

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

OFFICIAL LANGUAGES

LANGUES OFFICIELLES

Chair:
The Honourable RENÉ CORMIER

Président :
L'honorable RENÉ CORMIER

Monday, February 5, 2018
Monday, February 12, 2018

Le lundi 5 février 2018
Le lundi 12 février 2018

Issue No. 20

Fascicule n° 20

Fifteenth and sixteenth meetings:
Examine and report on Canadians'
views about modernizing the
Official Languages Act

Quinzième et seizième réunions :
Examiner, pour en faire rapport, la perspective
des Canadiens au sujet d'une modernisation
de la Loi sur les langues officielles

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable René Cormier, *Chair*

The Honourable Rose-May Poirier, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Day (or Mercer) Gagné	McIntyre Mégie Moncion
* Harder, P.C. (or Bellemare) (or Mitchell) Jaffer Maltais	* Smith (or Martin) * Woo (or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Jaffer was added to the membership (*January 31, 2018*).

The Honourable Senator Tardif was removed from the membership of the committee, substitution pending (*January 31, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
LANGUES OFFICIELLES

Président : L'honorable René Cormier

Vice-présidente : L'honorable Rose-May Poirier

et

Les honorables sénateurs :

* Day (ou Mercer) Gagné	McIntyre Mégie Moncion
* Harder, C.P. (ou Bellemare) (ou Mitchell) Jaffer Maltais	* Smith (ou Martin) * Woo (ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Jaffer a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 31 janvier 2018*).

L'honorable sénatrice Tardif a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 31 janvier 2018*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 5, 2018
(46)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:01 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable René Cormier, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion and Smith (7).

In attendance: Joëlle Nadeau, Legislative Clerk, Committees Directorate, Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 6, 2017, the committee continued to examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

WITNESSES:

Alliance des producteurs francophones du Canada:

Carol Ann Pilon, Executive Director.

Regroupement des éditeurs franco-canadiens:

Frédéric Brisson, Executive Director.

Alliance nationale de l'industrie musicale:

Benoit Henry, Executive Director.

Fédération culturelle canadienne-française:

Martin Théberge, President;

Maggy Razafimbahiny, Director General;

Marie-Christine Morin, Assistant Director.

The chair made a statement.

Ms. Pilon, Mr. Brisson and Mr. Henry each made statements and answered questions.

At 6:08 p.m., the committee suspended.

At 6:13 p.m., the committee resumed.

Mr. Théberge made a statement and, together with Ms. Razafimbahiny, answered questions.

At 6:54 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 5 février 2018
(46)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable René Cormier (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion et Smith (7).

Également présents : Joëlle Nadeau, greffière législative, Direction des comités, Marie-Ève Hudon, analyste, service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 avril 2017, le comité poursuit son examen en vue d'examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 12 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Alliance des producteurs francophones du Canada :

Carol Ann Pilon, directrice générale.

Regroupement des éditeurs franco-canadiens :

Frédéric Brisson, directeur général.

Alliance nationale de l'industrie musicale :

Benoit Henry, directeur général.

Fédération culturelle canadienne-française :

Martin Théberge, président;

Maggy Razafimbahiny, directrice générale;

Marie-Christine Morin, directrice adjointe.

Le président fait une déclaration.

Mme Pilon, M. Brisson et M. Henry font des exposés, puis répondent aux questions.

À 18 h 8, la séance est suspendue.

À 18 h 13, la séance reprend.

M. Théberge fait un exposé puis, avec Mme Razafimbahiny répond aux questions.

À 18 h 54, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, February 12, 2018
(47)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:02 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable René Cormier, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Moncion, Poirier and Smith (7).

In attendance: Joëlle Nadeau, Legislative Clerk, Committees Directorate, Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 6, 2017, the committee continued to examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

WITNESSES:

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique:

Marie-France Lapierre, President and Trustee, Fraser Valley Region;

Marc-André Ouellette, Vice President and Trustee, Southern Vancouver Island Region.

Conseil des écoles francsaskoises:

Alpha Barry, President

Hélène Grimard, Vice President.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones:

Roger Paul, Executive Director;

Jean Lemay, Member of Executive Committee.

The chair made a statement.

Ms. Lapierre, Mr. Ouellette, Mr. Barry, Ms. Grimard, Mr. Lemay and Mr. Paul each made statements and answered questions

At 6:56 p.m., the committee suspended.

At 7:03 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to discuss a draft agenda (future business).

OTTAWA, le lundi 12 février 2018
(47)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable René Cormier (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Moncion, Poirier et Smith (7).

Également présents : Joëlle Nadeau, greffière législative, Direction des comités, Marie-Ève Hudon, analyste, service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 avril 2017, le comité poursuit son examen en vue d'examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 12 des délibérations du comité*).

TÉMOINS :

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique :

Marie-France Lapierre, présidente et conseillère, Région de la Vallée du Fraser;

Marc-André Ouellette, vice-président et conseiller, Région du Sud de l'île de Vancouver.

Conseil des écoles francsaskoises :

Alpha Barry, président;

Hélène Grimard, vice-présidente.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones :

Roger Paul, directeur général;

Jean Lemay, membre du Comité exécutif.

Le président fait une déclaration.

Mme Lapierre, M. Ouellette, M. Barry, Mme Grimard, M. Lemay et M. Paul font des exposés, puis répondent aux questions.

À 18 h 56, la séance est suspendue.

À 19 h 3, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

At 7:05 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 19 h 5, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

François Michaud

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 5, 2018

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:01 p.m. to continue its study on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act.

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Hello. I am René Cormier, a senator from New Brunswick, and I am pleased to chair the meeting this evening.

The Standing Committee on Official Languages is continuing the second part of its study on the views of official language minority communities on the modernization of the Official Languages Act. Today the committee welcomes organizations in the arts and culture sector and cultural industries in Canada's francophone communities.

We are pleased to welcome Carol Ann Pilon, Executive Director of the Alliance des producteurs francophones du Canada, Frédéric Brisson, Executive Director of the Regroupement des éditeurs franco-canadiens, and Benoit Henry, Executive Director of the Alliance nationale de l'industrie musicale.

Before I give turn it over to our witnesses, I would ask the committee members to kindly introduce themselves, starting on my left.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

Senator Gagné: Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

Senator McIntyre: Paul McIntyre from New Brunswick.

The Chair: Thank you very much. You have the floor, Ms. Pilon.

Carol Ann Pilon, Executive Director, Alliance des producteurs francophones du Canada: Hello. First of all, I would like to thank the members of the committee for this opportunity to appear before you and in this way contribute to your study on the Official Languages Act.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 5 février 2018

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, afin de poursuivre son étude de la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour. Je m'appelle René Cormier, je suis sénateur du Nouveau-Brunswick, et j'ai le plaisir de présider la réunion de ce soir.

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles poursuit le deuxième volet de son étude portant sur la perspective des communautés de langue officielle en situation minoritaire au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. Le comité reçoit aujourd'hui des organismes représentant le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles de la francophonie canadienne.

Nous avons le plaisir d'accueillir Carol Ann Pilon, directrice générale de l'Alliance des producteurs francophones du Canada, Frédéric Brisson, directeur général du Regroupement des éditeurs franco-canadiens, et Benoit Henry, directeur général de l'Alliance nationale de l'industrie musicale.

Avant de passer la parole à nos témoins, j'invite les membres du comité à bien vouloir se présenter, en commençant à ma gauche.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Merci beaucoup. Madame Pilon, la parole est à vous.

Carol Ann Pilon, directrice générale, Alliance des producteurs francophones du Canada : Bonjour. Tout d'abord, j'aimerais remercier les membres du comité de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui et de contribuer ainsi à votre étude sur la Loi sur les langues officielles.

The alliance I represent is crucial to the vitality of francophone minority communities in Canada: every day its members produce television programs, documentaries, drama and youth series, as well as other media content that tells the stories of these communities. Our images give francophones in Canada the opportunity to see themselves on the screen, recognize themselves, and forge a distinct cultural identity that makes them full-fledged members of the francophone communities in Canada and around the world.

My remarks will therefore pertain primarily to factors that support the vitality of francophone communities in Canada and to the importance of audiovisual productions for the development of strong and vibrant contemporary communities. I would like in particular to talk about Part VII of the act which addresses the promotion of French and English through measures that the federal government has a duty to implement to foster the vitality of francophone and anglophone minorities in Canada.

My remarks are intended to give committee members a few examples of positive measures that have had a significant impact on the vitality of francophone communities in Canada. These measures should serve as inspiration to the government in modernizing the act.

Living in French in all provinces of Canada is first and foremost a cultural undertaking. It is indeed through culture that our shared French language becomes a specific identity, be it Franco-Ontarian, Acadian, or that of the francophones of Saskatchewan, and that we are not merely speakers of French spread out from sea to sea, but rather representatives of the country's cultural richness. As the authors Hédi Bouraoui and Jacques Flamand noted in 1949, we are in a double minority relative to the anglophone majority in all of North America, but also relative to francophone culture in Quebec. Yet the choice to live in French and our community members' determination have led to the development of unique forms of cultural expression that reflect that distinct cultural identity.

The whole network of French-Canadian arts and culture organizations has stressed this fundamental link between language and culture for years. Cultural practices are in fact what give meaning to the use of language, since it is through those practices that we can access cultures that would be foreign to us without a mastery of the language. It is also by enjoying cultural products, films, books and performances that we refine our knowledge of language, that we support it, and develop a sense of belonging to our linguistic group, which contributes to our sense of linguistic security.

L'alliance que je représente se trouve au cœur de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire au pays, puisque ses membres produisent chaque jour des émissions de télévision, des documentaires, des séries dramatiques et jeunesse ainsi que d'autres contenus médiatiques qui racontent les histoires de ces communautés. Nos images permettent aux francophones du Canada de se voir à l'écran, de se reconnaître et de forger une identité culturelle distincte qui fait d'eux des membres à part entière de la francophonie canadienne et internationale.

Ainsi, mes commentaires porteront principalement sur les facteurs qui contribuent à la vitalité des communautés francophones au Canada et sur l'importance des productions audiovisuelles dans le développement de communautés contemporaines riches et stimulantes. Je souhaite en particulier discuter de la partie VII de la loi, qui vise la promotion du français et de l'anglais grâce à un ensemble de mesures que le gouvernement fédéral doit mettre en place pour favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones au Canada.

Mon intervention vise à fournir aux membres du comité quelques exemples de mesures positives qui ont eu des effets structurants sur la vitalité des communautés francophones du Canada. Ces mesures devraient servir de source d'inspiration au gouvernement dans le cadre du processus de modernisation de la loi.

Vivre en français dans toutes les provinces du Canada, c'est d'abord et avant tout un projet culturel. En effet, c'est bien par la culture que cette langue française que nous partageons devient une identité particulière, franco-ontarienne, acadienne, fransaskoise, et qui fait que nous ne sommes pas seulement des parlants français étalés d'un océan à l'autre, mais plutôt les représentants de la richesse culturelle de ce pays. Ainsi, comme l'exprimaient déjà en 1949 les auteurs Hédi Bouraoui et Jacques Flamand, nous sommes placés dans un rapport doublement minoritaire par rapport à la majorité anglophone de tout le continent nord-américain, mais également par rapport à la culture francophone québécoise. Pourtant, le choix de vivre en français et la détermination des membres de nos communautés ont permis de développer des expressions culturelles uniques qui sont les reflets de cette identité culturelle distincte.

Tout le réseau des organismes de représentants des arts et de la culture de la francophonie canadienne insiste depuis des années sur ce lien fondamental qui existe entre la langue et la culture. En effet, ce sont bien les pratiques culturelles qui donnent un sens à l'utilisation d'une langue, puisque c'est à travers ces pratiques que nous avons accès à des univers culturels qui nous resteraient étrangers sans la maîtrise de cette langue. Or, c'est aussi dans la fréquentation de ces objets culturels, films, livres, spectacles que nous affinons notre connaissance de la langue, que nous la faisons vivre et que nous développons une

This logic is especially important for minority communities such as ours since the language of the majority is everywhere and English-language cultural products provide strong competition for French-language products. Thus the threat of assimilation is still very real in many communities across the country today, especially in the current context where perfectly bilingual young people are huge consumers of English-language cultural products. With regard to the media, it goes without saying that the competition between the two languages and two cultural worlds is not fair, since their productions have seemingly unlimited resources compared to ours.

It is in fact because of demographic imbalances that the Parliament of Canada wisely established a legislative framework to foster the development of linguistic and cultural minorities in Canada. The Official Languages Act is a major component of this legislative framework that preserves our distinct culture. Part VII of the act stipulates that positive measures must be taken by various federal institutions to support community vitality.

With the upcoming fiftieth anniversary of this act, however, we must recognize that these positive measures are too often left up to the good will of department heads. As a result, francophone communities in Canada take one step forward and one step back, depending on the sensitivity of the successive heads of federal departments.

I would like to provide two examples of concrete measures related to media production that illustrate that more was done than simply appeal to the leaders' openness to the francophone cause. In both cases, clear criteria were established for the institutions' commitment to French-language media production in Canada.

Since 2004, the contribution agreement between Canadian Heritage and the Canada Media Fund provides that a minimum of 10 per cent of the annual funding for French-language media must go to French-language production in minority communities. This measure has had a significant impact on the media production community that I represent. In 2015-16 alone, for example, close to \$29 million went to French-language production, which means there is a lot of media content on our screens right now that supports francophone communities in Canada. Further, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission also imposed requirements and quotas on public and private broadcasters in Canada, which creates broadcasting space for Canadian productions.

appartenance à notre groupe linguistique, ce qui contribue au sentiment de sécurité linguistique.

Cette logique est particulièrement importante dans les contextes minoritaires comme les nôtres, puisque la langue de la majorité est toujours présente et que les produits culturels anglophones exercent une concurrence non négligeable par rapport à la production francophone. Ainsi, les dangers de l'assimilation restent bien réels aujourd'hui dans de nombreuses communautés à travers le pays, spécialement dans le contexte actuel où les jeunes générations parfaitement bilingues consomment massivement les produits culturels anglophones. Dans le secteur médiatique, il va sans dire que cette concurrence entre deux langues et deux univers culturels ne se fait pas à armes égales, puisque nous nous retrouvons en comparaison avec des productions dont les moyens semblent illimités par rapport aux nôtres.

C'est bien pour des raisons de déséquilibre démographiques que le législateur canadien a eu la sagesse de mettre en place un cadre législatif qui puisse permettre aux minorités linguistiques et culturelles de s'épanouir dans ce pays. La Loi sur les langues officielles est une composante majeure de ce cadre législatif qui préserve notre distinction culturelle. La partie VII de cette loi prévoit en effet que des mesures positives seront prises par les différentes institutions fédérales pour favoriser l'épanouissement des communautés.

Or, force est de constater, alors que nous célébrerons bientôt le 50^e anniversaire de cette loi, que ces mesures positives sont trop souvent laissées au bon vouloir des dirigeants en place. Une telle situation fait en sorte que les communautés francophones du Canada avancent puis reculent en fonction de la sensibilité des dirigeants qui se succèdent à la tête des institutions fédérales.

Je voudrais vous soumettre ici deux exemples de mesures concrètes dans le domaine de la production médiatique où on ne s'est pas contenté de faire appel à l'ouverture des dirigeants à la cause francophone. Dans ces deux cas, on a plutôt mis en place des barèmes clairs par rapport à l'engagement des institutions envers la production médiatique de la francophonie canadienne.

En effet, depuis 2004, il est entendu dans l'entente de contribution de Patrimoine canadien que le Fonds des médias du Canada doit réserver un minimum de 10 p. 100 de l'enveloppe francophone annuelle à la production de langue française en milieu minoritaire. Une telle mesure a eu des retombées considérables pour le milieu de la production médiatique que je représente. Par exemple, pour la seule année 2015-2016, ce sont près de 29 millions de dollars qui ont été versés à la production francophone, ce qui signifie un grand nombre de contenus médiatiques qui se promènent sur nos écrans en ce moment même pour faire vivre la francophonie canadienne. En complément d'une telle mesure, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes impose à son tour des

As a result of these two measures combined, stories about Canada's francophone communities are being picked up by producers who have the resources to tell them and the broadcasting space to show them off to all Canadians. These two examples illustrate how positive measures with specific and long-term criteria can have a profound effect on the communities' means of expression. The fact remains, however, that French-language production in minority communities accounts for just 4 per cent of all French-language production in Canada, which is far below its demographic weight. While this gap must be closed, we believe this is a model that should eventually be extended to other agencies that support the arts and culture.

Alongside these mandatory measures, we believe that incentive measures have also yielded very good results. This was the case with the Interdepartmental Partnership with the Official-Language Communities, or IPOLC, managed by the Department of Canadian Heritage from 2000 to 2008. This program enabled federal institutions to obtain funding matching their own investments in community support programs.

With regard to media production, this led to a number of very interesting initiatives. For example, the National Film Board created the Tremplin program, which helped young francophone directors write and produce their first film, while Telefilm Canada developed fiction training for media production in minority communities. Unfortunately, the end of the program meant the end of certain initiatives, but they had a significant impact nonetheless. By way of illustration, for the first time in our history, four drama series were created in a single fiscal year last year. Moreover, the APFC welcomed six new members in 2017-18, showing once again that the importance of sustained measures in order to support community development.

These examples clearly illustrate that strengthening institutions' obligations produces results. In updating the act, we think therefore that the current framework of obligations for federal institutions must be strengthened in order to create more specific obligations toward the communities. Whereas these institutions are constantly asking small organizations such as the one I represent to demonstrate the impact of their actions on community development, it only seems fair that the same standards should apply to their own actions.

obligations et quotas aux télédiffuseurs publics et privés du pays, ce qui assure un espace de diffusion à la production canadienne.

Ces deux mesures combinées font en sorte que les histoires de la francophonie canadienne trouvent des producteurs qui ont les moyens de les raconter et des lieux de diffusion pour les faire voir à l'ensemble des Canadiens. Ces deux exemples nous permettent d'illustrer le fait que des mesures positives chiffrées et récurrentes peuvent avoir des effets structurants sur les moyens d'expression dont se dotent les communautés. Il reste que la production francophone en milieu minoritaire représente seulement 4 p. 100 de la production francophone totale au pays, bien en deçà de son poids démographique. Nonobstant la nécessité de remédier à cet écart, nous pensons qu'il y a là un modèle qui devrait éventuellement être étendu à d'autres agences de soutien aux arts et à la culture.

En parallèle de ces mesures contraignantes, des mesures incitatives nous semblent également avoir permis d'obtenir de très bons résultats. Cela a été le cas, par exemple, avec le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), géré par le ministère du Patrimoine canadien de 2000 à 2008. Ce programme permettait aux institutions fédérales d'obtenir des fonds correspondant à leurs propres investissements dans des programmes de soutien aux communautés.

Dans le domaine de la production médiatique, cela a donné lieu à plusieurs initiatives fort intéressantes. Par exemple, l'Office national du film avait alors créé le concours Tremplin qui permettait à de jeunes réalisateurs de la francophonie d'écrire et de réaliser leur premier film, alors que Téléfilm Canada avait développé une offre de formation en fiction destinée au milieu de la production médiatique en contexte minoritaire. Malheureusement, la fin du programme a signifié la fin de certaines initiatives, mais elles auront tout de même eu un effet structurant. En guise d'illustration, pour la première fois dans toute notre histoire, quatre séries dramatiques ont vu le jour en un seul exercice financier au cours de la dernière année. Par ailleurs, l'APFC a accueilli six nouveaux membres en 2017-2018, ce qui prouve encore une fois l'importance d'une action prolongée pour favoriser le développement des communautés.

Ces exemples démontrent clairement que le renforcement des obligations des institutions donne des résultats. Ainsi, nous pensons qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une révision de la loi, de renforcer le cadre obligatoire actuel des institutions fédérales de manière à ce qu'elles soient tenues à des obligations plus concrètes envers les communautés. Alors que ces institutions demandent perpétuellement à de petits organismes comme celui que je représente de démontrer les impacts de leurs actions sur le développement des communautés, il semble à tout le moins équitable qu'elles s'en tiennent aux mêmes normes en ce qui a trait à leurs propres actions.

The Official Languages Act is vital to cultural life in Canada. It is thanks to this legislation that Canada has been able to preserve and develop a distinct culture that is the very essence of the country. This distinct culture enriches the lives of Canadians every day, while projecting a unique image of our country internationally. In preparing the next version of the act, the Canadian government must not forget that Canada's bilingualism and biculturalism are among its greatest assets and that it is more important than ever to promote them within and outside our borders. The arts and culture, and contemporary media production in particular, are outstanding calling cards in this regard. The boom in these sectors right now can only further the objectives of the federal government's cultural and international policy. The federal institutions that support the arts and culture must therefore take full advantage of the outstanding potential of our productions and help us promote them to all markets.

Frédéric Brisson, Executive Director, Regroupement des éditeurs franco-canadiens: Hello, Mr. Chair. Thank you for inviting me to appear before the committee today. I represent the Regroupement des éditeurs franco-canadiens, or ERFC, an organization that represents 17 publishers right across the country: four in Acadie, nine in Ontario, and four in Western Canada. These publishers are the heart and soul of their communities' literary networks. Not only do they publish works by authors from all over that all communities can enjoy, but they also help authors who attend schools and cultural institutions in their region to be creative and active on the literary scene.

Whereas the Regroupement des éditeurs franco-canadiens and its members have a shared vision of Canadian identity, wherein the First Nations and the two founding cultures have settled the country, and have developed and continue to represent the essential pillars in building the nation; whereas the REFC and its members believe that all francophone communities right across the country, including those in a minority, actively contribute to the expression and vitality of francophone cultural space, which is not limited to French-speaking Quebec and must be supported by federal cultural institutions as essential components of Canadian reality; whereas the objective of the REFC is for francophone culture to be omnipresent in its many expressions right across Canada and to include a pool of artists, a network of businesses and cultural organizations, an audience and markets throughout the communities; and whereas the REFC recognizes the vital contribution of the Official Languages Act to Canadian identity and acknowledges the willingness of the Standing Senate Committee on Official Languages to consider the modernization of the act, especially Part VII, which pertains more specifically to the obligations of federal institutions — I will focus on certain issues within the committee's mandate —

La Loi sur les langues officielles est un élément central de la vie culturelle dans ce pays. C'est grâce à ce cadre législatif que le Canada a pu préserver et développer une distinction culturelle qui constitue l'essence même de ce pays. Ce caractère culturel particulier contribue chaque jour à enrichir la vie des Canadiens, tout en cultivant une image singulière de notre pays sur la scène internationale. Ainsi, dans la préparation de la prochaine mouture de la loi, le gouvernement canadien ne devrait pas oublier que le caractère bilingue et biculturel du pays constitue l'un de ses atouts majeurs et qu'il demeure plus important que jamais d'en faire la promotion à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Les arts et la culture, plus particulièrement la production médiatique contemporaine, constituent en ce sens des cartes de visite exceptionnelles. L'économie effervescente qui se développe en ce moment dans ces secteurs ne peut que contribuer favorablement aux objectifs de la politique culturelle et internationale du gouvernement canadien. Ainsi, les institutions fédérales de soutien aux arts et à la culture doivent prendre toute la mesure du potentiel exceptionnel que représentent nos productions et nous aider à en faire la promotion sur tous les marchés.

Frédéric Brisson, directeur général, Regroupement des éditeurs franco-canadiens : Bonjour, monsieur le président. Merci de m'avoir invité à témoigner devant votre comité aujourd'hui. Je représente le Regroupement des éditeurs franco-canadiens (REFC). Nous sommes un organisme qui réunit 17 maisons d'édition actives partout au pays : 4 en Acadie, 9 en Ontario et 4 dans l'Ouest canadien. Ces maisons d'édition sont au cœur des réseaux littéraires de leurs communautés. Elles permettent non seulement à l'ensemble des communautés de lire des ouvrages de partout, mais aussi aux auteurs qui fréquentent les écoles et institutions culturelles de leur région d'être créateurs et actifs sur la scène littéraire.

Attendu que le Regroupement des éditeurs franco-canadiens et ses membres partagent une vision commune de l'identité canadienne où, en plus des Premières Nations, deux cultures fondatrices se sont établies d'un bout à l'autre du pays, se sont développées et continuent de représenter des piliers essentiels de la construction du pays; que le REFC et ses membres sont convaincus que toutes les communautés francophones à travers le pays, incluant celles en situation minoritaire, contribuent activement à l'expression et la vitalité d'un espace culturel francophone qui ne se limitent pas au Québec français et doivent être soutenues par les institutions culturelles fédérales comme composantes indispensables de la réalité canadienne; que l'objectif du REFC est que la culture francophone soit omniprésente dans ses diverses manifestations à la grandeur du Canada et puisse compter sur un bassin d'artistes, un réseau d'entreprises et d'organismes culturels, un public et des marchés à travers les communautés; et que le REFC reconnaît l'apport crucial de la Loi sur les langues officielles sur l'identité canadienne et prend acte de la volonté du Comité sénatorial permanent des langues officielles de se pencher sur la révision de la loi, notamment la partie VII, qui touche plus directement les

do the federal institutions themselves sufficiently recognize the importance of promoting the two official languages? Do the measures taken by federal institutions foster the development and vitality of official language minority communities? Should the mechanisms for consulting official language communities be strengthened? Should a regulatory framework be put in place for the implementation of Part VII of the act?

On these matters that are so vital to the REFC's activities, we would like a firm commitment, while we are on the ground, to real community development and more upstream collaboration between federal institutions and official language community organizations. As to the firm commitment to real community development, Part VII of the act provides that the government is committed to "enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities" and that the Minister of Canadian Heritage is responsible for fostering and encouraging coordination in the implementation of the act. Part VII also states that:

Every federal institution has the duty to ensure that positive measures are taken for the implementation of the commitments under subsection (1).

In the mid-1990s, we saw strong political will to follow through on these commitments. First, there was the multilateral agreement between the FCCF, the Department of Canadian Heritage and federal institutions such as the Canada Council for the Arts and Radio-Canada. This agreement was very productive and had a significant impact. Second, as Ms. Pilon noted, there was IPOLC, a similar initiative, which shows that significant results can be achieved with good will and dialogue. Radio-Canada's Prix des lecteurs initiative, for example, was a direct result of this dialogue and the stakeholders' desire for results.

Twenty years later, it is all petering out somewhat. There is still dialogue, but the commitment is not as strong. We have had the official languages action plan, created when Stéphane Dion was Minister of Canadian Heritage in 2003. Then we saw the roadmap for Canada's linguistic duality in 2008 and the roadmap for Canada's official languages in 2013. We are now awaiting an official languages action plan for 2018. Those were structural initiatives whose impact must be recognized. As an organization that promotes and encourages the effects of the act, Canadian Heritage can be seen as a strong arm in fostering the implementation of the act.

obligations des institutions fédérales — je vais me baser sur quelques questions faisant partie du mandat du comité —, les institutions fédérales reconnaissent-elles suffisamment l'importance de valoriser les deux langues officielles? Les mesures prises par les institutions fédérales contribuent-elles à assurer le développement et à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire? Aurait-il lieu de renforcer les mécanismes de consultation auprès des communautés de langue officielle? Faudrait-il adopter un cadre réglementaire pour encadrer la mise en œuvre de la partie VII de la loi?

À l'égard de ces questions qui touchent le cœur des activités du REFC, puisque nous sommes sur le terrain, nous souhaitons un engagement ferme envers un véritable épanouissement des communautés et une collaboration plus en amont entre les institutions fédérales et les organismes des communautés de langue officielle. Pour ce qui est d'un engagement ferme envers un véritable épanouissement des communautés, la partie VII de la loi indique que le gouvernement s'engage « à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones » et que la ministre du Patrimoine canadien est chargée de susciter et d'encourager la coordination de la mise en œuvre de la loi. On y lit également ceci :

Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement.

Au milieu des années 1990, il y a eu une véritable volonté politique de mettre en œuvre ces engagements. Premièrement, il y a eu l'Entente multipartite entre la FCCF, le ministère du Patrimoine canadien et les institutions fédérales comme le Conseil des arts du Canada et Radio-Canada. Cette entente a été très productive et structurante. Deuxièmement, tel que l'a mentionné Mme Pilon, il y a eu le PICLO, une autre initiative de la même eau, qui témoigne du fait que, lorsque la bonne volonté est présente et que le dialogue est instauré, des retombées significatives en découlent. Par exemple, le Prix des lecteurs de Radio-Canada est issu directement de ce dialogue et de la volonté de réalisation parmi les acteurs.

Vingt ans plus tard, cela s'essouffle un peu. Le dialogue reste, mais l'engagement concret s'est un peu effrité. Il y a eu le Plan d'action pour les langues officielles, établi lorsque Stéphane Dion était ministre du Patrimoine canadien en 2003. Ensuite, il y a eu la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne en 2008 et la Feuille de route pour les langues officielles en 2013. Nous attendons en ce moment un plan d'action pour les langues officielles en 2018. Ce sont là des initiatives structurantes dont il faut reconnaître l'impact. Lorsqu'on parle de Patrimoine canadien comme d'un organisme qui suscite et encourage les effets de la loi, on peut y voir un bras armé permettant la mise en œuvre de cette loi.

For there to be positive results, however, this effort requires a strong commitment. A clear political commitment, reflected in both words and financial support, will set the tone for all federal institutions that will then follow suit.

There has been some erosion of this regard in the past 10 years. It is not the fault of any specific individuals, but rather can be attributed to change over the medium term that could be countered by a stronger commitment, either by Canadian Heritage or in the act. That is what brings us here today. Governments come and go, but the act is a stronger and more long-term commitment. If the act has teeth, if it leads to more specific commitments and stronger accountability, the machinery of government will follow suit. The work you are doing right now is absolutely essential for the future since it will set the tone for the next 20 to 40 years. This must not in any way be overlooked. On the contrary, establishing accountability and regulations in the act will produce real results which, in the opinion of the Regroupement des éditeurs franco-canadiens, are essential.

Second is the issue of encouraging stronger collaboration upstream with official language minority community organizations. In our dealings with certain federal institutions such as the Canada Council for the Arts, Radio-Canada or the Canada Book fund — I am referring to the publishing sector, of course —, certain events have led us to fear that the commitment of these federal institutions to official language minority communities is waning.

Let me give you a very simple example. The Canada Council for the Arts administers an official language fund that is funded by Canadian Heritage. This fund is managed at the discretion of the Canada Council to address the needs it sees on the ground. The fund is worth \$800,000, that is, \$400,000 for francophone communities and \$400,000 for anglophone communities. In the opinion of the REFC, the lack of clear rules for the awarding of this funding leads to confusion. For a number of years, the REFC has received a modest \$15,000 from this fund in January, but we do not know if it is recurring funding, whether it will be increased the next year or will be cut.

Moreover, with the revamp of Canada Council programs this year, the new approach is not discipline-specific, making it even more difficult to find out who at the Canada Council makes the decisions on awarding this funding, who makes sure it addresses the needs, and even how the money is spent since it seems to extend beyond the new programs.

Cependant, cet effort doit s'accompagner d'un engagement important pour qu'il y ait des suites. Un engagement politique manifeste, tant en matière de discours que de moyens financiers, donnera le ton à l'ensemble des institutions fédérales qui en suivront le mouvement.

Nous avons senti un certain étiolement à ce chapitre au cours des 10 dernières années. Ce n'est pas la faute d'individus en particulier, mais plutôt d'un mouvement à moyen terme qui pourrait être contré par une volonté plus engagée, soit de la part de Patrimoine canadien ou exprimée dans la loi. C'est ce qui nous amène ici aujourd'hui. Au-delà des régimes politiques qui se succèdent et qui vont continuer de le faire au fil des ans, la loi est un engagement plus ferme et durable. Lorsque la loi a du mordant, lorsqu'elle suscite des engagements plus concrets et une reddition de comptes plus ferme, l'appareil gouvernemental suit la marche. Le travail que vous faites en ce moment est absolument essentiel pour la suite des choses, puisqu'il va donner le ton pour les 20 à 40 prochaines années. Cela ne doit pas être négligé du tout. Bien au contraire, il y a de réels impacts qui découlent de l'inscription dans la loi d'une reddition de comptes et d'une réglementation également, qui sont, au sens du Regroupement des éditeurs franco-canadiens, essentielles.

Deuxièmement, il y a la question de favoriser une collaboration plus en amont avec les organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans le cadre des relations que nous entretenons sur le terrain avec certaines des institutions fédérales comme le Conseil des arts du Canada, Radio-Canada ou le Fonds du livre du Canada — je parle ici, évidemment, du domaine de l'édition —, nous notons certains événements qui nous font craindre un relâchement de l'engagement de ces institutions fédérales envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je vous donne un exemple tout simple : le Conseil des arts du Canada administre un fonds pour les langues officielles dont l'enveloppe budgétaire provient de Patrimoine canadien. Ce fonds est géré de façon discrétionnaire par le Conseil des arts du Canada de façon à répondre aux besoins perçus sur le terrain. Il s'agit d'un fonds à hauteur de 800 000 \$, incidemment, soit 400 000 \$ pour les communautés de langue française et 400 000 \$ pour les communautés de langue anglaise. Du point de vue du REFC, en l'absence de règles claires sur le processus d'attribution de cette enveloppe, cela se traduit par un flou. Depuis plusieurs années, une part modeste de ce fonds, à hauteur de 15 000 \$, est versée au REFC vers le mois de janvier, sans qu'on puisse savoir si la somme est récurrente, si elle sera augmentée l'année suivante ou si elle sera coupée.

D'ailleurs, cette année, avec la refonte des programmes du Conseil des arts qui a adopté une approche non disciplinaire, il est encore plus difficile de savoir qui sont les gens, au Conseil des arts du Canada, qui décident de l'attribution de ces sommes et qui s'assurent qu'elles correspondent aux besoins, et même de

In short, the official languages fund is intended as a tool for the development of community organizations, but it is proving to be less effective than it could be, and collaboration with organizations on the ground could occur much further upstream and be more effective. Essentially, since we do not know how or why these funds are awarded, the results are difficult to measure and not likely to be significant for the community. This money is important to us of course, but we would like to know how to work with federal institutions so that projects yield more significant results, and are more innovative and creative in order to achieve the flexibility that would move us forward rather than leaving us where we are.

On another matter, we would also like to mention the growing attention that institutions such as the Canada Council for the Arts and the Canada Book Fund are paying to cultural diversity and equity. This is slippery ground though. This greater sensitivity to the reality of all Canadian minorities is certainly very commendable, from the First Nations to visible minorities, to persons with disabilities, the LGBTQ2 community, and so forth. We strongly support the attention given to all minorities in Canadian society.

There are nonetheless some unexpected results of this openness, which I could describe as “fawning” in the forms. If at the end of the form, most of the population could check off that they belong to a minority for one reason or another, whether from an official language minority community, a First Nation, or have a disability, and so forth, ultimately this creates a statistical effect for everyone, but does not do justice to the official language minority communities, or the LGBT community which has struggled a great deal to effect change, or the First Nations which have their own challenges, or persons with disabilities who experience difficulties every day that are very different from those that official language minority communities and others face. Each has their own challenges that need to be analyzed and projects need to be developed to address those communities’ needs, rather than being part of a catch-all, a big grab-bag that is supposed to help the managers of federal institutions say they are attentive to minorities while in reality we get statistics that do not help the communities and organizations on the ground which are in tune with the needs and challenges involved in creating projects that will have significant and promising effects.

savoir comment ces sommes sont dépensées, puisque cela semble déborder du cadre des nouveaux programmes.

En somme, alors que le Fonds pour les langues officielles se veut un outil de développement pour des organismes de la communauté, son utilisation ne s’avère pas aussi structurante qu’elle le pourrait, et la collaboration avec les organismes sur le terrain pourrait se faire beaucoup plus en amont et avec plus d’efficacité puisque, au fond, ne sachant pas pourquoi ces sommes sont attribuées ni comment elles le sont, les résultats qui en découlent sont difficilement mesurables ou structurants pour la communauté. Certes, nous tenons à ces sommes, mais nous voudrions savoir comment faire alliance avec les institutions fédérales pour que les projets soient structurants, novateurs et sortent un peu du cadre habituel, afin d’avoir une marge de manœuvre qui nous amènerait plus loin au lieu de rester dans les voies habituelles.

Sur un autre registre, nous tenons à souligner également l’attention de plus en plus grande apportée à la diversité culturelle et à l’équité par des institutions comme le Conseil des arts du Canada et le Fonds du livre du Canada. Ici, c’est un terrain un peu plus glissant; cette sensibilité accrue à la réalité de l’ensemble des minorités canadiennes est certes fort louable, des Premières Nations aux minorités visibles, en ajoutant à cela les personnes qui souffrent d’un handicap physique, la communauté LGBTQ2, et j’en passe. Nous sommes très solidaires de l’attention portée à l’ensemble des minorités de la société canadienne.

Il y a malgré tout des effets inattendus qui découlent de cette ouverture, ce que je pourrais appeler un « aplatissement » dans les formulaires : si, à la fin du formulaire, la majorité de la population peut cocher qu’elle appartient à une minorité pour une raison ou une autre, qu’elle soit issue d’une communauté de langue officielle en situation minoritaire, qu’elle appartienne à une Première Nation, ou encore, qu’elle souffre d’un déficit, et cetera, au final, il y a un effet statistique à cela qui s’applique à tout le monde, mais qui ne rend justice ni aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, ni à la communauté LGBT qui s’est beaucoup battue pour faire avancer les choses, ni aux Premières Nations qui connaissent leurs propres défis, ni aux personnes handicapées qui ont des défis chaque jour qui sont très différents de ceux des gens des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des autres. Chacun a ses propres défis qui doivent être analysés et pour lesquels il doit y avoir des projets qui correspondent aux besoins de ces communautés, plutôt que d’être mis dans un fourre-tout, un grand sac qui a pour objet de permettre aux gestionnaires des institutions fédérales de dire qu’ils sont à l’écoute des minorités, alors que, au fond, on a un ensemble de statistiques qui n’aident pas les communautés et les organismes qui sont sur le terrain et qui sont au courant des besoins et des défis qui se présentent à mettre sur pied des projets structurants et porteurs pour l’avenir.

On the ground, we feel everything has been watered down in the past 10 years. In our opinion, as part of the study of the Official Languages Act, adding greater accountability and more appropriate regulations in Part VII of the act would provide for the more harmonious development of official language minority communities that better reflects all their needs and that will be more promising and winning for all of Canadian society.

Thank you.

Benoit Henry, Executive Director, Alliance nationale de l'industrie musicale: Thank you for this opportunity to present my thoughts which, in my case, were prompted by the call from the committee clerk.

I will argue that, in the case of certain federal institutions, there are still ways of circumventing the act or not living up to its spirit. I will talk about positive measures, as well as the obligation to consult as regards what is currently in the act that should be strengthened or better enforced. The act includes a number of things which, if fully implemented, would further the cause of official language communities.

The third topic I would like to discuss is infrastructure governance in our communities. In parallel to the right to education, we ask whether the right to culture should not also be recognized. Just as school boards have won the right to manage their schools, for instance, should our communities not be granted recognition in the act so they can fully play their governance role?

On the first matter, the issue of positive measures, certain federal institutions — and I will mention just one, the Canada Council for the Arts — are able to circumvent this. By applying certain basic principles such as the recognition of excellence and peer review across the board, the Canada Council hurts or does not take positive measures for francophone and Acadian communities. This can be understood in various ways and has a variety of effects. There are separate disciplines, such as the media arts. Why do Vancouver, Montreal and Toronto get the biggest piece of the pie? Very simply, it is because big cities have infrastructure that supports the media arts. Our communities are much more rural and do not have the necessary infrastructure, that is, production studios. In short, applying the criterion of excellence means that excellence in our communities is not recognized. Excellence is recognized at the national level.

On sent que, sur le terrain, cela s'est un peu estompé au cours des 10 dernières années. À notre avis, dans le cadre de l'étude sur la Loi sur les langues officielles, un meilleur processus de reddition de comptes et une réglementation plus adéquate, qui seraient incorporés à la partie VII de la loi, nous permettraient de nous assurer que le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire soit plus harmonieux, plus en phase avec l'ensemble des besoins, et serait donc plus porteur et gagnant pour l'ensemble de la société canadienne.

Je vous remercie.

Benoit Henry, directeur général, Alliance nationale de l'industrie musicale : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de venir vous présenter les réflexions qu'a suscitées l'appel du greffier du comité dans mon cas.

Je vais prétendre qu'il y a encore, dans certaines institutions fédérales, des manières d'échapper à la loi ou de ne pas la respecter dans son esprit. Je vais vous parler des mesures positives d'une part, et aussi de l'obligation liée à la consultation d'autre part, et cela concerne la question de ce qui existe dans la loi qui devrait être renforcé ou mieux appliqué. La loi comporte un certain nombre de choses qui, si elles étaient mises en œuvre de façon intégrale, nous permettraient de faire avancer la cause des communautés de langue officielle.

Le troisième élément que j'aimerais aborder, c'est la question de la compétence à l'égard de l'infrastructure de gestion communautaire qui existe dans nos milieux. De la même façon que pour le droit à l'éducation, la question se pose pour le droit à la culture : ne devrait-il pas mener à une reconnaissance? De la même façon que, par exemple, les commissions scolaires ont un droit reconnu de gestion scolaire, est-ce que notre milieu communautaire ne devrait pas obtenir dans la loi une reconnaissance qui lui permette de jouer pleinement son rôle de gouvernance dans nos milieux?

En ce qui concerne la première question, la question des mesures positives, un certain nombre d'institutions fédérales — j'en nommerai une seule, le Conseil des arts du Canada — réussissent à échapper à cette question, parce que certains principes de base, comme la reconnaissance de l'excellence et le jugement des pairs, font en sorte que le Conseil des arts, en appliquant de façon intégrale ce principe, nuit ou ne prend pas de mesures positives pour les communautés francophones et acadiennes. On le comprend de toutes sortes de manières. Cela se traduit aussi de toutes sortes de manières. Il y a des disciplines distinctes, comme les arts médiatiques. Pourquoi est-ce que ce sont Vancouver, Montréal et Toronto qui raflent la plus grande part du gâteau? C'est bien simple, c'est parce qu'il y a des infrastructures qui soutiennent l'application des arts médiatiques dans les grandes villes. Nos communautés sont en milieu beaucoup plus rural, et ne disposent pas des infrastructures nécessaires — je parle de studios, de ce qui permet de réaliser. Bref, l'application de l'excellence fait en sorte qu'on ne

Music is quite a good example. The main form of music in francophone and Acadian communities is singing. Beside the noble art of classical music, however, the little songs of our communities are never excellent enough to get the support of my peers. Right now, I am having problems with the Canada Council myself, and it is bothering me. When they tell me that there is no excellence, I am sorry, but there is excellence in my community. As to the judgment of my peers, who are my peers? I am from the Alliance nationale de l'industrie musicale, or ANIM and I work with artists and managers, professionals who are starving. The jury of peers who will assess my application is the Vancouver Symphony Orchestra and institutions like that. How can we win? As a result of this principle, the Canada Council is not serving its intended role or does not adequately meet the requirements of the act as regards positive measures.

There is also the obligation to consult. I would like to refer to a study carried out by the University of Ottawa in 2002. The legal experts Mark Power, Perri Ravon and David Taylor of Power Law conducted an impact study on the obligation of federal institutions to consult official language minority communities. The study is available on the university's website. I could provide it to you. Let me quote a short passage from it, which can be roughly translated as follows:

While section 41 does not specifically refer to the government's duty to consult official language minority communities, there are several convincing legal arguments that the obligations set out in section 41 require that consultation.

Will we leave it up to the courts to decide again? There were many legal challenges a few years ago, such as the *Desrochers* case. There have been many legal decisions about the duty to consult. Yet this is not clearly stipulated in the act. No doubt it should be.

Further, there are certain areas in which this duty to consult is not acted on as it should be and this hurts our francophone and Acadian communities. Canadian Heritage does not recognize the CRTC as an institution that offers programs and services, even though it is a quasi-judicial body that makes decisions that constantly affect our communities in multiple ways. A few years ago, in 2012-13, the CRTC was designated as a federal institution under the Official Languages Act, and a working group turned into a discussion group. It implemented an official languages action plan. It works much further upstream in terms of informing us of notices and upcoming hearings, but we are a small group of 10 people and we are about the only ones who are

reconnait pas l'excellence dans nos milieux. On reconnaît l'excellence au niveau national.

L'exemple de la musique est assez éloquent. La principale expression en musique, dans les communautés francophones et acadiennes, c'est la chanson. Cependant, à côté de l'art noble de la musique classique, la petite chanson dans nos communautés n'est jamais assez excellente pour recevoir l'appui de mes pairs. Moi-même, je subis en ce moment des difficultés avec le Conseil des arts du Canada, et je l'ai un peu sur le cœur. Quand on me dit que l'excellence n'est pas au rendez-vous, je m'excuse, mais dans mon milieu, l'excellence est au rendez-vous. Le jugement des pairs... Qui sont mes pairs? Je suis de l'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) et je travaille avec des artistes et des gérants, des professionnels qui crèvent de faim. Le jury de pairs qui va évaluer ma demande, c'est, notamment, l'Orchestre symphonique de Vancouver et des institutions comme celle-là. Comment voulez-vous gagner? Grâce à ce principe, le Conseil des arts du Canada ne remplit pas le rôle qu'il devrait jouer ou ne répond pas de façon satisfaisante à ce qui est inscrit dans la loi en ce qui a trait aux mesures positives.

Il y a aussi les fondements de l'obligation de mener des consultations. En fait, j'évoque ici une étude de l'Université d'Ottawa réalisée en 2002. Ce sont des juristes, Mark Power, Perri Ravon et David Taylor, de Juristes Power, qui ont produit une étude d'impact de l'obligation des institutions fédérales de consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'étude est affichée sur le site web de l'université. Je pourrais vous la transmettre. J'en cite un court passage :

Bien que l'article 41 ne fasse pas expressément référence à un devoir de consultation du gouvernement vis-à-vis les CLOSM, il existe plusieurs arguments juridiques convaincants à l'effet que les obligations prévues à l'article 41 exigent une telle consultation.

Est-ce qu'on laissera encore les tribunaux décider? Il y a beaucoup de causes de jurisprudence, comme l'affaire *Desrochers*, il y a quelques années. De nombreuses décisions de jurisprudence existent quant à l'obligation de consulter. Toutefois, ce n'est pas clairement inscrit dans la loi. Ce devrait sans doute l'être.

De plus, il reste certaines zones où ce devoir de consultation n'est pas respecté comme il se doit et crée des préjudices à nos communautés francophone et acadienne. Patrimoine canadien ne reconnaît pas le CRTC comme une institution qui offre des programmes et des services, mais il est de nature quasi judiciaire et prend des décisions qui touchent constamment nos communautés de toutes sortes de manières. Depuis quelques années, soit en 2012-2013, le CRTC a été désigné institution fédérale en vertu de la Loi sur les langues officielles, et un comité de travail est devenu un comité de discussion. Il a mis en place un plan d'action pour les langues officielles. Il travaille beaucoup plus en amont quand vient le temps de nous informer

informed. I do not think the Acadian community is aware of the hearings that might be of interest or even that such hearings take place. Under the Broadcasting Act, the CRTC has the duty to inform the public through major newspapers. Has the CRTC even once advertised in the local newspapers or on community radio to inform people across the country of a hearing? Although the CRTC agreed to be designated — it had no choice other than to be designated under the Official Languages Act —, and it has taken a number of measures, even today there are things that do not add up.

In 2012, ANIM was at the public hearing when Sirius undertook a major transaction that would affect the development of Canadian content, resulting in radio broadcasters having to make percentage-based contributions to funds such as Musicaction, FACTOR and the Community Radio Fund of Canada. I attended the hearings, which lasted days, if not weeks. In short, the issues associated with mandatory consultation were addressed, but the mechanism needs to be strengthened, in my view.

Lastly, we have an entire network that is active in communities, one that could often be said to resemble a municipal authority. I was also director of Carrefour de l'Isle-Saint-Jean in another life. Where could you find the most books? At the Carrefour de l'Isle-Saint-Jean library. Where could you watch French-language plays and listen to musical performances in French? At the Carrefour de l'Isle-Saint-Jean. Although it is not enshrined in Canada's Constitution in the same way that the right to French-language education in our communities is, the right to culture duly raises the following question. Should we not think about how to integrate the notion of empowerment, of capacity, in other words, the act of giving a person or group the legal ability to make decisions? How could the act allow for such a thing? Is it even possible?

Thank you.

The Chair: Thanks to the three of you. We will now proceed with questions.

Senator Mégie: Thanks to the three of you for your presentations and for the vital points you raised.

Ms. Pilon, I'd like to discuss with you the current impact of the digital shift. You said it poses a danger to Canadian content. Dealing with the challenge requires a financial commitment. From what Mr. Brisson said, funding allocations have been eroded over the past decade.

des avis et des audiences qui auront lieu, mais nous sommes un petit groupe de 10 personnes et nous sommes à peu près les seuls à être informés. Je ne pense pas que la communauté acadienne soit au courant des audiences qui peuvent la concerner ni de l'existence de ces audiences. Le CRTC a l'obligation, en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, d'aviser le public concerné dans les grands journaux. Est-ce qu'il y a une seule fois où le CRTC a diffusé une annonce pour nous informer d'une audience dans les journaux locaux ou à la radio communautaire à travers le pays? Même si le CRTC a accepté d'être désigné — il n'avait pas le choix d'être désigné en vertu de la Loi sur les langues officielles —, il a pris un certain nombre de mesures, mais encore aujourd'hui, il y a des choses qui ne tiennent pas.

L'ANIM, par exemple, avait été en audience publique en 2012 au moment où Sirius a fait une transaction importante qui allait avoir un impact sur le développement du contenu canadien, qui fait en sorte que les radios et télédiffuseurs doivent contribuer en versant des pourcentages dans un fonds comme Musicaction, FACTOR, le Fonds canadien de la radio communautaire. J'ai participé aux audiences qui ont duré un certain nombre de jours, pour ne pas dire de semaines... Bref, on a abordé la question des problèmes liés aux obligations de consultation qui doivent être renforcées, à mon avis.

Enfin, on a tout un réseau qui joue un rôle au sein des communautés qui, souvent, s'apparente à celui du pouvoir municipal. J'ai aussi été directeur, dans une autre vie, du Carrefour de l'Isle-Saint-Jean. Où trouvait-on le plus de livres? C'est à la bibliothèque du Carrefour de l'Isle-Saint-Jean. Où pouvait-on assister à des pièces de théâtre en français, à des prestations musicales en français? Au Carrefour de l'Isle-Saint-Jean. Le droit à la culture, qui n'est peut-être pas enchâssé dans la Constitution du Canada de la même manière qu'on a enchâssé le droit à l'éducation en français dans nos communautés, mérite qu'on se pose la question suivante : ne pourrait-on pas réfléchir à la façon dont on pourrait intégrer cette notion d'habileté, de capacité, c'est-à-dire le fait de rendre une personne ou un groupe juridiquement apte à entreprendre des décisions? Comment la loi pourrait-elle permettre cette chose? En fait, est-ce possible?

Merci.

Le président : Merci à vous trois. Nous passerons maintenant à la période des questions.

La sénatrice Mégie : Merci à vous trois de vos présentations et d'avoir soulevé des points cruciaux.

Madame Pilon, j'aimerais vous parler de l'influence du virage numérique à l'heure actuelle. Vous l'avez dit, cela représente un danger en ce qui a trait aux contenus canadiens. Pour faire face à ces défis, il faut une participation financière. D'après ce que M. Brisson a affirmé, au cours des 10 dernières années, il y a eu un effritement en matière d'attribution des fonds.

Have you given any thought to how to overcome the challenge and how the Official Languages Act could help in that respect?

Ms. Pilon: The government announced that it would review the Broadcasting Act and the Telecommunications Act. We wholeheartedly believe that the road to changing how support for Canadian content is provided in Canada is through both of those acts. If major changes are not made to those acts, it could undermine all the work that has been done over the years, not to mention our broadcasting sovereignty in Canada.

Of course, the Official Languages Act could strengthen any mechanisms established under the two acts. In light of its obligations under the Official Languages Act, the CRTC must demonstrate that it has taken tangible measures. The CRTC is also required to take positive measures and must consult with communities before making decisions that could negatively affect them. That said, the CRTC nevertheless did away with the Local Program Improvement Fund. Despite the fact that communities rallied in favour of the program to underscore its importance, the CRTC still made the decision to eliminate it.

The act has its limits. A complaint was filed with the Commissioner of Official Languages but went nowhere because the commissioner lacked the power, I believe, to make the CRTC fulfil its obligations. I definitely think it's necessary to strengthen the enforcement mechanism available to the Commissioner of Official Languages so that the commissioner can force institutions subject to the act to respect it.

I know I'm a bit off-topic, with respect to your question about the digital shift, but my point is this. Short of aligning all of these elements in way that subjects the country's other acts to official languages scrutiny, all we are doing is taking one step forward and one step back. Something else that is important to understand is that we have to fight, we have to fight, we have to fight. Small organizations like ours have to go to court and make representations — Right now, you have the APFC before you, sitting at the table. Clearly, we get involved, we want to be consulted, but, at the same time, I think the government has a responsibility to make sure that official language minority communities are protected when changes are imminent.

Senator Mégie: If I understand correctly, part of the solution is also to give the Commissioner of Official Languages more power.

Ms. Pilon: Yes, but it has to be triggered by a complaint, and what we want to see are positive measures, before a complaint is necessary. If we have no choice, though, we would like the commissioner to have the authority to impose changes and reverse decisions that contravene the spirit of the act.

Avez-vous déjà réfléchi à la manière dont on pourrait relever ces défis et à la façon dont la Loi sur les langues officielles pourrait vous aider à cet égard?

Mme Pilon : À l'heure actuelle, le gouvernement a annoncé qu'il réviserait la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur les télécommunications. Nous croyons catégoriquement qu'il faut passer par ces deux lois pour être en mesure de changer la façon dont le contenu canadien est soutenu au Canada. Parce qu'en ce moment, si on n'apporte pas de changements importants à ces deux lois, on risque d'effriter tout le travail qui a été réalisé au fil des années, et notre souveraineté en ce qui a trait à la radiodiffusion au Canada.

Bien sûr, la Loi sur les langues officielles peut renforcer les mécanismes que ces deux lois adopteront. Puisque le CRTC a certaines obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles, il doit montrer qu'il a pris des mesures concrètes. Le CRTC est aussi assujéti aux mesures positives et il doit consulter les communautés avant de prendre des décisions qui pourraient avoir un effet néfaste sur les communautés. Cela dit, le FAPL a tout de même été aboli. Bien que les communautés se sont ralliées derrière la nécessité de ce programme, il reste que le CRTC a tout de même pris cette décision.

Il y a des limites en ce qui concerne la loi. Une plainte a déjà été déposée auprès du commissaire aux langues officielles. Finalement, la plainte n'a abouti nulle part, parce que le commissaire n'avait pas, je crois, la capacité de tenir le CRTC responsable de ses obligations. Je crois qu'il faut définitivement renforcer le mécanisme lié aux pouvoirs du commissaire aux langues officielles afin qu'il puisse exiger que les institutions qui sont assujéties aux lois en respectent le cadre.

Je sais que je m'éloigne un peu du numérique, mais si tout cela n'est pas arrimé de façon à ce qu'on utilise la lentille de la langue officielle lorsqu'on regarde les autres lois de ce pays, on avance, on recule, on avance et on recule. Ensuite, il faut se battre, il faut se battre, il faut se battre. Sachez que les petits organismes comme le nôtre qui doivent aller au tribunal, qui doivent faire des représentations... Vous regardez le bureau de l'APFC en ce moment, il est ici à votre table. Il est sûr qu'on intervient, qu'on aime être consulté dans ces processus, mais en même temps, je pense que le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont protégées quand les changements sont imminents.

La sénatrice Mégie : Si je comprends bien, cela passerait aussi par le fait de donner plus de pouvoir au commissaire aux langues officielles.

Mme Pilon : Oui. Cependant, en même temps, cela doit passer par une plainte, et nous, nous voulons que les mesures soient positives avant que la plainte soit envisagée. Si on n'a pas le choix, par contre, on aimerait qu'il ait le pouvoir d'imposer

Senator Maltais: Welcome to all three of you, and thank you for expressing your points of view with such eloquence and passion. I'd like to discuss the quote unquote Canada Council for the Arts. How well does it work for francophones outside Quebec?

Mr. Henry: Our figures are a bit outdated. A few years ago, the Fédération culturelle canadienne-française published a facts and figures document entitled *Chiffres à l'appui*. It was somewhat hard to get a hold of. The figures fall well short of our demographic weight. It's important to point out that the application of the excellence principle has led to an urban-rural gap.

I did some quick calculations a couple of years ago, and I came to the conclusion that Quebecers receive twice as much funding per capita as New Brunswickers. We are talking double.

Senator Maltais: At the last Acadian World Congress, which took place in Edmundston, a small group of francophone senators and I visited different parts of French-speaking New Brunswick, attending plays and taking part in other activities, against the backdrop of the congress. We also enjoyed performances by singers and small symphony orchestras. We had some very interesting discussions with the artists, but when we mentioned the Canada Council for the Arts, it was as though we were speaking gibberish. They asked us what planet we were on. The council isn't very popular among francophone minorities in Shediac, Prince Edward Island, Newfoundland and Labrador, Vancouver, Victoria, Calgary or Winnipeg.

How is Radio-Canada treating francophone minorities these days? Have things improved since the government gave the public broadcaster an injection of \$875 million — \$75 million this year and \$150 million in the years thereafter? Have you reaped any benefits at all?

Ms. Pilon: I can tell you that our relationship with Radio-Canada has never been as good as it is now.

Senator Maltais: I see.

Ms. Pilon: It's important to note that Radio-Canada will soon be undergoing a renewal.

Senator Maltais: In terms of dollars, though, how much more did you receive this last year?

Ms. Pilon: I wish I could tell you, but that would require figures and information we are not allowed to access without the CRTC's permission through Radio-Canada.

des changements et des modifications et de revenir sur des décisions qui ne respectent pas l'esprit de la loi.

Le sénateur Maltais : Bienvenue à vous trois et merci d'avoir témoigné avec autant d'éloquence et de passion. J'aimerais vous parler du Conseil des arts du Canada, entre guillemets. Quelle est son efficacité pour les francophones hors Québec?

M. Henry : On dispose de chiffres qui sont un peu vieillots. La Fédération culturelle canadienne-française a publié, il y a quelques années, un document titré *Chiffres à l'appui*. Il a été un peu difficile à obtenir. Les chiffres sont très en deçà de notre poids démographique. Il faut le dire, il y a toute la question de l'application du principe de l'excellence, qui fait en sorte que l'écart s'observe entre les milieux urbains et les milieux ruraux.

J'ai fait de petits calculs il y a environ deux ans, et j'en suis arrivé à la conclusion que, par personne, les Québécois sont deux fois mieux financés que le Nouveau-Brunswick. C'est du simple au double.

Le sénateur Maltais : Lors du dernier Congrès acadien qui a lieu à Edmundston, un petit groupe de sénateurs francophones et moi nous sommes permis de faire la tournée du Nouveau-Brunswick francophone pour assister à des pièces de théâtre, entre autres, toujours dans le cadre du Congrès acadien. Nous avons vu des chansonniers et de petits orchestres symphoniques également. Nous avons eu des discussions fort intéressantes avec les artistes, mais lorsqu'on leur parlait du Conseil des arts, c'est comme si nous avions parlé espéranto. Ils nous demandaient de quelle planète nous venions. Le Conseil des arts n'est pas très célèbre chez les minorités francophones de Shediac, ni à l'Île-du-Prince-Édouard, ni à Terre-Neuve, ni à Vancouver, Victoria, Calgary ou Winnipeg.

Comment se comporte Radio-Canada avec les minorités francophones? Y a-t-il eu une amélioration depuis que le gouvernement lui a octroyé 875 millions de dollars — 75 millions cette année et 150 millions dans les années à venir? Avez-vous pu profiter de quelques retombées que ce soit?

Mme Pilon : Je peux vous dire que la relation avec Radio-Canada n'a jamais été aussi bonne qu'elle l'est en ce moment.

Le sénateur Maltais : D'accord.

Mme Pilon : Il faut également comprendre le fait que Radio-Canada sera en processus de renouvellement très bientôt.

Le sénateur Maltais : Mais en termes de dollars, que recevez-vous de plus depuis un an?

Mme Pilon : J'aimerais bien vous le dire, mais cela prendrait des chiffres, des données auxquels nous ne pouvons avoir accès sans en obtenir la permission du CRTC auprès de Radio-Canada.

Senator Maltais: Minority francophone communities also look at us as though we are speaking gibberish when the topic of Radio-Canada comes up. Is Radio-Canada going to cover communities in Western Canada, Prince Edward Island, Newfoundland and Labrador, New Brunswick and Nova Scotia? How involved is Radio-Canada in francophone culture outside Quebec? Have you noticed an improvement service-wise or dollar-wise?

Ms. Pilon: The news and media coverage are one thing. Independent production is something else altogether. They are two different things. I can tell you, though, that, on the independent production front, things are going fairly well.

Senator Maltais: What additional content will you be producing this year over last year?

Ms. Pilon: Radio-Canada launched two dramas in the Acadie region this year, with a single independent producer. That is unprecedented.

Senator Maltais: Very well.

Ms. Pilon: When it comes to drama series, Radio-Canada has always engaged in coproduction, usually with Quebec. This year, 2017-18, is the first time we have seen two francophone independent productions for drama series in the Acadie region. It's never been done.

Our relationship has gotten stronger. Measures have been taken. Mr. Brisson mentioned the multi-party agreement that we are a part of and that is being led by the FCCF. The agreement has spawned working groups, bringing the APFC and Radio-Canada, the NFB, Telefilm Canada, the Canada Media Fund and Heritage Canada together for discussion.

This past November, the tremendous difficulty around the development of feature films in Canada's francophone community was acknowledged. The people at Radio-Canada told us that they had long stopped investing in feature film development, but they promised to speak to their teams and get back to us. In January, we held a two-day workshop in Winnipeg, and Radio-Canada announced to the group that it was going to start investing in feature film development again. That tells us that these mechanisms are working; they are producing results.

Senator Maltais: You're in communications. In Quebec, Radio-Canada isn't getting the ratings. Why? Because it doesn't tell Quebecers what is happening in the francophone community. Never. If you watch the 10 o'clock news broadcast of "Le Téléjournal," you will never see any coverage of the francophone community outside Quebec. They did mention New Brunswick when two police officers were killed, but that was all.

Le sénateur Maltais : Les communautés francophones en situation minoritaire croient également qu'on parle espéranto lorsqu'on parle de Radio-Canada. Radio-Canada va-t-elle couvrir l'Ouest canadien, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse? Quelle est l'implication de Radio-Canada dans la culture francophone hors Québec? Avez-vous remarqué une amélioration en termes de services ou de dollars?

Mme Pilon : Les nouvelles, c'est une chose. La couverture médiatique, c'est une chose. Le déclenchement de la production indépendante, c'est autre chose. On parle de deux choses différentes. En ce qui concerne la production indépendante, je peux vous dire que les choses vont tout de même bien.

Le sénateur Maltais : Qu'allez-vous produire de plus que l'année dernière?

Mme Pilon : Deux dramatiques ont été lancées par Radio-Canada en Acadie cette année, avec un producteur indépendant unique. Cela ne s'est jamais vu.

Le sénateur Maltais : D'accord.

Mme Pilon : Radio-Canada a toujours lancé des productions en coproduction en ce qui a trait à la série dramatique, soit en coproduction avec le Québec. C'est la première fois, cette année, en 2017-2018, qu'on a deux productions indépendantes francophones en série dramatique en Acadie. Cela ne s'est jamais vu.

Concernant nos rapports, ils se sont renforcés. Des mesures ont été prises. M. Brisson a d'ailleurs parlé de l'Entente multipartite pilotée par la FCCF et dont nous sommes membres. Il y a des groupes de travail qui découlent de cette entente, ce qui fait que l'APFC se réunit avec Radio-Canada, l'ONF, Téléfilm Canada, le Fonds des médias du Canada, et Patrimoine canadien pour discuter.

En novembre dernier, on a reconnu qu'il était très difficile de lancer le développement de longs-métrages au sein de la francophonie. Les gens de Radio-Canada nous ont dit qu'ils n'investissaient plus depuis longtemps dans le développement de longs-métrages, mais ils nous ont promis d'en parler à leur équipe et de nous revenir. En janvier, nous avons tenu un colloque de deux jours à Winnipeg et, à ce moment-là, Radio-Canada a annoncé au groupe qu'elle allait réinvestir dans le développement de longs-métrages. Donc, les mécanismes dont on parle fonctionnent, ils donnent des résultats.

Le sénateur Maltais : Vous travaillez dans le domaine des communications. Au Québec, Radio-Canada n'a pas la cote. Pourquoi? Parce qu'elle n'informe pas les Québécois de ce qui se passe dans la francophonie. Jamais. Si vous écoutez *Le Téléjournal* de 22 heures, la francophonie hors Québec n'existe pas pour eux. On a bien entendu parlé du Nouveau-Brunswick lorsque deux policiers se sont fait abattre, mais sans plus.

Quebecers are not dumb; they want to know what is going on in Canada's francophone community. They want to know more about it. In Prince Edward Island, we were treated to performances by fantastic musicians and singers. I would like an answer from Radio-Canada. What is it doing outside Quebec to tell us what is happening in Canada's francophone community?

Mr. Brisson: To your point, I would say that we have found deficiencies in Radio-Canada's coverage, as well as issues with the Canada Council for the Arts and other federal institutions. There are certainly deficiencies, but the situation is not black or white. It is possible to find examples of the opposite: coverage by Radio-Canada of Radio Radio, Damien Robitaille and Georgette LeBlanc, who became Canada's official poet. It depends on the people. The message is being heard by certain people in the working groups or thanks to the multi-party agreement. However, the fact that Radio-Canada is headquartered in Montreal, that the Canada Council for the Arts is based in Ottawa and that other institutions are based in Toronto has a sociological impact. People on editorial teams tend to connect with their friends or friends of their friends, or to adopt a certain Montreal-, Ottawa- or Toronto-focused aesthetic, putting those who live in Saskatchewan, Manitoba or New Brunswick at a structural disadvantage.

That does not necessarily mean that the people at Radio-Canada in Montreal are doing it because they want to. They simply do not have the editorial team to extend their reach, hence the need for meaningful measures at a structural level. Human nature is always to favour the familiar, so — just as a stake is needed to support a plant and help it grow upright — measures are needed to help keep people's minds open to what is happening elsewhere.

Senator Maltais: You will find allies, because in Quebec, Radio-Canada is very Montreal-centric and takes no interest in the rest of the province. From Radio-Canada's standpoint, the Plateau neighbourhood is all of Montreal, and the rest of Quebec does not exist. Places such as Sherbrooke, Quebec City, Chicoutimi, Lac-Saint-Jean, Baie-Comeau, Matane, Rimouski, Gaspé, Rouyn-Noranda and La Sarre receive no coverage, as though they do not exist. The cultural mindset at Radio-Canada is that Montreal Island, small though it may be, represents the true reality of Canada's francophone community. That is the very reason why Quebecers do not support Radio-Canada.

The Chair: Thank you very much, Senator Maltais. Time is growing short and other senators have questions they would like to ask.

Senator McIntyre: One thing is certain: the Official Languages Act, in its current form, is ineffective at combatting the linguistic and cultural assimilation of official language minority communities. That is why, as Mr. Brisson pointed out,

Les francophones du Québec ne sont pas des ignares, ils aiment savoir ce qui se passe dans la francophonie canadienne, ils veulent mieux la connaître. À l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons entendu des musiciens et des chanteurs extraordinaires. J'aimerais avoir une réponse de la part de Radio-Canada. Qu'est-ce qu'elle fait à l'extérieur du Québec pour nous informer de l'état de la francophonie?

M. Brisson : Dans le sens où vous allez, on a pu trouver des lacunes dans la couverture de Radio-Canada et, inversement, avec le Conseil des arts ou avec d'autres institutions fédérales. Il y a des lacunes, mais ce n'est pas tout noir ou tout blanc. On peut trouver des contre-exemples où Radio-Canada parle de Radio Radio, de Damien Robitaille ou de Georgette LeBlanc, qui est devenue poète officielle du Canada. Cela dépend des personnes. On a une bonne écoute de la part de certaines personnes dans les groupes de travail ou grâce à l'Entente multipartite. Cependant, il y a un effet sociologique qui résulte du fait que le siège social de Radio-Canada est à Montréal ou que le Conseil des arts est à Ottawa ou que d'autres institutions sont à Toronto, ce qui fait que les gens dans les équipes éditoriales ont souvent tendance à se connecter à leurs amis ou aux amis des amis ou avec une certaine esthétique montréalaise ou ottavienne ou torontoise, et les gens qui habitent la Saskatchewan, le Manitoba ou le Nouveau-Brunswick finissent par être désavantagés structurellement parlant.

Ce n'est pas nécessairement par mauvaise volonté de la part des gens de Radio-Canada à Montréal. Ils n'ont tout simplement pas l'équipe éditoriale pour aller plus loin, d'où la nécessité de prévoir des mesures structurantes. La nature humaine nous pousse toujours à aller vers ce qu'on connaît, et il faut des mesures — comme un tuteur avec la plante pour l'amener plus loin et rester droite — pour nous assurer de rester ouverts à ce qui se passe ailleurs aussi.

Le sénateur Maltais : Vous allez trouver des alliés, parce qu'au Québec, Radio-Canada est très « montréalisée » et que le reste de la province ne l'intéresse pas. Aux yeux de Radio-Canada, le Plateau, c'est Montréal, et le reste du Québec n'existe pas. Des endroits comme Sherbrooke, Québec, Chicoutimi, Lac-Saint-Jean, Baie-Comeau, Matane, Rimouski, Gaspé, Rouyn-Noranda, La Sarre, tout cela est inconnu et n'existe pas. Ils ont cette culture selon laquelle l'île de Montréal, toute petite soit-elle, possède la vérité francophone. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les Québécois en ont contre Radio-Canada.

Le président : Merci beaucoup, sénateur Maltais. Je vois que le temps file et que d'autres sénateurs veulent poser des questions.

Le sénateur McIntyre : Chose certaine, la Loi sur les langues officielles, telle qu'elle est rédigée actuellement, n'est pas efficace pour lutter contre l'assimilation linguistique et culturelle des communautés de langue officielle en situation

certain parts of the act need amending, especially Part VII. It clearly needs to include provisions that deal with arts and culture.

You told us about your concerns. My question is this. Your organizations are calling for infrastructure development support, guaranteed stable funding, cultural activities in schools, training for artists, the use of new technologies, showcases to promote artistic and cultural activities in French, and strong linkages, among other things. What are your top asks? Do they tend to reflect certain findings and observations or everything I just listed?

Mr. Brisson: I would say they tend to reflect all the findings and observations. That was a great list, albeit not exhaustive.

To my mind, the common thread in all this is clearly to put in place every possible condition conducive to the vitality of francophone minority communities. That means all the things with a direct impact on the community — be they schools, libraries or cultural centres — as well as all the entities that revolve around that. They could be called institutions that are essential to the community's autonomy. It is often the case that some communities feel isolated because they do not have access to the same cultural tools as majority language communities. It is necessary to go beyond the numbers and provide people with quality institutions they can be proud of.

Senator Gagné: Thank you for your input. As Senator Maltais mentioned, you speak with passion and conviction.

Since the committee is examining how to modernize the Official Languages Act, I would like to explore ways to promote arts and culture, not just because that is your field, but also because it requires legislation.

In addition to the Official Languages Act, the Minister of Canadian Heritage is responsible for implementing a number of other acts, including the Physical Activity and Sport Act, whose preamble I'd like to read for you:

WHEREAS the Government of Canada recognizes that physical activity and sport are integral parts of Canadian culture and society and produce benefits in terms of health, social cohesion, linguistic duality, economic activity, cultural diversity and quality of life;

minoritaire. Voilà pourquoi, comme l'a mentionné M. Brisson, il est nécessaire de modifier certaines parties de la loi, notamment la partie VII. Il est clair qu'il faudra y inclure des mentions relatives aux arts et à la culture.

Vous nous avez fait part de vos préoccupations. Ma question est la suivante. Vos organismes revendiquent l'appui au développement des infrastructures, l'assurance d'un financement stable, l'animation culturelle dans les écoles, la formation des artistes, l'utilisation des nouvelles technologies, le rayonnement des activités culturelles et artistiques en français, le réseautage, et j'en passe. Quelles seraient vos principales revendications? Est-ce qu'elles concernent davantage certains constats ou tous ceux que j'ai énumérés?

M. Brisson : Je dirais que c'est plutôt l'ensemble des constats. Vous dressez une liste très intéressante et non exhaustive.

Pour ma part, il est clair que le dénominateur commun, c'est d'offrir toutes les conditions possibles à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Donc, c'est tout ce qui touche la communauté de près, que ce soit les écoles, les bibliothèques, les centres culturels ou les organismes qui gravitent autour. On peut dire que ce sont des institutions essentielles à l'autonomie des communautés. Souvent, on constate que certaines communautés se sentent isolées parce qu'elles n'ont pas accès aux mêmes outils culturels que les communautés en situation majoritaire. Il s'agit d'aller au-delà du nombre afin d'offrir aux gens des institutions de qualité, dont ils peuvent être fiers.

La sénatrice Gagné : Je vous remercie de vos témoignages. Comme l'a mentionné le sénateur Maltais, vous vous exprimez avec passion et conviction.

Étant donné que le comité étudie les façons de moderniser la Loi sur les langues officielles, j'aimerais explorer les moyens par lesquels nous pourrions favoriser les arts et la culture, parce que c'est votre domaine et parce que cela se fait par l'entremise d'une loi.

Mis à part la Loi sur les langues officielles, la ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'application de plusieurs autres lois, notamment la Loi sur l'activité physique et le sport, dont j'aimerais vous lire le préambule :

Attendu :

que le gouvernement fédéral reconnaît que l'activité physique et le sport font partie intégrante du mode de vie des Canadiens et de leur culture et procurent des avantages sur les plans de la santé, de la cohésion sociale, de la dualité linguistique, de l'activité économique, de la diversité culturelle et de la qualité de vie;

WHEREAS the Government of Canada wishes to increase awareness among Canadians of the significant benefits of physical activity and the practice of sport;

WHEREAS the Government of Canada wishes to encourage and assist Canadians in increasing their level of physical activity and their participation in sport;

WHEREAS the Government of Canada is committed to promoting physical activity and sport, having regard to the principles set out in the *Official Languages Act*;

AND WHEREAS the Government of Canada wishes to encourage cooperation among the various governments, the physical activity and sport communities and the private sector in the promotion of physical activity and sport. . . .

My question has to do with the right to culture you mentioned earlier. Would similar legislation promoting arts and culture better serve our communities? Should the Official Languages Act include these same principles, with a specific provision on arts and culture in both official languages?

Mr. Henry: I would say yes. Similar wording could certainly be incorporated into official languages legislation and should also stipulate that Canada's specificity — the existence of minority francophone communities — is the fundamental expression of Canadian culture. In our view, the legislation should focus on culture.

The right to arts and culture in these communities needs to be protected. It is equally important to recognize and note that people's ability to exercise that right across the country is very limited, whether they are in small rural communities in Manitoba, Prince Edward Island or elsewhere. In short, the answer is yes.

Ms. Pilon: I would add that it is also necessary to protect the right to culture in one's language: the right to culture that is the reflection of the community. It would be wrong to think that communities' cultural needs are being met simply because movies made by Quebec artists tour francophone communities with fairly decent coverage. When we talk to the institutions, they tell us that they tour films, and when we ask them whether they are francophone films, the answer is Quebec films.

I'm fresh off a two-day workshop in Winnipeg. Some of the participants were from France, because there is independent production outside Quebec. We somewhat expect that attitude when we talk to people from around the world, but when Quebecers or people from Canada's majority community still make the same comments to us, it means two things: there is a problem and the act is not doing its job.

qu'il désire sensibiliser davantage la population canadienne aux bienfaits considérables de l'activité physique et de la pratique du sport;

qu'il désire encourager et aider les Canadiens à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation à des activités sportives;

qu'il entend promouvoir l'activité physique et le sport dans le respect des principes énoncés à la *Loi sur les langues officielles*;

qu'il désire encourager, en vue de promouvoir l'activité physique et le sport, la coopération entre les différents ordres de gouvernement, le secteur privé et les milieux de l'activité physique et du sport [...]

Ma question concerne le droit à la culture dont vous avez parlé plus tôt. Est-ce que nous serions mieux servis avec une loi similaire qui favoriserait les arts et la culture? Ces principes devraient-ils se retrouver dans une loi sur les langues officielles avec une section spécifique concernant les arts et la culture dans les deux langues officielles?

M. Henry : Je vous dirais que oui. Un tel énoncé pourrait certainement être inséré dans une loi sur les langues officielles, tout en déclarant que cette caractéristique canadienne, celle d'avoir des communautés francophones en situation minoritaire, est l'expression fondamentale de la culture canadienne. Selon nous, il s'agit d'un projet culturel.

Il faut protéger le droit aux arts et à la culture au sein de ces communautés. Il faut également reconnaître et constater que la pratique de ce droit est très limitée à travers le pays, que ce soit dans les petites communautés rurales du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard ou d'ailleurs. Bref, oui.

Mme Pilon : J'aimerais ajouter le fait qu'il faut aussi protéger le droit à la culture dans sa langue, le droit à une culture qui soit un reflet de cette communauté. Il ne faut pas croire non plus que, parce que les artistes québécois tournent des films dans des communautés francophones et qu'ils tournent tout de même assez bien, cela répond aux besoins. Lorsqu'on s'adresse aux institutions, celles-ci disent qu'elles font des tournées de films. On leur demande si ce sont des films francophones, et elles nous répondent que ce sont des films québécois.

Je sors d'un colloque de deux jours à Winnipeg. Certains participants venaient de la France, car il se fait de la production indépendante à l'extérieur du Québec. On s'y attend un peu lorsqu'on parle avec des interlocuteurs à l'échelle internationale, mais lorsqu'on parle avec des Québécois ou avec des gens de la majorité du Canada et qu'on se fait encore dire ce genre de chose, c'est qu'il y a un problème et qu'effectivement, la loi ne fait pas son travail.

Senator Gagné: I have a follow-up question. You mentioned the importance of implementing Part VII. Should the act directly address the importance of culture in both official languages elsewhere than in Part VII? Is that something that should be dealt with in the preamble?

Ms. Pilon: It should indeed be part of the preamble. It's important to underscore the fact that this involves not just language, but also culture, which is very diverse from coast to coast. There needs to be recognition of the richness all this brings and, as Mr. Henry was saying, of the fact that this is what sets us apart and defines our Canadian identity.

Senator Gagné: Thank you very much.

Mr. Brisson: I'd like to echo Ms. Pilon's comments, in relation to the absence of a cultural component in the official languages roadmaps. That, alone, makes no sense and proves the need for inclusion in the act in order for action and change to flow.

I found the parallel you drew between physical activity and culture quite interesting. Although we may be able to choose to become physically active or not, I don't think we can choose to sing or to know the proverbs of our parents or the stories told to us as children. We cannot stop our cultural enrichment. This would be a more accurate parallel with physical activity: culture is to language as breathing is to walking.

Senator Moncion: It deals with physical enrichment rather than artistic enrichment, development a person engages in alone versus development on a broader scale. Something all three of you talked about was accountability and funding allocation. There seems to be a major inequity or disparity when it comes to the allocation of funding and accountability.

Could you elaborate on the accountability issue and the areas where you are not seeing results? Since you don't appear to have received any funding, the accountability you are looking for is tied to how the money you should have received is spent. I'm not sure whether you understand the connection I'm trying to make. All three of you mentioned the issue of funding allocation and accountability.

Mr. Henry: Unfortunately, in recent years, the Department of Canadian Heritage's ability to support federal institutions in their reporting efforts has diminished significantly. It has undergone staffing cuts. As you will recall, three or four years ago, we were told at the interdepartmental meeting that each institution no longer had to systematically produce annual reports, because it was not possible to perform the function as a result of staffing and other reductions in recent years.

La sénatrice Gagné : J'aimerais poser une question complémentaire. Vous avez fait allusion à l'importance de l'application de la partie VII. Devrait-on traiter directement de l'importance de la culture dans les deux langues officielles ailleurs que dans la partie VII de la loi? Est-ce que cela devrait s'inscrire dans le préambule?

Mme Pilon : Cela devrait s'inscrire dans le préambule, effectivement. Il faut insister sur le fait que ce n'est pas que la langue, c'est aussi la culture qui est diversifiée d'un océan à l'autre. Il faut reconnaître qu'il existe une richesse dans tout cela, et comme le disait M. Henry, c'est ce qui nous distingue et c'est ce qui fait notre identité canadienne.

La sénatrice Gagné : Merci beaucoup.

M. Brisson : J'aimerais ajouter que je souscris à ce que Mme Pilon a déclaré quant au fait qu'il n'y ait pas eu de volet sur la culture dans les différentes feuilles de route sur la Loi sur les langues officielles. C'est une absurdité en soi et cela démontre qu'il faut le formuler dans la loi pour qu'il y ait des actions qui en découlent.

J'ai trouvé intéressant votre parallèle entre l'activité physique et la culture. On peut peut-être choisir de faire de l'activité physique ou pas, mais je crois qu'on ne peut pas choisir de chanter ou de connaître les proverbes de nos parents ou les histoires des contes de notre enfance. On ne peut pas arrêter de se cultiver. Pour faire un parallèle avec l'activité physique, la culture a le même rapport avec la langue que la marche et la respiration avec l'activité physique.

La sénatrice Moncion : On parle de culture physique au lieu de parler de culture artistique, de culture prise seule ou de culture dans un sens plus large. L'une des choses que vous avez tous les trois abordées, c'est la question de la reddition de comptes et de l'allocation des fonds. Il semble avoir une inégalité importante ou une iniquité importante dans l'allocation des fonds et dans la reddition de comptes.

Pouvez-vous me donner davantage d'information sur la reddition de comptes quant aux aspects où vous ne voyez pas de résultats? Comme vous ne semblez pas avoir reçu d'argent, la reddition de comptes que vous cherchez à avoir est liée à la façon dont est dépensé l'argent que vous auriez dû recevoir. Je ne sais pas si vous comprenez le lien que j'essaie de faire. Tous les trois, vous avez mentionné la question de l'allocation des fonds et de la reddition de comptes.

M. Henry : Malheureusement, au cours des dernières années, la capacité de Patrimoine canadien d'accompagner les institutions fédérales dans leur reddition de comptes a beaucoup diminué. Il y a des réductions du personnel. On se souviendra qu'il y a trois ou quatre ans, on nous avait annoncé à l'interministériel qu'on n'exigeait plus systématiquement que chacune des institutions produise des rapports sur une base annuelle, parce qu'on était incapable de réaliser cette tâche,

I wanted to call someone today for an answer on that issue, because I don't know where things currently stand. Given that the accountability mechanism was weakened, parliamentarians no longer hear about certain realities in the communities.

Senator Moncion: Is it worse today, or has it been this way for a long time?

Mr. Brisson: A current example is the reorganization of the Canada Council for the Arts. With the council's budget being doubled, everyone obviously has very high hopes. Aside from the council's regular programming, however, the Official Languages Fund seems to have gotten lost in the shuffle. The people at the council do not seem to know how to award financial support under the Official Languages Fund.

Despite all the questions we have asked so far, that is one for which we have no answer. The example illustrates the fact that official languages matters are viewed as supplementary, akin to an autumn leaf falling aimlessly from a tree. No one knows where the money is going to land or how it will be used. For them, it's a problem that needs fixing. We, however, want to be part of the solution; we want to be involved in the decision-making and accountability process in order to know what is going on.

I will just finish up by pointing to something else I see as problematic: official languages is being lumped together with diversity or equity. There seems to be some confusion within federal institutions, and because of this blurring of lines, official languages issues are no longer the priority they used to be. We are advocating that they should be, given their place at the very heart of Canada's identity, but the waters seem to have become muddied within federal institutions.

Senator Moncion: It would appear they have found a way to lump everything together in a sort of catch-all.

I have another question. In reference to the Canada Media Fund, you said that 10 per cent was tied to Canadian productions, and you also mentioned \$29 million. Is that correct?

Ms. Pilon: The \$29 million is not tied to the media fund; rather, it represents all independent production. The total figure for independent production in Canada includes investments by the Canada Media Fund and investments by broadcasters who grant licences, also covering all the provincial measures and federal tax credits. That makes up the total figure. As for the Canada Media Fund, it stands at about \$11 million for last year.

compte tenu des effectifs disponibles et de l'effritement des dernières années.

J'ai voulu téléphoner à quelqu'un aujourd'hui pour avoir cette réponse, car je ne connais pas l'état actuel des choses. Il y a eu un effritement de la reddition de comptes qui fait que certaines réalités ne parviennent plus au Parlement.

La sénatrice Moncion : Est-ce pire maintenant ou est-ce ainsi depuis très longtemps?

M. Brisson : Il y a un exemple à l'heure actuelle qui est la réorganisation du Conseil des arts du Canada. Évidemment, comme le budget du Conseil des arts du Canada doublera, tout le monde a des espoirs très élevés, mais en dehors des programmes réguliers du Conseil des arts, le Fonds pour les langues officielles semble avoir été oublié dans la réorganisation du conseil. Les gens du conseil ne semblent pas savoir comment octroyer les sommes qui proviennent du Fonds pour les langues officielles.

On n'a pas de réponse à cette question, malgré toutes les questions qu'on a posées jusqu'à présent. C'est un exemple qui illustre le fait que la question des langues officielles vient se poser en supplément, comme une feuille d'automne qui tombe par terre sans savoir où elle va tomber ou ce qu'on va en faire. Pour eux, c'est un problème à régler, mais nous, nous voulons faire partie de la solution et être intégrés à ces décisions et à la reddition de comptes afin de savoir ce qui se passe.

Pour terminer, l'autre dossier, que je perçois comme problématique, c'est le mélange entre le dossier des langues officielles et celui de la diversité ou de l'équité. Il semble y avoir une confusion au sein des institutions fédérales à ce chapitre, et cela provoque un brouillage, ce qui fait que la question des langues officielles n'est plus aussi à l'avant-plan qu'elle ne l'a été par le passé. Nous militons pour qu'elle le soit, parce que ça fait partie du fondement de l'identité canadienne, mais il semble que dans les institutions fédérales, ce soit un peu brouillé.

La sénatrice Moncion : On semble avoir trouvé une façon de tout mettre ensemble, une sorte de fourre-tout.

J'ai une autre question. Vous avez parlé du Fonds des médias du Canada, d'un pourcentage de 10 p. 100 qui est rattaché aux productions canadiennes, et de 29 millions de dollars, est-ce bien ça?

Mme Pilon : Les 29 millions de dollars ne sont pas rattachés aux Fonds des médias. Les 29 millions représentent la production indépendante dans sa totalité. Donc, le chiffre d'affaires de la production indépendante au Canada comprend des investissements du Fonds des médias du Canada et des investissements des télédiffuseurs qui donnent des licences qui comprennent aussi toutes les provinces avec les crédits d'impôt du gouvernement fédéral. C'est le chiffre total. Pour le Fonds des

Senator Moncion: You said 4 per cent of that amount goes to minority communities.

Ms. Pilon: No, the \$29 million covers all the investments, including what producers invest in their productions. The total for independent production comes from that amount. In 2015-16, the amount was \$29 million, which is four per cent of the total, the total being \$672 million. Of that, our share was \$29 million, or 4.3 per cent.

Senator Moncion: Is that for all francophone production across the country?

Ms. Pilon: All francophone production in Canada represents \$672 million, as compared with anglophone productions, which account for \$1.823 billion.

Senator Moncion: That's double, meaning that francophone productions receive about half of what anglophone productions do.

Ms. Pilon: Francophone production in Canada makes up about a quarter of all production in the country, and our share of that quarter is four per cent. The people at the Canada Media Fund realized that francophone culture needed a boost, so two-thirds of its funding goes to anglophone production, and one-third goes to francophone production. However, anglophone production makes up three-quarters of production in Canada, while francophone production accounts for one quarter. They wanted to use positive measures to encourage francophone production across the country, so that is why the fund is divided in that way. Telefilm Canada does the same thing.

Senator Moncion: Is it fair?

Ms. Pilon: In this area, I believe so, as regards the anglophone and francophone allocations. There is an effort to achieve fairness by making make a proportional investment that is slightly larger than the demographic weight would dictate. Conversely, the inequity and inequality is clear when it comes to Canada's francophone community, since we account for 13.5 per cent of the population and just four per cent of production.

The Chair: I would like to thank the witnesses. The thorough input you so generously provided will no doubt inform our study. Thank you for being with us.

We will now continue our consultation of arts and culture organizations, with our second group. From the Fédération culturelle canadienne-française, we have with us Martin

médias du Canada, cela se traduit à environ 11 millions de dollars pour l'an dernier.

La sénatrice Moncion : De ce montant-là, vous disiez que 4 p. 100 sont versés aux communautés minoritaires.

Mme Pilon : Non, dans l'enveloppe de 29 millions de dollars qui comprend tous les investissements, y compris celles du producteur qui investit dans sa production, on va chercher le chiffre d'affaires de la production indépendante. En 2015-2016, il s'agissait de 29 millions de dollars. Cela représente 4 p. 100 du total. Le total était de 672 millions de dollars, et on est allé chercher notre part de 29 millions de dollars, qui est de 4,3 p. 100.

La sénatrice Moncion : Est-ce pour toutes les productions francophones d'un bout à l'autre du pays?

Mme Pilon : Toutes les productions francophones canadiennes représentent 672 millions de dollars, comparativement aux productions anglophones, qui représentent 1,823 milliards de dollars.

La sénatrice Moncion : C'est le double. Donc, les productions francophones en ont à peu près la moitié.

Mme Pilon : Les productions francophones au Canada comptent pour environ un quart de la production totale au Canada et, de ce quart, on va en chercher 4 p. 100. Le Fonds des médias du Canada a constaté que la culture francophone avait besoin d'un coup de pouce. Donc, les sommes attribuées au Fonds des médias du Canada sont divisées en deux tiers anglophones et un tiers francophone. Par contre, la production au Canada est divisée en trois quarts anglophones et en un quart francophone. Ils ont voulu des mesures positives pour encourager la production francophone dans l'ensemble du pays, et c'est pour cela qu'ils divisent leurs fonds de cette façon. Téléfilm fait la même chose.

La sénatrice Moncion : Est-ce équitable?

Mme Pilon : Dans cette question, au niveau anglophone et francophone, je crois que oui, il y a une équité en voulant en mettre de façon proportionnelle un peu plus que le poids démographique. Par contre, du côté de la francophonie canadienne, clairement, il y a une iniquité et une inégalité, car on fait 13,5 p. 100 de la population et on va chercher 4 p. 100 de la production.

Le président : Je remercie donc nos témoins. La générosité et la rigueur de vos propos viendront éclairer nos travaux, j'en suis sûr. Je vous remercie d'avoir été avec nous.

Nous poursuivons notre consultation auprès des organisations culturelles et artistiques. Nous recevons notre deuxième groupe de témoins, membres de la Fédération culturelle canadienne-

Théberge, President, Maggy Razafimbahiny, Director General, and Marie-Christine Morin, Assistant Director. The floor is yours.

Martin Théberge, President, Fédération culturelle canadienne-française: Thank you for inviting us to be here today to discuss the modernization of the Official Languages Act. We cannot underscore enough the importance of the work you have undertaken.

I'd like to begin by taking you on a journey into the future. Imagine that, 20 years down the road, we are once again talking about a review of the act. Imagine, if you will, that it is a moment of pride in the work that has been accomplished. We will be there, appearing before the committee, overjoyed as we tell you that assimilation has been curbed, that our workforce is stable or on the rise, and that the arts and culture sector is playing a key role by fully contributing to the vitality of our communities and Canadian society as a whole.

Imagine that the public service is fully assuming its horizontal responsibility in the area of official languages, and that it automatically examines the needs and realities of francophone and Acadian communities through an informed lens. Imagine that, as a result, it has integrated flexibility into its programs and services to prevent systemic barriers.

Imagine the gradual removal of responsibility being transformed through a proactive attitude that focusses entirely on collaboration and joint action with measurable impact. It would be appropriate in that climate to boast about the path travelled and the result obtained.

Imagine the government taking rigorous stock of the reality on the ground in francophone and Acadian communities, and committing from the outset to work with us on innovative solutions and practices that would have to be implemented. Within the “by and for” concept we have been promoting, the notion of “with” is more important than ever to preserve the continuity.

The FCCF consists of 22 organizations, including seven national organizations dedicated to artistic practice or a cultural industry — such as the organizations of the three colleagues who appeared just before us —, 13 provincial or territorial organizations involved in artistic or cultural development, the Alliance des radios communautaires du Canada, as well as an alliance of the three performing arts presentation networks in French Canada. Altogether, when we appear before you, it is on behalf of more than 3,125 professional artists and 150 organizations from 180 communities spread out across the country. It is on behalf of a strong and engaged network, which is innovative and creative by design.

française. Je souhaite la bienvenue à Martin Théberge, président, à Maggy Razafimbahiny, directrice générale, ainsi qu'à Marie-Christine Morin, directrice adjointe. La parole est à vous.

Martin Théberge, président, Fédération culturelle canadienne-française : Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui pour parler de la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Nous soulignons à grands traits l'importance capitale du travail que vous avez entrepris.

D'entrée de jeu, j'aimerais vous inviter à imaginer l'avenir avec moi. Imaginez que, dans 20 ans, revienne sur le tapis la révision de la loi, et que ce soit l'occasion d'une célébration de fierté de la qualité du travail accompli. Nous serions là, à comparaître devant vous, pour vous exprimer notre grande joie de constater que l'assimilation a été freinée, que nos effectifs sont stables ou qu'ils augmentent, et que le secteur des arts et de la culture, en tant que partenaire clé, est à même de contribuer pleinement à la vitalité de ses communautés et à l'essor de la société canadienne.

Imaginez que la fonction publique assume pleinement sa responsabilité horizontale sur le plan des langues officielles, qu'elle se donne une lentille automatique et informée en ce qui a trait aux réalités et aux besoins des communautés francophones et acadienne, et que cela l'amène à flexibiliser le cadre de ses programmes et services pour éviter les blocages systémiques.

Imaginez que la déresponsabilisation progressive soit transformée par une attitude proactive qui donne toute sa place à la collaboration et à une action conjointe à impact mesurable. Il y aurait dans ce climat matière à se targuer du chemin parcouru et des résultats obtenus.

Imaginez que le gouvernement entreprenne un état des lieux rigoureux de la réalité qui prévaut sur le terrain des communautés francophones et acadienne, et qu'il s'engage d'emblée à s'activer avec nous aux solutions et aux pratiques d'innovation qu'il faille mettre en place. Au concept du « par et pour » que nous avons promu, la notion du « avec » s'impose plus que jamais pour assurer la suite.

La FCCF regroupe 22 organismes, y compris 7 organismes nationaux consacrés à une pratique artistique ou à une industrie culturelle — tels que ceux de nos trois collègues, qui ont comparu juste avant nous —; 13 organismes provinciaux ou territoriaux en développement artistique ou culturel; l'Alliance des radios communautaires du Canada ainsi qu'une alliance des trois réseaux de diffusion des arts de la scène au Canada français. Au total, lorsqu'on se présente à vous, c'est au nom de plus de 3 125 artistes professionnels et de 150 organismes de la communauté répartis dans 180 collectivités à travers le pays. C'est au nom d'un réseau fort et engagé, un réseau qui, par design, est novateur et créatif.

Today, we are expressing a collective wish for true and integrated modernization of the legislation for the well-being and collective future of our francophone citizens across the country. As the voice of the industry, the FCCF has a vision to inspire, mobilize and transform Canada through arts and culture. In that role, and along with other people who have appeared or will appear before you on this topic, we are the experts and essential partners in the effective implementation of this legislation. We have the knowledge and experience that enable us to steer the modernization of the act, in order to strengthen its authority, even its enforceability. We would like users to also be the focus of the discussion and our community members to be invited to express their needs and their aspirations.

Although the entire piece of legislation interests us and is of concern to us, our comments are more inspired by Part VII of the act. We feel that to be a pure expression of the necessary commitment toward the task we all have at hand, which is our shared responsibility.

Let's discuss the specific positioning of our sector. OLMCs are first and foremost a cultural project. As such, the legislation must emphasize the tremendous importance of the arts and culture sector in relation to their development and vitality. It must be recognized that arts and culture are an engine of development and vitality for minority francophone communities. The francophone identity is strengthened through its positive image of itself. The reflection of our reality strengthens our attachment and plays on our pride.

The growing precariousness we are seeing among our arts and culture organizations is affecting their ability to fulfill their role of main government partner. The current state of the affairs is sad. The red tape and the complexity of administrative processes continue to increase to the detriment of effective, accessible and quality delivery of artistic and cultural production from francophone and Acadian communities.

Our cultural and artistic organizations are experiencing a serious loss of momentum in terms of the support they are receiving from the government. Their weakening prevents them from fulfilling their mandate and affects the influence they can have on the communities they serve in terms of promoting French language and the rights of official language minority communities.

The community sector, as the government's primary partner, does not receive an appropriate share of the resources intended directly or indirectly for the implementation of the legislation. Moreover, the resources provided through the transfers to the provinces and territories under official languages are obviously not being reinvested as they should be by those stakeholders in

Aujourd'hui, nous formulons le vœu collectif d'une modernisation véritable et intégrée de la loi pour le bien-être et l'avenir collectif de nos citoyens francophones partout au pays. En tant que porte-parole du secteur, la FCCF a pour vision d'inspirer, de mobiliser, et de transformer le Canada grâce aux arts et à la culture. À ce titre, et à l'image d'autres personnes qui ont comparu ou qui comparaitront devant vous à ce sujet, nous sommes les partenaires experts et incontournables de la mise en œuvre effective de cette loi. Nous détenons les connaissances et l'expérience qui nous permettent d'aiguiller la modernisation de la loi, de sorte à renforcer son autorité, voire son caractère exécutoire. Nous émettons le souhait que l'utilisateur soit, lui aussi, mis au centre de la réflexion et que les citoyens de nos communautés soient invités à exprimer leurs besoins et leurs aspirations.

Bien que la loi nous intéresse et nous interpelle dans son ensemble, nos propos sont davantage inspirés par la partie VII de la loi. C'est, à notre avis, l'expression pure de l'engagement nécessaire, engagement face à la tâche qui nous incombe tous et, face à cette tâche, nous avons une responsabilité partagée.

Discutons du positionnement spécifique de notre secteur. Les CLOSM sont d'abord et avant tout un projet culturel. En tant que telle, la loi doit faire ressortir l'importance capitale du secteur des arts et de la culture en lien avec leur développement et leur épanouissement. Force est de reconnaître que les arts et la culture sont un moteur de développement et d'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire. L'identité francophone est renforcée par l'image valorisante qu'elle a d'elle-même. Le reflet de notre réalité renforce notre attachement et agit sur notre fierté.

La précarité grandissante que nous constatons chez nos organismes artistiques et culturels porte atteinte à leur capacité de jouer pleinement leur rôle de principal partenaire du gouvernement. L'examen de l'état des lieux est attristant. La lourdeur et la complexité des processus administratifs continuent d'augmenter au détriment d'une livraison efficace, accessible et de qualité de la production artistique et culturelle des communautés francophones et acadienne.

Nos organismes culturels et artistiques sont en perte de vitesse très inquiétante par rapport à l'appui qu'ils reçoivent du gouvernement. Les fragiliser nuit à l'exercice de leur mandat et à l'influence qu'ils peuvent exercer sur les communautés qu'ils desservent en matière de promotion de la langue française et des droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le secteur communautaire, en tant que principal partenaire du gouvernement, ne reçoit pas une part adéquate des ressources destinées directement ou indirectement à la mise en œuvre de la loi. Qui plus est, les ressources octroyées par les transferts aux provinces et territoires au chapitre des langues officielles ne sont visiblement pas réinvesties comme il se doit par ces acteurs en

support of the development of francophone and Acadian communities. That situation goes against the spirit of the law and deserves close consideration.

Better and more focused attention must be given to the promise to promote francophone and Acadian communities. When the act was last revised, in 1988, the legislators added the priority to promote official language communities. However, that has not borne fruit. We deplore the absence of a comprehensive strategy that would be developed in collaboration with the community sector as a key strategic partner, by placing usage at the center of the discussion and in resulting strategies. We feel that a promotional campaign to raise public awareness and educate people would have a positive impact on all of our ecosystems. Canada's public opinion on official languages is more positive than it has ever been. Canadians see a fundamental value and potential in official languages that sets us apart in the world's view. We highly recommend a shared-leadership promotional campaign.

Let's now talk about our solidary stand with the Canadian francophonie in all of its diversity. We need strong leadership and consistent political support. The legislation should be removed from the shelves. Let's shake off the dust and sit down at the table as the partners we are. Let's be brave and honest.

The time is right, and not only appropriate, to modernize the legislation; the time is critical. We have to give the act teeth and claws. Why not take a chance on planning the restoration of a positive and constructive view point? Unity and a strong national identity are an inspiration to us. The act is a pillar of carrying out that vision.

Supporting and promoting development requires strategies and clear plans, so that concrete measures can be put forward, so that we can proceed on a logical basis other than the one of strictly relying on numbers and marketing feasibility, so that indicators for gauging the change can be specified and so that the notion of "by, for and with" can be applied.

We must strengthen the framework for enforcing and accounting for the Official Languages Act. We must tighten the grip of the system used to deliver on the shared responsibility of the government and the institutions subject to the Official Languages Act. We must centralize the political direction at the highest level of the machinery. We have to get engagement from the agencies and institutions in question in terms of their responsibility to act, be accountable and transparent, and to be held accountable.

The mechanics of the action plans and annual reports have not given the desired results. No directive calls us to better succeed, to rise above the systematic habits, to adopt a proactive attitude, to innovate in terms of solutions. We have to wonder why we are

appui au développement des communautés francophones et acadienne. Cet état de fait va à l'encontre de l'esprit de la loi et mérite d'être examiné de près.

Il faut livrer mieux et davantage sur la promesse de la promotion des communautés francophones et acadiennes. Lors de la dernière révision de la loi, en 1988, on avait ajouté la priorité de promouvoir les communautés de langue officielle. Or, cela ne s'est pas matérialisé. Nous déplorons l'absence d'une stratégie globale qui serait développée conjointement avec le secteur communautaire à titre de partenaire stratégique clé, en plaçant l'usagé au centre de la réflexion et des stratégies qui en découleraient. Nous sommes d'avis qu'une campagne de promotion, de sensibilisation et d'éducation publique aurait un impact positif sur l'ensemble de nos écosystèmes. L'opinion publique canadienne concernant les langues officielles est plus positive que jamais auparavant. Nos citoyens y voient une valeur fondamentale et un potentiel qui nous démarque aux yeux du monde. Vivement l'éclat d'une campagne de promotion à leadership partagé.

Maintenant, parlons de notre positionnement solidaire avec la francophonie canadienne dans toute sa diversité. Il nous faut une prise en main solide et l'expression d'un appui politique conséquent. La loi doit être retirée des tablettes. Secouons la poussière et mettons-nous à la table comme les partenaires que nous sommes. Soyons braves et honnêtes.

Le moment est opportun, et non seulement propice pour moderniser la loi, il est critique. Il faut donner des dents et des griffes à la loi. Pourquoi ne pas faire le pari d'envisager le redressement d'un point de vue positif et constructif? L'unité et l'identité nationale forte nous inspirent. La loi est un pilier essentiel de la réalisation de cette vision.

Appuyer et favoriser le développement suppose des stratégies et des visées claires, que l'on avance des mesures concrètes, que l'on procède d'un terrain logique autre que celui du strict poids des nombres et de la faisabilité commerciale, que l'on précise des indicateurs contre lesquels démontrer et mesurer le changement et que l'on mette en application la notion du par, pour et avec.

Il faut renforcer le cadre de mise en application et d'imputabilité de la Loi sur les langues officielles. Il faut serrer les crans du système de livraison sur la responsabilité partagée du gouvernement et des institutions assujetties en matière de langues officielles. Il faut centraliser la directive politique au plus haut niveau de l'appareil. Il faut engager les agences et les institutions visées sur le plan de leur responsabilité d'agir, d'être imputables et transparentes et de rendre des comptes.

La mécanique des plans d'action et des rapports annuels n'a pas donné les effets escomptés. Aucune directive ne nous interpelle à mieux réussir, à nous élever au-delà des habitudes systématiques en place, à adopter une attitude proactive, à

so far from the directive to propose and adopt positive measures toward francophone and Acadian communities.

The accountability framework for the act must be strengthened. Recovery goes through the option of imposing disciplinary measures, but also and especially, to propose and set incentives.

The powers of the Commissioner of Official Languages must be increased, and the commissioner's independence and impartiality must be protected. In addition to their law enforcement powers being strengthened, they should have the ability to impose disciplinary measures and to advance concrete and positive measures that would be guaranteed to comply with the legislation. So the method of consultation must be thoroughly revamped, so that the investments they will yield will have the desired effect. The consultations should have for a goal an open dialogue and the quest for solutions.

We must strengthen the authority of Canadian Heritage, as the department in charge of enforcement. The horizontal capacity of the Department of Canadian Heritage was severely tested by the implementation of interdepartmental approaches. The promise that the government's contribution to the development of francophone and Acadian communities would be expanded by the contributions of departments and agencies subject to the act has not materialized. Red tape and administrative complexity have compounded for our organizations with too few results. A department cannot be asked to be both the judge and the jury. Canadian Heritage falls short when it's time to increase the envelope of official language support programs. Its political stripes are not enough when it is not supported by a strong central political message.

We must also act with knowledge and sensitivity toward OLMCs. In their work, our groups and organizations are facing systemic barriers that are a sign of a deep lack of understanding for the realities and needs specific to OLMCs. We must reiterate the responsibility of departments and agencies in terms of sensitivity and a proactive and collaborative attitude to resolve these systemic issues. We need an ongoing dialogue, an open attitude and a climate of trust and collaboration.

We call for an expression of strong and clear political leadership on the importance of linguistic duality. We have to value it as an intrinsic part of the uniquely Canadian character and give it the impetus that vision deserves. The act is no more or less than the legal and moral foundation of that vision.

From our perspective, any revision or overhauling of the act should take into account the contribution of the arts, culture and cultural industries sector to the achievement of those objectives.

innover en matière de solution. Il faut se demander pourquoi on se trouve si loin de la directive de proposer et d'adopter des mesures positives à l'égard des communautés francophones et acadienne.

Il faut renforcer le cadre d'imputabilité de la loi. Le redressement passe par la possibilité d'imposer des mesures disciplinaire, mais aussi et surtout, de proposer et de nommer des incitatifs.

Il faut accroître les pouvoirs du commissaire aux langues officielles et protéger son indépendance et non son impartialité. En plus de renforcer ses pouvoirs de mise en application de la loi, il devra avoir la capacité d'imposer des mesures disciplinaires et d'avancer des mesures concrètes et positives qui seraient garantes du respect de la loi. Le mode des consultations doit donc être revu en profondeur pour que les investissements que cela suppose aient l'impact voulu. L'intention des consultations doit être le dialogue ouvert et la quête de solutions.

Il faut renforcer l'autorité de Patrimoine canadien en tant que ministère responsable de la mise en œuvre. La capacité horizontale du ministère du Patrimoine canadien a été rudement mise à l'épreuve par la mise en œuvre des approches interministérielles. La promesse selon laquelle la contribution du gouvernement au développement des communautés francophones et acadienne serait élargie par les contributions des ministères et agences assujetties à la loi ne s'est pas réalisée. La lourdeur et la complexité administrative en ont été décuplées pour nos organismes avec trop peu de résultats. Un ministère ne peut pas être appelé à être à la fois juge et partie. Patrimoine canadien ne fait pas le poids quand vient le temps d'augmenter l'enveloppe des programmes d'appui aux langues officielles. Son galon politique est insuffisant lorsqu'il n'est pas soutenu par un message politique central fort.

Il faut agir aussi sur la connaissance et la sensibilité à l'égard des CLOSM. Dans leur ouvrage, nos groupes et organismes sont confrontés à des barrières systémiques qui trahissent une incompréhension profonde des réalités et des besoins spécifiques des CLOSM. Il faut réitérer la responsabilité des ministères et agences à l'égard d'une sensibilité et d'une attitude proactive et collaborative pour résoudre ces enjeux systémiques. Un dialogue continu, une attitude ouverte et un climat de confiance et de collaboration s'imposent.

Nous en appelons à l'expression d'un leadership politique fort et clair sur l'importance de la dualité linguistique. Il faut la valoriser en tant que partie intrinsèque du caractère unique canadien et y donner l'impulsion que cette vision mérite. La loi n'est rien de moins que le fondement légal et moral de cette vision.

Dans notre optique, toute révision ou refonte de la loi devrait tenir compte de l'apport du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles à l'atteinte de ses objectifs. Du même

At the same time, the mandates of the main actors and institutions that play a crucial role in the development of our communities on a daily basis should also be closely examined. As an example, could we not consider including the mandate of the Canadian Broadcasting Corporation in the next version of the act?

Finally, we are of the opinion that success breeds success. The FCCF, like all the organizations from the arts, culture and cultural industries sector, feels invested in this. Our approach is one of collaboration on the research and implementation of new solutions adapted to our needs and realities.

It is actually reasonable to believe that Canada's exemplary performance in official languages is desirable and feasible. That gives Canada tools in other sectors where consistent support must be provided to the development and vitality of the civil society, such as First Nations and multiculturalism. Success in linguistic duality leads us to succeed in developing and strengthening the potential citizen.

The co-development work started with First Nations to implement a piece of legislation to protect official languages is the way we want to be involved. The future of official languages depends on our collective ability to innovate and work in close collaboration for the greater good. The arts, culture and cultural industries sector is inspired, motivated and ready to take action.

Thank you once again for your invitation and, especially, for listening. In conclusion, I would like to leave you with a quote from the late Fernand Dorais, Professor of Literature at the Department of French at Laurentian University, in Sudbury:

A culture is first and foremost history, a shared language, an ethnicity, a social style, a choosing of values, a will for the future.

Senator McIntyre: Thank you for your presentation. You did a good job of listing the mechanisms that are lacking to ensure a full application of the Official Languages Act. I want you to know that I completely agree with you. That said, I understand that your federation consists of 22 members. As you mentioned, that includes 13 provincial and territorial organizations, seven national artistic groups, one community radio alliance, as well as a platform that brings together regional performing arts broadcasting networks. What kind of a relationship does your federation have with those organizations?

souffle, les mandats des principaux acteurs et institutions qui jouent un rôle crucial dans l'épanouissement de nos communautés au quotidien devraient eux aussi être examinés de près. À titre d'exemple, ne pourrions-nous pas envisager que le mandat de la Société Radio-Canada soit inclus dans une prochaine version de la loi?

Finalement, nous sommes d'avis que la réussite attire la réussite. La FCCF, comme l'ensemble des organismes du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles, se sent investie. Notre approche en est une de collaboration à la recherche et à la mise en œuvre de solutions nouvelles et adaptées à nos besoins et réalités.

Il est d'ailleurs raisonnable de croire que la performance exemplaire du Canada au chapitre des langues officielles est souhaitable et faisable. Cela l'outille dans d'autres secteurs où des appuis conséquents doivent être fournis au développement et à l'épanouissement de la société civile, comme les Premières Nations et le multiculturalisme. Réussir en matière de dualité linguistique nous amène à réussir sur le plan du développement et du renforcement du potentiel citoyen.

Le travail de codéveloppement amorcé avec les Premières Nations pour instaurer une loi visant la protection des langues officielles est à l'image de la façon dont nous souhaitons être engagés. L'avenir des langues officielles dépend de notre capacité collective d'innover et de travailler en étroite collaboration pour le bien-être de l'ensemble. Le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles est inspiré, motivé et prêt à passer à l'action.

Je vous remercie encore une fois de votre invitation et, surtout, de votre écoute. En guise de conclusion, j'aimerais vous laisser avec une citation de feu Fernand Dorais, professeur de littérature au Département de français de l'Université Laurentienne, à Sudbury :

Une culture, c'est d'abord une histoire, un langage partagé, une ethnie, un style sociétal, l'élection de valeurs, une volonté d'avenir.

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie de votre présentation. Vous avez bien énuméré les mécanismes manquants permettant d'assurer que la Loi sur les langues officielles soit pleinement appliquée. Je veux que vous sachiez que je suis entièrement d'accord avec vous. Cela étant dit, je comprends que votre fédération réunit 22 membres. Comme vous l'avez mentionné, cela comprend 13 organismes provinciaux et territoriaux, 7 regroupements artistiques nationaux, une alliance de radios communautaires ainsi qu'une plateforme regroupant les réseaux de diffusion régionaux des arts de la scène. Quelle relation votre fédération entretient-elle avec ces organismes?

Mr. Théberge: I will summarize the role played by the federation with regard to its members in two main functions. The first is a cooperation function. The FCCF would never contact anyone without having consulted its members in some way, be it through an email exchange, a telephone conference or a meeting. We have two annual meetings. The second function is directly related to the first; it is that of a voice. As you were saying, when the FCCF takes the floor, it does so on behalf of all its members from the sector.

Senator McIntyre: Can you tell us in more detail about the collaboration agreement signed between your federation and federal institutions for developing arts and community culture in minority francophone communities, more particularly its objectives and challenges related to its implementation?

Mr. Théberge: The agreement has had several iterations over time. It engages seven entities: Canadian Heritage, the FCCF, the National Arts Centre, the Canada Council for the Arts, Telefilm Canada, the National Film Board and the CBC. The agreement is actually up for renewal this year. We are currently at the evaluation and renegotiation stage.

So far, the agreement has encouraged us to have discussions to better inform and educate people on all the issues. Stemming from that agreement, among other things, are what we call bilaterals, which are annual targeted meetings between the FCCF and each of its partners. This agreement has helped build much stronger ties and create working groups.

As I was saying, the agreement is up for renegotiation this year. We would like to take it to the next stage, where we could talk about accountability and responsibility, but also about concrete mechanisms beyond the agreement, whose goal would be to enhance mutual communication and understanding. Today, we understand each other better, but we need to take things further.

Senator Gagné: Before I go to my question on a piece of legislation to promote arts and culture, I would like to know what your target audience is.

Mr. Théberge: Our actions are intended directly for our members, which are the 22 organizations that have been listed: national arts services organizations, provincial and territorial organizations for developing culture and the arts, the three broadcasting networks and the Alliance des radios communautaires du Canada. We are taking the floor with a much broader perspective because our members are also organizations that have clients, members and communities they represent. The primary perspective considered is always that of our members, those 22 organizations, but it is always in a context where we are

M. Théberge : Le rôle qu'exerce la fédération par rapport à ses membres, je le résumerai en deux fonctions principales. La première, c'est une fonction de concertation. La FCCF ne s'adresserait jamais à personne sans avoir consulté de quelque manière possible ses membres, que ce soit par des échanges de courriels, des conférences téléphoniques ou des rencontres. Nous tenons deux rencontres annuelles. La deuxième fonction est directement liée à la première; c'est celle de porte-parole. Comme je vous le disais, lorsque la FCCF prend la parole, c'est au nom de tous ses membres du secteur.

Le sénateur McIntyre : Pouvez-vous nous décrire plus en détail l'entente de collaboration signée entre votre fédération et les institutions fédérales pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en milieu minoritaire, plus particulièrement ses objectifs et les défis liés à sa mise en œuvre?

M. Théberge : C'est une entente qui a eu plusieurs moutures au fil du temps. Elle engage sept entités : Patrimoine canadien, la FCCF, le Centre national des Arts, le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, l'Office national du film et Radio-Canada. C'est une entente qui, d'ailleurs, est en renouvellement cette année. Nous sommes présentement à l'étape de l'évaluation et de la renégociation.

Cette entente, jusqu'à maintenant, nous encourageait à avoir des discussions pour bien informer et sensibiliser les gens sur les enjeux de part et d'autre. De cette entente découle, entre autres, ce que l'on appelle les bilatérales, c'est-à-dire une rencontre annuelle ciblée entre la FCCF et chacun de ces partenaires. C'est une entente qui a permis de tisser des liens beaucoup plus forts et de créer des groupes de travail.

Comme je le disais, cette entente est en renégociation cette année. Nous aimerions l'amener à la prochaine étape où nous pourrions parler d'imputabilité et de responsabilité, mais aussi de mécanismes concrets au-delà de l'entente, dont le but est de favoriser la communication et la compréhension mutuelles. Aujourd'hui, on se comprend mieux, mais il faut aller plus loin.

La sénatrice Gagné : Avant de passer à ma question sur une loi favorisant les arts et la culture, j'aimerais savoir quel est votre public cible.

M. Théberge : Nos actions sont dirigées directement vers nos membres, qui sont les 22 organismes qui ont été nommés : des organismes nationaux de services aux arts, des organismes provinciaux et territoriaux de développement culturel et artistique, les trois réseaux de diffusion et l'Alliance des radios communautaires du Canada. C'est avec une visée beaucoup plus large que nous prenons parole, parce que nos membres sont aussi des organismes qui, eux-mêmes, ont des clientèles, des membres et des communautés qu'ils représentent. L'optique envisagée d'abord est toujours celle de nos membres, ces 22 organismes, mais c'est toujours dans une optique où nous sommes le seul

the only voice of the arts, culture and cultural industries sector in Canadian francophonie.

Senator Gagné: Regarding your members and their audiences, is French their mother tongue or the first official language spoken? Or are there anyone interested in languages?

Mr. Théberge: Every one of our members is different, but generally speaking, and with no prejudice, anyone who can speak French or is interested in the cause can join the table.

Senator Gagné: My next question is the same one I put to the three witnesses who came before you. You were here, so I will not repeat the preamble of the act on physical activity and sport. Would the arts and culture sector be better served if it had its own act?

Mr. Théberge: I will answer by referring to the question Senator McIntyre put to my colleagues. In our opinion, what is needed first and foremost is recognition of the sector and its role in communities. That can be done either through an explicit piece of legislation or a strong preamble, and everything else will flow from that. At that point, we can no longer talk about culture in schools, about community radio stations or about performing arts presented in French in our communities without referring to that legislation. Conversely, if we have a piece of legislation with a strong preamble, regardless of how it is expressed, it would become a precedent, an obligation, and there would have to be consistency with that piece of legislation or preamble.

Senator Gagné: My understanding is that the importance of culture should be addressed directly.

Mr. Théberge: I would go further by saying that we need formal recognition of the sector's role in the development and vitality of our communities.

Senator Moncion: You talked about teeth and claws. I would like you to clarify what you meant by that. You also talked about indicators by, for and with. Can you elaborate on that?

Mr. Théberge: Certainly. When we talk about teeth and claws, we are talking about giving specific roles and more clear methods, such as allowing the Office of the Commission of Official Languages to play a role both in terms of positive measures and in terms of disciplinary measures.

Another example would be to centralize the political direction at the highest level of the machinery. We cannot expect the Department of Canadian Heritage to be able to play an interdepartmental role and create as many collaborations as possible with other departments to improve the condition of official languages, and to turn around the next day to chastise

porte-parole du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles au sein de la francophonie canadienne.

La sénatrice Gagné : Lorsqu'on regarde vos membres et leur public, ont-ils le français comme langue maternelle ou comme première langue officielle parlée? Ou est-ce quiconque qui s'intéresse aux langues?

M. Théberge : Chacun de nos membres est différent, mais de façon générale, et sans aucun préjudice, tous ceux qui peuvent parler français ou qui s'intéressent à la cause peuvent être à la table.

La sénatrice Gagné : Ma prochaine question est la même que celle que j'ai posée aux trois témoins qui vous ont précédé. Vous étiez présent, alors je ne répéterai pas le préambule de la Loi sur l'activité physique et le sport. Le secteur des arts et de la culture serait-il mieux servi s'il avait sa propre loi?

M. Théberge : Je vais répondre en faisant référence à la question que le sénateur McIntyre a posée à mes collègues : à notre avis, tout passe d'abord et avant tout par une reconnaissance du secteur et de son rôle au sein des communautés. Que ce soit par une loi explicite ou un préambule fort, tout le reste découle de cela. On ne peut plus, à ce moment-là, parler de culture dans les écoles, de postes de radio communautaire, ou de présentation des arts de la scène en français dans nos communautés sans faire référence à cette loi. À l'inverse, si on a une loi ou un préambule fort, peu importe comment on l'articule, cela devient un précédent, une obligation et on doit être conséquent avec cette loi ou ce préambule.

La sénatrice Gagné : Ce que je comprends, c'est qu'on devrait traiter directement de l'importance de la culture.

M. Théberge : J'irais plus loin en disant qu'il faut une reconnaissance formelle du rôle du secteur dans le développement et l'épanouissement de nos communautés.

La sénatrice Moncion : Vous avez parlé de dents et de griffes. J'aimerais que vous précisiez ces dents et griffes. Vous avez également parlé des indicateurs par, pour et avec. Pouvez-vous aller plus loin dans cette réflexion?

M. Théberge : Tout à fait. Quand on parle de dents et de griffes, on parle ici de donner des rôles spécifiques et des moyens plus clairs, par exemple, permettre au Commissariat aux langues officielles de jouer un rôle autant au chapitre des mesures positives que des mesures disciplinaires.

L'autre exemple serait de centraliser la directive politique au plus haut niveau de l'appareil. On ne peut pas s'attendre à ce que le ministère du Patrimoine canadien puisse jouer un rôle interministériel et créer autant de collaborations que possible avec d'autres ministères pour améliorer le sort des langues officielles, et qu'il fasse volte-face le lendemain et fustige ces

those same departments because they have not been playing their role. One cannot be judge and jury. We need a body, be it the Canada Council for the Arts or another organization, that can play that role. So that's what I meant by "have teeth and claws."

Maggy Razafimbahiny, Director General, Fédération culturelle canadienne-française: I would just like to add something to what Mr. Théberge was saying about that preamble or that official recognition of our sector in the Official Languages Act. That recognition is very important to us because it gives us a sort of protection.

Senator Maltais: I welcome you all. We talked earlier to the Alliance des producteurs francophones du Canada, the Regroupement des éditeurs franco-canadiens and the Alliance nationale de l'industrie musicale. Are all those groups recognized by Canadian Heritage or by the Canada Council for the Arts? Is there something in the legislation that designates you as valuable interlocutors of a particular group?

Mr. Théberge: A formal and explicit recognition in the act? No, aside perhaps from the Canadian Heritage contribution agreements that say that, for all intents and purposes, we are doing the department's work. Other than that, there is no explicit recognition.

Senator Maltais: In the review of the Official Languages Act, under Part VII, would it be worthwhile for Canadian Heritage to officially recognize the FCCF as an interlocutor in the cultural world instead of having five or six sub-organizations? We need a valuable interlocutor, be it you or another organization.

Mr. Théberge: The important thing, first and foremost, is the recognition of the sector. The act was last amended 30 years ago. My crystal ball doesn't work well enough to tell me what will happen over the next 30 years. As we know, saying something sometimes helps forget.

Senator Maltais: I was not referring to your association explicitly, but I was saying that the legislation should recognize groups of francophone associations, which would include cultural industries, the arts, and so on. Would that be something that would strengthen your proposal?

Mr. Théberge: Absolutely, at several levels. The recognition of the contribution of the arts, culture and cultural industries sector and its essential role in encouraging the development and vitality of communities, gives us and the government tools. Consistency would give our organizations the necessary funding. Our communities will have the tools they need to continue to strive for sustainability.

mêmes ministères parce qu'ils n'ont pas joué leur rôle. On ne peut pas être juge et partie. Il faut une instance, que ce soit le Conseil des arts du Canada ou un autre organisme, qui peut jouer ce rôle. Voilà ce que je voulais dire par « avoir des dents et des griffes ».

Maggy Razafimbahiny, directrice générale, Fédération culturelle canadienne-française : Je me permets d'intervenir pour ajouter à ce que M. Théberge évoquait au sujet de ce préambule ou de cette reconnaissance officielle de notre secteur au sein de la Loi sur les langues officielles. Cette reconnaissance nous est très importante parce qu'elle nous protège en quelque sorte.

Le sénateur Maltais : Je vous souhaite tous la bienvenue. Nous avons parlé plus tôt à l'Alliance des producteurs francophones du Canada, au Regroupement des éditeurs franco-canadiens et à l'Alliance nationale de l'industrie musicale. Est-ce que tous ces regroupements sont reconnus par Patrimoine canadien ou par le Conseil des arts du Canada? Y a-t-il quelque chose dans la loi qui vous désigne à titre d'interlocuteurs valables de quelque regroupement?

M. Théberge : Une reconnaissance formelle et explicite dans la loi? Non, ne serait-ce peut-être que les accords de contribution de Patrimoine canadien qui décrivent que, à toutes fins utiles, nous effectuons le travail du ministère. Mais sinon, il n'y a aucune reconnaissance explicite.

Le sénateur Maltais : Dans la révision de la Loi sur les langues officielles, à la partie VII, serait-il valable que Patrimoine canadien reconnaisse officiellement la FCCF comme interlocuteur dans le monde culturel au lieu d'avoir cinq ou six sous-organismes? Cela prend un interlocuteur valable, que ce soit vous ou un autre.

M. Théberge : Ce qui est important, c'est d'abord et avant tout la reconnaissance du secteur. La dernière révision de la loi a eu lieu il y a 30 ans. Ma boule de cristal ne fonctionne pas assez bien pour m'indiquer ce qui va se passer au cours des 30 prochaines années. Comme on le sait, le fait d'en nommer nous permet parfois d'en oublier.

Le sénateur Maltais : Je ne veux pas dire nommément et explicitement votre association, mais que dans la loi, on reconnaisse les regroupements d'associations francophones, ce qui comprendrait les domaines culturels, les arts, et cetera. Est-ce que ce serait quelque chose qui renforcerait votre proposition?

M. Théberge : Absolument, à plusieurs niveaux. Si on reconnaît l'apport du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles et son rôle essentiel pour favoriser le développement et la pérennité des communautés, à ce moment-là, cela nous donne des outils, de même qu'au gouvernement. Si on est conséquent, nos organismes auront le financement nécessaire. Nos communautés auront les outils voulus pour poursuivre cette quête de pérennité.

Senator Maltais: I have two other quick questions regarding community francophone radio stations. In another world, I was a member of another Parliament, in northern Quebec. I worked on setting up francophone radio stations, in collaboration with aboriginal and francophone communities, as well as regional municipalities from ridings that were financial partners. Does that type of partnership exist in the francophone communities you know? I won't ask you whether that's the case from coast to coast to coast.

Mr. Théberge: My analysis does not reach that far. There are huge partnerships between communities and their community radio stations. The Alliance des radios communautaires du Canada is actually a member of the FCCF, and a direct link between art and culture is of the outmost importance. Community radio stations play a key role, both in terms of news and in terms of entertainment, but also in terms of developing our artists and promoting the art products from our communities. There are involved in that and have very strong partnerships with our communities.

Senator Maltais: You said earlier that you accepted francophiles, and not necessarily only old stock francophones. Is there any kind of a connection with anglophone organizations?

Mr. Théberge: Once again, I don't have a full analysis of every project, but there are partnerships at the local, community and provincial levels, such as Anglophone music associations in partnership with the provincial cultural development organization. There are many partnerships.

Our organization fairly frequently discusses things with our anglophone counterparts in Quebec, the English Language Arts Network, or ELAN, and with our colleagues from national art services organizations, on a national level, be they anglophone or francophone. So those communication links already exist.

The Chair: You have established many connections over the years with the arts, culture and education, culture and media, as well as arts, culture and health. Could you tell us about your study on cultural hubs? Can you talk to us about how that instrument has managed to produce a diagnostic of the situation of official language communities through culture? That can have an impact on the vision that could be given to the revision of the Official Languages Act.

Mr. Théberge: I will begin answering and will invite my colleagues to continue. Regarding the study on vitality factors in our communities, the study on cultural hubs was done with Laurentian University. First, we did a study of factors that ensure cultural vitality in our communities, be it a school, demography, the presence or lack of community media.

Le sénateur Maltais : J'ai deux autres petites questions pour ce qui est des radios francophones communautaires. Dans un autre monde, je siégeais à un autre Parlement, dans le Nord du Québec. J'ai travaillé à la mise en œuvre de radios francophones, et ce, en collaboration avec les communautés autochtones et francophones, et même avec les municipalités régionales de comtés qui étaient des partenaires financiers. Est-ce que ce genre de partenariat existe dans les communautés francophones que vous connaissez? Je ne vous demanderai pas si c'est le cas d'un océan à l'autre.

M. Théberge : Mon analyse ne va pas aussi loin. Il y a d'énormes partenariats qui existent entre les communautés et leurs radios communautaires effectivement. L'Alliance des radios communautaires du Canada est d'ailleurs membre de la FCCF, et le lien immédiat entre l'art et la culture est primordial. Les radios communautaires jouent un rôle de premier plan, autant dans l'information que dans le divertissement, mais aussi dans le développement de nos artistes et dans la promotion des produits artistiques de nos communautés. Ils en sont partie prenante et ont des partenariats très solides avec nos communautés.

Le sénateur Maltais : Vous avez mentionné plus tôt que vous acceptiez dans vos rangs des francophiles, pas nécessairement de souches francophones. Est-ce qu'il y a une connexion qui se fait avec des organismes anglophones?

M. Théberge : Encore une fois, je n'ai pas une analyse complète de chaque projet, mais il y a effectivement des partenariats qui existent au niveau local, communautaire et provincial, par exemple, des associations musicales anglophones en partenariat avec l'organisme de développement culturel provincial. Il y a plein de partenariats qui existent.

Chez nous, nous discutons de façon assez fréquente avec nos homologues anglophones au Québec, le English Language Arts Network (ELAN), et avec tous nos collègues d'organismes nationaux de services aux arts, de niveau national, anglophones ou francophones. Ces liens de communication existent déjà.

Le président : Vous avez fait beaucoup de liens depuis des années avec l'art, la culture et l'éducation, la culture et les médias, ainsi que l'art, la culture et la santé. J'aimerais que vous nous parliez de l'étude sur les pôles culturels que vous avez menée. Pouvez-vous nous parler de la façon dont cet instrument a permis, d'abord, de faire un diagnostic de la situation des communautés de langue officielle, mais par le truchement de la culture? Cela peut avoir un impact sur la vision qu'on pourrait donner à la révision de la Loi sur les langues officielles.

M. Théberge : Je vais commencer à répondre et j'inviterai mes collègues à poursuivre. En ce qui concerne l'étude des facteurs de vitalité dans nos communautés, l'étude du pôle culturel est une étude qui a été faite de concert avec l'Université Laurentienne. D'abord, on a fait une étude des facteurs qui assurent une vitalité culturelle dans nos communautés, que ce

In the second stage, we tried to create collaboration models of collaboration between those factors, synergy models with each of those factors and those players to develop more and ensure cultural vitality in our communities. We have a summary, a snapshot of the results of the second stage, but we don't have the entire study, which should be finished soon. Since we are talking about not only factors and what could have an impact on cultural vitality, but also about examples of models, this is something that we are awaiting impatiently and that could help at several levels, both for us and for the government machinery, to help us have a thorough reflection on sectors we could focus our energies and investments on.

Senator Smith: Mr. Th  berge, to follow up on Senator Moncion's question, how would you want to give the system more teeth? And what powers do you want to give the commissioner? If you were a major decision maker, what would be the three important points you would raise?

Mr. Th  berge: I would first give the system the power of accountability. Accounts often require a report, but there is a lack of clarity and concrete data. I would also give the power to develop disciplinary measures. When I exceed the speed limits on the highway, I am breaking the law, and so I get a ticket. Couldn't the Commissioner of Official Languages have a similar power? In addition, there are also what I call positive measures. Couldn't the Office of the Commissioner of Official Languages not have the option to work with agencies and institutions already in place to ensure the long-term sustainability and development of our communities?

Senator Smith: Do your association and other associations compete to obtain funding or is there truly a partnership between those associations?

I am establishing a parallel with the following situation. When we developed football in Quebec, we did it through networking with former players who played in the 1970s, and who became coaches from 1985 to 1990, and with the mothers of families — because they are the ones making decisions and not the fathers. With a lot of networking, over a period of 15 to 20 years, I was involved in the project for 10 years, and I made 200 trips a year across Quebec to talk to people.

I am wondering what kind of networking you are doing, not only to ask for money, but to develop skills, niches of entrepreneurs in your regions.

soit l'  cole, la d  mographie, la pr  sence ou non de m  dias communautaires.

Dans la deuxi  me phase, on a tent   de cr  er des mod  les de collaboration entre ces facteurs, des mod  les de synergie avec chacun de ces facteurs et ces acteurs pour d  velopper davantage et assurer une vitalit   culturelle dans nos communaut  s. On a un sommaire, un   tat des lieux des r  sultats de la deuxi  me phase, mais on n'a pas l'  tude compl  te qui devrait   tre termin  e bient  t. Effectivement, puisqu'on parle non seulement des facteurs et, donc, de ce qui pourrait avoir un impact sur la vitalit   culturelle, mais aussi des exemples de mod  les, c'  st effectivement une chose que l'on attend avec impatience et qui pourrait servir    plusieurs niveaux, autant pour nous que pour l'appareil gouvernemental, afin de nous permettre de bien r  fl  chir aux secteurs o   nous pourrions consacrer nos   nergies et nos investissements.

Le s  nateur Smith : Monsieur Th  berge, pour faire suite    la question de la s  natrice Moncion, de quelle fa  on voudriez-vous donner plus de mordant au syst  me? Et quels pouvoirs voulez-vous donner au commissaire? Si vous   tiez devant les grands d  cideurs, maintenant, quels sont les trois points importants que vous soul  veriez?

M. Th  berge : D'abord, je donnerais au syst  me le pouvoir de reddition de comptes. Il y a souvent des comptes qui exigent un rapport, mais il y a un manque de clart   et de donn  es concr  tes. Ensuite, je donnerais le pouvoir de d  velopper des mesures disciplinaires. Quand je fais un exc  s de vitesse sur l'autoroute, je contreviens    la loi, j'ai une contravention. Le commissaire aux langues officielles ne pourrait-il pas avoir un pouvoir comparable? Enfin, il y a aussi ce que j'appellerais les mesures positives. Le Commissariat aux langues officielles ne pourrait-il pas avoir le moyen de travailler avec les agences et les institutions qui sont d  j   en place pour assurer,    long terme, la p  rennit   et le d  veloppement de nos communaut  s?

Le s  nateur Smith : Entre votre association et les autres associations, est-ce qu'il y a une concurrence pour obtenir des fonds ou est-ce qu'il y a vraiment un partenariat qui existe entre ces associations?

Je fais un parall  le avec la situation suivante. Lorsque nous avons d  velopp   le football au Qu  bec, nous l'avons fait gr  ce au r  seautage avec d'anciens joueurs qui ont jou   dans les ann  es 1970, et de 1985    1990, qui sont devenus des entra  neurs, et avec les m  res des familles — parce que ce sont elles qui prennent les d  cisions, pas les p  res. Avec beaucoup de r  seautage, pendant une p  riode de 15    20 ans, j'ai   t   impliqu   dans ce projet pendant 10 ans, et j'ai fait 200 voyages par ann  e dans tout le Qu  bec pour parler avec les gens.

Je me demande quel type de r  seautage vous faites, pas seulement pour demander de l'argent, mais pour d  velopper les comp  tences, les cr  neaux des entrepreneurs dans vos r  gions.

Mr. Théberge: I think you are getting to the very essence of our federation. What I am trying to say is that one of the major strengths of our federation is its ability to network and its long-arm reach. As I was saying earlier, we have 22 members, but when I speak to you, I am speaking on behalf of 150 organizations of 3,125 professional artists from 180 communities across Canada.

You are getting to the very essence of the federation and its strength. We have abilities. As I was saying in response to Senator Maltais earlier, we have the ability to network with both francophones and anglophones, with both businesses and other cultural institutions.

However, your question forces me to also mention that the reduced funding over the past few years and reduced government knowledge also force us, today, to pull up the corner of the carpet in a way, as we are having trouble paying our heating and Internet bills. We may well have the best ability, but it's difficult for us to do anything if we are lacking the bare minimum to operate. That minimum to operate has an impact on our ability to play a role within the government machinery and support the implementation of Part VII of the act.

Senator Moncion: May I add something? You talked about business spirit, but I think that, if you raised funds, you would lose your funding. Am I mistaken in thinking that?

Mr. Théberge: That has happened before. To my knowledge, that is not a clear directive. As soon as there is a financial surplus through funding, it looks like the organization does not need it. However, if the organization has a surplus through other fund raising, there is a tendency to cut the funding, which leads to a precarious situation.

Senator Smith: I presume that you have already discussed this with members of other associations. Is it possible to change that mentality? You used fine words in your speech today. However, this is a business situation. I really like what you are saying, as it makes us discuss real options to truly bolster the strength and powers of your organization.

Mr. Théberge: This is a regular part of our discussions under our multi-party agreement.

Senator Maltais: You talked about accountability, which is a topic that has been close to my heart for several years here, at the Standing Senate Committee on Official Languages. Over time, we realize that it is very difficult to get any kind of accountability. We have heard from the President of the Treasury Board a few times, and he candidly told us that he was unable to establish accountability at this time for constitutional reasons.

M. Théberge : Je pense que vous touchez à l'essence même de notre fédération. Ce que je veux dire, c'est que l'une des très grandes forces de notre fédération est sa capacité de réseautage et sa force tentaculaire. Comme je le disais plus tôt, nous comptons 22 membres, mais quand je m'adresse à vous, je parle au nom de 150 organismes de 3 125 artistes professionnels issus de 180 communautés partout au Canada.

Vous touchez l'essence même de la fédération et sa force. Nous avons des capacités. Comme je le disais en réponse au sénateur Maltais plus tôt, nous avons la capacité de réseauter autant avec les francophones et que les anglophones, autant avec les entreprises que d'autres institutions culturelles.

Par contre, votre question m'oblige à mentionner aussi que l'effritement du financement des dernières années et l'effritement de la reconnaissance de la part des gouvernements nous obligent aussi, aujourd'hui, à tirer le coin de la couverture d'une certaine manière, car nous avons de la difficulté à payer notre compte de chauffage et d'Internet. On a beau avoir la meilleure des capacités, si on n'a pas le minimum pour fonctionner, il est difficile pour nous d'agir. Ce minimum pour fonctionner a un impact sur notre capacité de jouer un rôle au sein de l'appareil gouvernemental et d'appuyer la mise en œuvre de la partie VII de la loi.

La sénatrice Moncion : Puis-je ajouter un commentaire? Vous avez parlé de l'esprit d'entreprise, mais je pense que si vous faites des collectes de fonds, on vous coupera votre financement? Est-ce que je me trompe?

M. Théberge : Cette situation est arrivée par le passé. À ma connaissance, ce n'est pas une ligne directrice qui est claire. Dès qu'il y a un surplus financier qui provient d'une subvention, on a l'impression que l'organisme n'en a pas besoin. Par contre, s'il provient d'autres collectes de fonds et que l'organisme a trop de revenus accumulés, on a tendance à couper des subventions, ce qui entraîne une situation précaire.

Le sénateur Smith : Je présume que vous en avez déjà discuté avec les membres des autres associations. Est-il possible de changer cette mentalité? Vous avez livré un discours aujourd'hui avec de belles paroles. Par contre, nous sommes dans une situation d'affaires. J'aime beaucoup vos propos, parce que cela nous amène à discuter des vraies options pour renforcer réellement les forces et les pouvoirs de votre organisme.

M. Théberge : Cela fait partie courante de nos discussions dans le cadre de notre entente multipartite.

Le sénateur Maltais : Vous avez abordé la question de la reddition de comptes, qui est un sujet qui me tient à cœur depuis plusieurs années ici, au sein du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Avec le temps, on s'aperçoit qu'il est très difficile d'obtenir une reddition de comptes. On a accueilli à quelques reprises le président du Conseil du Trésor, qui nous a avoué candidement qu'il n'était pas en mesure de le faire en ce

There is a whole story with section 93. We won't get caught up in those explanations. Since you have no accountability, that brings you into a confrontation with Canadian Heritage and the Council for the Arts, and I feel like that's unfair. The lack of accountability is not your fault. It is not that you don't want to do it, it's that you cannot do it. I don't see why you would be penalized for something that you cannot resolve. I don't understand.

Mr. Théberge: Thank you for your comments. I would take it further. When we talk about accountability, that's true in federal agencies, but it is also true in terms of transfers to the provinces. This is a problem I would refer to as "transfer-related," where we are subject to the political whims of provincial governments.

Senator Maltais: That is the problem. Canadian Heritage is giving money to the province, and it is up to the province to make sure that the money gets distributed. If the province leans more toward the left, so much the better for the leftist, but if it's more to the right, too bad for the left. There is a bit of an imbalance.

The minister, despite all his efforts, told us that he was unable to do it right now owing to the constitution. That is what I wanted to point out earlier. I think this is a question worth raising.

The Chair: On that note, I would like to thank the Fédération culturelle canadienne française, Ms. Razafimbahiny, Ms. Morin and Mr. Théberge. Thank you for joining us. Your comments will guide us in our study. Thank you and have a good evening, everyone.

(The committee adjourned.)

moment pour des raisons constitutionnelles. Il y a toute l'histoire de l'article 93. On ne va pas s'empêtrer dans ces explications. Étant donné que vous n'avez pas de reddition de comptes, cela vous met en porte-à-faux vis-à-vis de Patrimoine canadien et du Conseil des arts, et cela me semble une injustice. Ce n'est pas de votre faute s'il n'y a pas de reddition de comptes. Ce n'est pas parce que vous ne voulez pas en faire, c'est parce que vous ne pouvez pas. Je ne vois pas pourquoi on vous pénaliserait pour quelque chose que vous ne pouvez pas régler. Je ne comprends pas.

M. Théberge : Je vous remercie de vos remarques. J'irais même plus loin. Quand on parle de reddition de comptes ou d'imputabilité, c'est vrai au sein des agences fédérales, mais c'est vrai aussi en ce qui concerne les transferts aux provinces. C'est un problème que j'appellerais « de transfert », où nous sommes soumis aux volontés des gouvernements provinciaux selon les humeurs politiques.

Le sénateur Maltais : De là le problème. Patrimoine canadien verse de l'argent à la province et c'est à elle de s'assurer de le distribuer. Si la province penche plus vers la gauche, tant mieux pour les gauchistes, mais si c'est à droite, tant pis pour la gauche. Il y a un certain déséquilibre.

Le ministre, malgré tous ses efforts, nous a dit qu'il n'était pas en mesure de le faire en ce moment en raison de l'acte constitutionnel. C'est ce que je voulais souligner plus tôt. Je pense que c'était une question intéressante à soulever.

Le président : Sur ce, je tiens à remercier la Fédération culturelle canadienne-française, Mme Razafimbahiny, Mme Morin et M. Théberge. Merci d'avoir été des nôtres. Vos propos nous éclaireront dans le cadre de notre étude. Merci et bonne soirée à tous.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 12, 2018

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day in camera and in public at 5:02 p.m. to continue its study on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act.

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good evening. My name is René Cormier, and I am a senator from New Brunswick. I am pleased to be chairing this evening's meeting. The Standing Senate Committee on Official Languages is continuing with the second stage of its study on the views of official language minority communities with respect to modernizing the Official Languages Act.

We are pleased to have with us, from the Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, Marie-France Lapierre, Chair and Trustee for the Fraser Valley Region, and Marc-André Ouellette, Vice-President and Trustee for the Southern Vancouver Island Region. From the Conseil des écoles francophones, we welcome Alpha Barry, President, and Hélène Grimard, Vice President. Finally, from the Fédération nationale des conseils scolaires francophone, we have Roger Paul, Executive Director, and Jean Lemay, Member of the Executive Committee.

Before I turn the floor over to our witnesses, I will ask the committee members to introduce themselves.

Senator Poirier: I am Rose-May Poirier from New Brunswick.

Senator Maltais: I am Ghislain Maltais from Quebec.

Senator Gagné: I am Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Moncion: I am Lucie Moncion from Ontario.

Senator McIntyre: I am Paul McIntyre from New Brunswick.

The Chair: Thank you for being here, ladies and gentlemen. Ms. Lapierre, the floor is yours.

Marie-France Lapierre, Chair and Trustee, Fraser Valley Region, Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique: Mr. Chair, I want to say how much we appreciate the opportunity to be here on behalf of the Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, or CSF for short. Familiar with the challenges faced by the CSF and other French-language school boards in francophone and Acadian minority communities, and aware of the flaws in the Official Languages Act, the committee has been asking the government for

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 12 février 2018

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, à huis clos et en séance publique, afin de poursuivre son étude de la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonsoir, je m'appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick, et j'ai le plaisir de présider la réunion de ce soir. Le Comité sénatorial permanent des langues officielles poursuit le deuxième volet de son étude portant sur la perspective des communautés de langue officielle en situation minoritaire au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Nous avons le plaisir d'accueillir Marie-France Lapierre, présidente et conseillère, Région de la Vallée du Fraser, et Marc-André Ouellette, vice-président et conseiller, Région du Sud de l'île de Vancouver, du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, Alpha Barry, président du Conseil des écoles francophones, Hélène Grimard, vice-présidente du Conseil des écoles francophones et, finalement, Roger Paul, directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, ainsi que Jean Lemay, membre du Comité exécutif de cette même fédération.

Avant de passer la parole à nos témoins, j'invite les membres du comité à bien vouloir se présenter.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Mesdames et messieurs, je vous remercie d'être avec nous. Madame Lapierre, la parole est à vous.

Marie-France Lapierre, présidente et conseillère, Région de la Vallée du Fraser, Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique : Monsieur le président, je vous remercie sincèrement de nous donner l'occasion de parler au nom du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, le CSF. Votre comité connaît les problèmes du CSF et des conseils scolaires francophones et acadiens en situation minoritaire, de même que les lacunes de la loi, et demande au gouvernement d'apporter des modifications depuis 2005. En ce

legislative amendments since 2005. Our presentation will be divided into three parts. First, Mr. Ouellette and I will touch on the problems associated with the disposal of federal land and the legislative solution proposed by the CSF. Next, he will discuss the federal government's funding support for minority-language education and put forward the CSF's solution. Lastly, I will speak to the enumeration of rights-holders under section 23 of the Charter as well as a legislative proposal to address the problem.

First of all, the CSF is calling for amendments to the act that would require federal institutions to consult minority-language school boards and commissions before disposing of real property.

Marc-André Ouellette, Vice President and Trustee, Southern Vancouver Island Region, Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique: In its 2017 report, the Senate committee quite clearly identified the challenge faced by British Columbia's francophone community with regard to the acquisition of property, that is, identifying land that is actually available for the construction of schools. The courts found that what stands in the way of the implementation of section 23 of the Charter is a lack of political will and not a shortage of sites, even in Vancouver. The federal government owns a large number of properties, many of which have been or will be deemed to be surplus to its needs. Nevertheless, the act does not impose any specific obligations regarding the disposal of land.

Ms. Lapierre: The CSF's attempts to acquire a small part of three of those sites have been unsuccessful thus far. Two of the sites are in Vancouver and would serve the Rose-des-Vents elementary school, the Jericho site, owned by the Department of National Defence, and the RCMP site on Heather Street, in Fairmont. The CSF, the education ministry and this committee have worked hard to reverse the effects of the decision to dispose of the sites without consulting the CSF. Despite all our efforts, the CSF still has no site in Vancouver.

Mr. Ouellette: The third site is in Victoria, the Royal Roads site. It belongs to the Department of National Defence as well, but unfortunately, history seems to be repeating itself, as though the fiasco with the Jericho and Fairmont sites had never happened. In 2017, the federal government announced its intention to dispose of the Royal Roads property, a 500-acre site. The CSF never received an adequate response from the federal government regarding the site's use, and yet, other parties have already signed collaboration agreements for the development of the site. The CSF is interested in acquiring just five to 10 acres of the 500 concerned. It shouldn't be this complicated. I would refer you to paragraph 15 of our brief, which details our efforts in relation to the site. The situation is frustrating. Through its actions or, rather, inaction, a federal institution is undermining the development and vitality of French in British Columbia, and

qui concerne la structure de notre présentation, M. Ouellette et moi discuterons très brièvement des problèmes reliés à l'aliénation des sites fédéraux et de la solution législative proposée par le CSF. Par la suite, il abordera la question du financement fédéral pour l'éducation dans la langue de la minorité et la solution proposée. Finalement, j'aborderai la question du dénombrement des titulaires de droits en vertu de l'article 23 de la Charte et la solution législative proposée.

Premièrement, le CSF demande que la loi soit modifiée pour qu'elle exige que les institutions fédérales consultent les conseils et commissions scolaires en situation minoritaire avant d'aliéner un bien immobilier.

Marc-André Ouellette, vice-président et conseiller, Région du Sud de l'île de Vancouver, Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique : Le comité sénatorial a très bien cerné le défi auquel fait face la communauté francophone de la Colombie-Britannique en matière d'acquisition de biens immobiliers dans son rapport de 2017 : c'est-à-dire identifier les terrains véritablement disponibles pour la construction des écoles. Les tribunaux ont conclu que c'est un manque de volonté politique qui nuit à la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte et non une pénurie de sites, et ce, même à Vancouver. Le gouvernement fédéral est propriétaire d'un grand nombre de biens immobiliers, dont plusieurs sont ou seront jugés excédentaires à ses besoins. Malgré cela, la loi ne prévoit aucune obligation spécifique concernant l'aliénation des biens immobiliers.

Mme Lapierre : Le CSF a tenté d'obtenir une petite portion de trois de ces sites sans succès jusqu'à maintenant : deux sites à Vancouver pour l'école élémentaire Rose-des-Vents, le site Jericho de la Défense nationale et le site de la GRC sur la rue Heather, à Fairmont. Du travail acharné a été fait de la part du CSF, du ministère de l'Éducation et de votre comité afin de renverser les effets de la décision d'aliéner ces sites sans consulter le CSF. Malgré tous nos efforts, le CSF ne dispose toujours pas de site à Vancouver.

M. Ouellette : Il y a un site à Victoria, le site Royal Roads, appartenant à la Défense nationale et, malheureusement, l'histoire ne fait que se répéter. C'est comme si le fiasco de Jericho et de Fairmont ne s'était jamais produit. En 2017, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de céder le site Royal Roads, un site de 500 acres. Le CSF n'a jamais eu de réponse adéquate de la part du gouvernement fédéral quant à l'utilisation de ce site, mais d'autres groupes ont déjà signé des ententes de collaboration au sujet du développement du site. Le CSF souhaite simplement obtenir 5 à 10 acres de ces 500 acres; cela ne devrait pas être aussi complexe. Je vous invite à voir le paragraphe 15 de notre mémoire avec les détails des démarches entourant ce site. C'est frustrant. Une institution fédérale mine l'épanouissement et le développement du français en Colombie-

it's perfectly acceptable under the act. This underscores how crucial it is to amend the act accordingly.

Ms. Lapierre: The federal directive governing the sale or transfer of surplus real property requires federal departments, agent Crown corporations, and provincial and municipal governments to be consulted. The directive does not require consultation in the case of school boards. The approach is not working. It is therefore necessary to consider an amendment to the Official Languages Act that would expressly require the federal government to consult school boards before disposing of or transferring one of its surplus real properties. Humbly, we have included a draft proposal for a new section of the act on page 7 of our brief.

Mr. Ouellette: Secondly, the CSF is asking the committee to recommend that the Official Languages Act be amended to provide a better framework for the federal government's financial support for minority-language elementary and secondary education under the protocol for agreements. Pursuant to the protocol, the Department of Canadian Heritage has the right to approve complementary contributions for capital projects, in addition to the amounts provided for in the protocol. This complementary funding is intended for spaces that are over and above existing school standards in the province, such as extra gym space that would not be warranted by the number of students but would serve the French-speaking minority community.

This funding is crucial to the CSF and the community, some of whose schools have benefited from complementary contributions. Consequently, certain CSF schools have larger gyms, auditoriums and daycare centres, thanks to this federal support. As you know, minority community infrastructure dramatically affects the community's capacity to attract and retain CSF students, and thus the CSF's capacity to gradually reverse the effects of assimilation.

Furthermore, community infrastructure has a dramatic impact on a community's sense of pride and the attachment students have to that community. As the committee so rightly recommended in 2017, a special agreement setting out federal funding for the CSF's capital projects should be signed, in much the same way that special agreements were signed in 1997 and 2002. The committee recognized the pressing infrastructure requirements of the CSF and the need to address those requirements through special agreements, which proved successful in the past.

The CSF would therefore like to propose that the Official Languages Act be amended to set out and define the federal government's role in minority-language education. To that end,

Britannique par ses actions ou plutôt par ses inactions, et la loi le permet. Celle-ci doit absolument être modifiée en conséquence.

Mme Lapierre : La directive fédérale en place pour gérer l'aliénation par la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires exige que les ministères fédéraux, les sociétés d'État mandataires et les gouvernements provinciaux et municipaux soient consultés. La directive n'exige pas la même chose pour les conseils scolaires. Cela ne fonctionne pas. Il y a donc lieu de proposer un amendement à la loi prévoyant expressément l'obligation de consulter les conseils scolaires avant d'aliéner ou de transférer un bien immobilier excédentaire appartenant au gouvernement fédéral. Avec tout le respect que j'ai pour vous, nous avons inclus la proposition d'une première ébauche d'un nouvel article de la loi à la page 8 de notre mémoire.

M. Ouellette : Comme deuxième point, le CSF demande au comité de recommander que la loi soit modifiée pour qu'elle encadre mieux le financement fédéral de l'éducation élémentaire et secondaire dans la langue de la minorité par l'entremise du protocole d'entente. Le protocole d'entente prévoit que le ministère du Patrimoine canadien a le droit d'approuver des contributions complémentaires au-delà des fonds liés au protocole d'entente, notamment pour des projets d'immobilisation. Ces fonds complémentaires visent les espaces qui sont en sus des normes scolaires de la province, par exemple, les mètres carrés d'un gymnase qui ne seraient pas justifiés par le nombre d'élèves, mais qui ont pour but de desservir la communauté de langue française en situation minoritaire.

Il s'agit de fonds fort importants pour le CSF et la communauté dont plusieurs écoles ont pu profiter de ce financement complémentaire. Certaines écoles du CSF ont donc de plus grands gymnases, des théâtres et des centres de la petite enfance en raison de ce type d'intervention fédérale. Comme vous le savez, l'état des infrastructures en situation minoritaire a un impact marqué sur la capacité d'attraction et de rétention des élèves du CSF et donc, sur la capacité du CSF de renverser petit à petit les effets de l'assimilation.

Les infrastructures ont également un impact marqué sur la fierté d'une communauté et du sentiment d'appartenance des élèves à cette même communauté. Comme le recommandait si bien votre comité en 2017, les besoins d'immobilisation du CSF sont tellement criants à l'heure actuelle qu'il y a lieu de répéter les bons coups du passé avec les ententes spéciales de 1997 et de 2002 et de conclure une autre entente spéciale octroyant une enveloppe de financement fédéral pour les projets d'immobilisation du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique.

À cette fin, il y a lieu de proposer un amendement à la loi, prévoyant et encadrant le rôle du gouvernement fédéral en matière d'éducation dans la langue de la minorité. Humblement

we have humbly included a draft proposal for a new section of the act on page 9 of our brief.

Having seen the proposals put forward by our Saskatchewan counterparts with respect to federal funding, the CSF wholeheartedly endorses them.

Ms. Lapierre: Third, the CSF is calling on the committee to recommend that the Official Languages Act be amended to expressly require Statistics Canada to enumerate rights-holders, under section 23 of the Charter, through the short-form census questionnaire. The problem is straightforward: the CSF is not able to adequately determine its infrastructure needs, and plan accordingly, without access to relevant and reliable data on the potential number of students in its schools.

The CSF suffered the consequences of Statistics Canada's inability to enumerate all students eligible to attend its schools, as evidenced by the court challenge we launched against the Government of British Columbia. The judge was unable to decide between the two experts on the statistics issue. She therefore chose to use 2011 census data to determine the potential demand for a French-language school. The 2011 census data covered only children with a parent whose first language learned was French. Clearly, the census figures fell well short of reflecting actual demand. For example, relying on the inaccurate 2011 data, the judge found that the potential demand for the school my children attend — École des Pionniers-de-Maillardville — warranted only 560 spots. The new school, however, will open its doors in March — after March break — to 640 students and have four portables.

That is a real-life example of what can happen when the census fails to enumerate two other categories of rights-holders: children with a parent who has received primary school instruction in Canada in French, and children with a parent whose child received or is receiving primary or secondary school instruction in French in Canada, further to the census.

Such a flaw in the census is especially problematic in British Columbia given the trend towards exogamous marriage. Take me, for example. My husband is anglophone, and I am francophone, making us an exogamous family. Consequently, the language we speak at home is usually the one spoken by everyone or the one spoken by the family member who speaks only one language: English. That is the situation in my family. If I am given just one choice when asked which language we speak most often at home, I would have to say English. That does not mean, however, that I do not speak French. If my children had to choose just one language, as per the census, I am certain that they would, unfortunately, choose English since it is the language used in their home environment. The census would not enumerate my children even though they are rights-holders.

et respectueusement, nous vous proposons une première ébauche d'un nouvel article de la loi, à la page 10 de notre mémoire.

Ayant pris connaissance des soumissions de nos collègues de la Saskatchewan, le CSF souscrit sans réserve aux propositions du CEFSK au sujet du financement fédéral.

Mme Lapierre : Comme troisième point, le CSF demande au comité de recommander que la loi soit modifiée pour qu'elle prévoie expressément l'obligation de Statistique Canada de dénombrer les personnes titulaires de droits, en vertu de l'article 23 de la charte, et ce, dans le cadre du formulaire court. Le problème est malheureusement simple : le CSF ne peut pas planifier adéquatement en matière d'immobilisation, parce qu'il n'a pas accès à des données fiables et pertinentes concernant le nombre d'élèves potentiels dans les écoles.

Le CSF a subi les conséquences de l'incapacité de Statistique Canada de compter tous les enfants admissibles à ses écoles dans le cadre de son procès contre le gouvernement de la Colombie-Britannique. La juge n'a pas pu trancher entre les deux experts concernant les statistiques. Elle a donc décidé d'utiliser les résultats du recensement de 2011 pour déterminer le potentiel d'une école de langue française. Ce recensement ne comptait que les enfants dont l'un des parents avait le français comme première langue apprise. Évidemment, ces chiffres étaient bien inférieurs à la réalité. À titre d'exemple, selon ces chiffres imparfaits de 2011, la juge a conclu que les nombres potentiels de l'école de mes enfants, l'école des Pionniers-de-Maillardville, ne justifiaient qu'une partie de la capacité de 560 élèves. Or, la nouvelle école ouvrira ses portes au mois de mars, après la semaine de relâche, et elle comptera 640 élèves et quatre portatives.

Il s'agit d'un exemple concret des conséquences de ne pas compter dans le recensement deux autres catégories d'enfants, soit les enfants dont l'un des parents a reçu son instruction, au niveau primaire, en français au Canada, ou dont l'un des parents a un enfant qui a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français au Canada dans le cadre du recensement.

Une telle lacune au sein du recensement pose particulièrement problème en Colombie-Britannique en raison de la tendance à l'exogamie. Pour ceux qui l'ignorent, mon mari est anglophone, je suis francophone, nous sommes une famille exogame. Cela fait en sorte que la langue parlée à la maison est généralement celle partagée par tous, ou la langue de celui qui n'en parle qu'une, donc l'anglais. C'est le cas de ma famille. Si je n'ai qu'un choix et qu'on me demande la langue la plus couramment parlée à la maison, je dois indiquer l'anglais, mais cela ne veut pas dire que je ne parle pas le français. Si mes enfants devaient choisir une seule langue, comme dans le recensement, je suis convaincue que, malheureusement, ils choisiraient l'anglais, car c'est la langue de leur environnement. Mes enfants ne seraient

In order to obtain an accurate count, the census has to change. More than just complete and reliable data are needed; flexible data are necessary so that the CSF can meet its infrastructure requirements through adequate planning and adapt to a changing environment. It is not enough to know how many eligible students live in every municipality. We need to know where the students live in every catchment area. For example, it's important to know how many students live in a region, and where exactly, in order to make changes to catchment areas. That was the situation in the Fraser Valley region, which I represent. High school students had to go to école Gabrielle-Roy, which meant three hours on a bus for some of them. Owing to the distance, students opted to enrol in English-language schools instead. Now that a new bridge has been built and students have the option to attend École des Pionniers, high school students are choosing to enrol in one of our schools.

Making those kinds of changes as effectively as possible hinges on having access to complete, reliable and flexible data on the potential demand for minority-language education in each region of a broader catchment area. Given Statistics Canada's consistent inaction on this matter, it would seem that asking the department to change the census is no longer enough.

That is why, on page 15 of our brief, we have humbly included a draft proposal for a new section of the Official Languages Act. The CSF is grateful to the committee for its tireless work in support of the rights of British Columbia's francophone community. This study and the ensuing recommendations will help current and future students thrive in our schools — they, who represent the future of linguistic duality in Canada.

Alpha Barry, President, Conseil des écoles fransaskoises: Honourable senators, ladies and gentlemen, on behalf of Saskatchewan's French-language school board community, I want to convey our heartfelt greetings. Thank you for the opportunity to address the committee on behalf of the Conseil des écoles fransaskoises, or CEFSK for short. We are here today because of our profound desire to see the Official Languages Act modernized, particularly with respect to minority-language education. Familiar with the challenges faced by French-language school boards in minority francophone and Acadian communities, not to mention the failings of the act, your committee has worked to shine a light on them since 2005.

The time has come to modernize the act. Our school boards, which did not exist the last time the act was amended, emerged in response to our community's constitutional rights. Today, our

pas comptés par le recensement même s'ils sont titulaires de droits.

Pour bien compter, il faut changer le recensement. Il ne suffit pas d'obtenir des données complètes et plus fiables, mais également des données flexibles afin de permettre au CSF de planifier adéquatement ses besoins en immobilisations et pour qu'il puisse s'adapter à un environnement changeant. Il n'est pas suffisant de savoir combien d'élèves admissibles résident dans chaque municipalité, mais où résident les enfants dans chaque zone de fréquentation. Par exemple, il est important de savoir combien d'élèves résident dans une région, et leur emplacement spécifique, avant de décider de changer la zone de fréquentation. Cela a été le cas dans la région de la vallée du Fraser, que je représente. Les élèves du secondaire devaient se rendre à l'école Gabrielle-Roy. Pour certains, cela représentait trois heures d'autobus. Étant donné la distance, les élèves choisissaient plutôt de s'inscrire dans les conseils scolaires anglophones. En leur offrant d'aller à l'école des Pionniers, à la suite de la construction d'un pont, les élèves du secondaire s'inscrivent maintenant à une école du CSF.

De tels changements ne peuvent pas être faits de manière optimale sans avoir accès à des données complètes, fiables et flexibles sur le potentiel des effectifs dans les différentes régions d'une grande zone de fréquentation. Demander à Statistique Canada de modifier le recensement ne semble plus suffisant, étant donné son inaction continue à cet égard.

Avec tout le respect que je vous dois, nous avons inclus, à la page 15 de notre mémoire, la proposition d'une première ébauche d'un nouvel article de la loi. Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique est très reconnaissant du travail acharné qu'a accompli ce comité en faveur du respect des droits et de la communauté franco-colombienne. La présente étude et les recommandations qui s'ensuivront permettront d'assurer l'épanouissement des élèves actuels et futurs de nos écoles, qui incarnent l'avenir de la dualité linguistique au Canada.

Alpha Barry, président, Conseil des écoles fransaskoises : Honorables sénatrices et sénateurs, mesdames et messieurs, au nom de toute la communauté scolaire fransaskoise, permettez-moi de vous adresser nos sincères salutations. Je vous remercie de m'accorder l'occasion de parler au nom du Conseil des écoles fransaskoises, connu sous l'acronyme CEFSK. Notre présence ici est motivée par le profond désir de voir la Loi sur les langues officielles modernisée, surtout en ce qui a trait à l'éducation dans la langue officielle en contexte minoritaire. Votre comité connaît les problèmes des conseils scolaires francophones et acadiens en situation minoritaire, et les lacunes de la loi, car, depuis 2005, vous les avez relevés.

Le moment est propice pour parler de la modernisation de la loi. Afin de reconnaître et de prendre en compte cette instance gouvernementale, qui n'existait pas la dernière fois que la loi a

school boards are government entities, and they must be recognized and taken into account. The CEFSK applauds the committee's 2017 report on French-language education in British Columbia. That said, the committee's work in the context of this study is much more significant. This is a golden opportunity for the committee to endeavour to make the federal government's role in minority-language education independent of partisan politics.

I am delighted to be here to share with you the pressing needs of our school board communities. Let there be no doubt that our school boards require protection under a new and modernized act.

Our presentation will cover four points. First, I will provide an overview of Saskatchewan's French-speaking community and the CEFSK. Second, I will briefly describe the management framework governing federal financial support for minority-language education. Third, I will illustrate the framework's key shortcomings with concrete examples. Last, but certainly not least, I will humbly propose a legislative amendment that would directly address and remedy those shortcomings.

Unfortunately, our presentation today looks a lot like the one we gave before the House of Commons committee in 2011. It would seem that nothing has changed.

Hélène Grimard, Vice President, Conseil des écoles francsaskoises: The CEFSK is the only French-language school board in the province with a triple mandate, covering education, culture and community. As a school board of the minority community, the CEFSK has constitutional obligations under sections 23 and 24 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms and related jurisprudence. The CEFSK fulfills that responsibility by managing French-language schools on behalf of parent rights-holders in the interest of Saskatchewan's entire francophone community. And we take that responsibility very seriously.

The CEFSK operates five minority-language schools in urban areas and nine schools in rural areas. They face unique challenges that give rise to significant costs for the school board, without the benefit of economies of scale. What's more, the ministry of education's standardized funding formula was never tailored to the unique needs of the minority community. This means that our board is seriously underfunded, and all the facets of education our schools provide suffer as a result. Saskatchewan's francophone community is up against formidable challenges, not the least of which is exogamy. Clearly, the CEFSK's underfunding means that its schools

été modifiée, les conseils scolaires, qui ont vu le jour grâce aux droits constitutionnels, constituent aujourd'hui une instance gouvernementale. D'ailleurs, le CEFSK tient à souligner son appui au rapport que votre comité a publié en 2017 au sujet de l'éducation en français en Colombie-Britannique. Cela dit, les efforts de votre comité dans le cadre de la présente étude sont d'une plus grande importance. Par l'entremise de la présente étude, votre comité a une occasion en or de soustraire le rôle du gouvernement fédéral du jeu de la politique partisane dans le domaine de l'éducation dans la langue de la minorité.

Je me réjouis d'être ici pour vous faire part des besoins criants de nos communautés scolaires. Il ne fait aucun doute que celles-ci requièrent une protection au sein d'une nouvelle loi modernisée.

En ce qui concerne la structure de notre présentation, je vous donnerai d'abord un aperçu de la communauté francsaskoise et du Conseil des écoles francsaskoises. Par la suite, je vous décrirai très brièvement le cadre de gestion de l'appui financier fédéral pour l'éducation dans la langue de la minorité. Puis, je soulèverai les lacunes principales de ce cadre grâce à des exemples très concrets. Comme dernier point, mais non le moindre, et avec toute la gratitude qu'on peut exprimer, je vous ferai part d'une proposition législative qui s'attaque directement aux lacunes qui ont été relevées et qui permettrait de les résoudre.

Malheureusement, le contenu de la présentation d'aujourd'hui est beaucoup trop similaire à celui que le Conseil des écoles francsaskoises avait présenté au comité de la Chambre des communes en 2011. Il semble que rien n'ait changé.

Hélène Grimard, vice-présidente, Conseil des écoles francsaskoises : Le Conseil des écoles francsaskoises est le seul conseil scolaire francophone à l'échelle de la province qui a un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire. En tant que conseil scolaire de la minorité, le Conseil des écoles francsaskoises a des obligations constitutionnelles qui lui incombent en vertu des articles 23 et 24 de la Charte canadienne des droits et libertés et de la jurisprudence afférente. Cette responsabilité se présente sous forme de gestion scolaire francophone au nom des parents ayants droit et au bénéfice de la communauté francophone de la Saskatchewan. C'est une responsabilité que nous prenons très au sérieux.

Le Conseil des écoles francsaskoises gère cinq écoles de la minorité en milieu urbain et neuf écoles en milieu rural. Ces écoles font face à des défis distincts qui entraînent des coûts importants pour notre conseil sans économie d'échelle. De plus, la formule de financement standardisée du ministère de l'Éducation ne s'est jamais adaptée aux besoins uniques de la minorité. Notre conseil est donc gravement sous-financé, ce qui touche négativement tous les aspects de l'éducation offerte dans ces écoles. La communauté francsaskoise fait face à des défis de taille. L'exogamie en est un. Bien entendu, ces besoins ne sont

cannot possibly address those challenges or adequately meet the community's needs.

Mr. Barry: Turning briefly to the management framework governing federal financial support for minority-language education, I would point out that the framework violates section 23 of the Charter, in our view.

Every five years, the Department of Canadian Heritage enters into a protocol for agreements with the Council of Ministers of Education, Canada. The protocol sets the key parameters for collaboration between the two levels of government on minority-language education funding for both first-language and second-language learning. The department then negotiates bilateral agreements with every provincial and territorial education minister. The education minister must then adopt an action plan setting out the initiatives that will receive federal funding and the corresponding amounts.

For the committee's benefit, the CEFSK has highlighted four shortcomings in the management framework that could be remedied by amending the Official Languages Act. They are described in detail in our brief, but I will run through them quickly. First, the needs of Saskatchewan's francophone community are determined by the province, in other words, the government. The protocol's preamble contains a reference to section 23, which we've included on page 8 of our brief. Despite that, however, the preamble goes on to state that education is an area of provincial jurisdiction, thus disregarding the CEFSK and its status as a government entity with a front-line role in minority-language education, from junior kindergarten to Grade 12.

Second, the protocol does not require Saskatchewan's education ministry to consult the CEFSK. We were not at the table when the action plan for 2013-18 was being negotiated; nor were we adequately consulted. Given the chronic underfunding and in the absence of a funding formula tailored to our needs, the federal funding we receive merely makes up the shortfall, preventing the CEFSK from following through on its plans. In terms of the next action plan, the Saskatchewan Ministry of Education has yet to consult the CEFSK on its priorities and those of Saskatchewan's francophone community.

Third, the protocol does not include any real accountability mechanisms. The action plan prepared by the Saskatchewan Ministry of Education very generally identifies initiatives it could implement over the five years and the corresponding amounts. It does not, however, indicate who will receive the funds or what share the federal government will contribute. I would refer you to Schedule 3, included in our brief.

pas palliés par des écoles du Conseil des écoles fransaskoises, en raison du sous-financement.

M. Barry : Brièvement, le cadre de gestion de l'appui financier fédéral pour l'éducation dans la langue de la minorité contrevient, à notre avis, à l'article 23 de la Charte.

Le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada signent un protocole d'entente de cinq ans. Ce protocole définit les principaux paramètres de coopération entre les deux ordres de gouvernement en matière de financement de l'éducation dans la langue de la minorité pour la langue maternelle et la langue seconde. Le ministère du Patrimoine canadien signe ensuite des ententes bilatérales avec le ministre de l'Éducation de chaque province et territoire. Le ministre de l'Éducation doit par la suite adopter un plan d'action décrivant les initiatives qui seront financées à l'aide des fonds fédéraux ainsi que les montants octroyés à ces initiatives.

À des fins de présentation, le CEFSK a indiqué quatre lacunes propres à ce cadre de gestion qui pourraient être réglées grâce à la modification de la loi. Les quatre lacunes sont expliquées en détail dans le mémoire que nous vous avons remis, mais je vais brièvement vous en faire part. Premièrement, les besoins de la communauté fransaskoise sont déterminés par la Saskatchewan, en d'autres termes, par le gouvernement. Le protocole d'entente mentionne l'article 23 dans son préambule — voir la page 8 du mémoire. Malgré cette mention, le préambule indique ensuite que l'éducation est de compétence provinciale. Du coup, il fait donc abstraction du Conseil des écoles fransaskoises et du fait qu'il s'agit d'un ordre de gouvernement qui a un rôle de premier plan en matière d'éducation, de la prématernelle à la douzième année, dans la langue de la minorité.

Deuxièmement, le protocole n'exige pas que le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan consulte le Conseil des écoles fransaskoises. Pour ce qui est du plan d'action de 2013-2018, le CEFSK n'a pas été consulté adéquatement et n'était pas à la table de négociation. En raison du sous-financement chronique et sans formule de financement adaptée à nos besoins, l'argent reçu du gouvernement fédéral comble le manque à gagner et force une dérive du plan visé par le Conseil des écoles fransaskoises. En ce qui concerne le prochain plan d'action, le CEFSK n'a toujours pas été consulté par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan quant à l'identification des priorités du Conseil des écoles fransaskoises et des communautés fransaskoises.

Troisièmement, le protocole ne prévoit pas de mécanisme de reddition de comptes adéquat. Le plan d'action préparé par le ministère de l'Éducation présente très généralement des initiatives sur cinq ans et le montant associé à ces initiatives, mais pas le destinataire des fonds ou la proportion de la contribution fédérale — voir l'annexe numéro 3 de notre mémoire. De plus, selon le protocole, le ministère de l'Éducation

Furthermore, the protocol requires the ministry of education to produce an annual report containing a financial statement of actual expenditures and contributions related to its action plan. I would refer you to the table following paragraph 42, in the French version of our brief. The CEFSK does not receive a copy of the report. It is posted online for a few years, but no annual report after 2015-16 is available. What's more, the reports submitted by the Saskatchewan government to the Department of Canadian Heritage are available only in English.

Fourth, the protocol allows the funds allocated to French-language elementary and secondary education to be used to cover the essential costs of education and not the supplementary costs. As you can easily imagine, the underfunding of the Conseil des écoles francsaskoises produces numerous negative effects on the quality of education and the community's development and vitality. The federal government's funding for special measures is used for basic operations services, such as student transportation.

Ms. Grimard: All the shortcomings raised today come from the legislation's lack of guidance on the federal government's involvement in minority language education. The Conseil des écoles francsaskoises did not exist in 1988, the last time the act was amended. Let's not make the mistake of passing a new piece of legislation that does not take into account the CEFSK and French-language minority school boards. The solution to those shortcomings proposed by the CEFSK is to add to the legislation a section to define and provide a framework for the federal government's role in minority language education. A proposed first draft of that section is on page 15 of the brief. I will not read it to you.

The Conseil des écoles francsaskoises thanks you for the opportunity to share its concerns and solutions in the study on modernizing the act.

The Chair: Mr. Barry, Ms. Grimard, thank you. We will now go to Roger Paul and Jean Lemay from the Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

Jean Lemay, Member of the Executive Committee, Fédération nationale des conseils scolaires francophones: I would like to begin by thanking the Standing Senate Committee on Official Languages for inviting our federation to share its views on the modernization of the Official Languages Act, especially Part VII.

doit produire un rapport annuel comportant l'état financier des contributions et des dépenses réelles liées à son plan d'action — voir le tableau suivant, paragraphe 42 du mémoire. Ce rapport n'est pas remis au CEFSK. Il est disponible en ligne pour certaines années, mais aucun rapport annuel n'est disponible après celui de 2015-2016. En outre, les rapports de la Saskatchewan remis au ministère du Patrimoine canadien sont uniquement disponibles en anglais.

Quatrièmement, le protocole permet que les fonds affectés à l'enseignement de la prématernelle à la douzième année en français langue première soient utilisés afin de financer les coûts essentiels de cet enseignement et non les coûts véritablement supplémentaires à celui-ci. Comme vous pouvez facilement l'imaginer, le sous-financement du Conseil des écoles francsaskoises engendre de nombreux impacts négatifs sur la qualité de l'instruction ainsi que sur le développement et l'épanouissement de la communauté. Le financement du gouvernement fédéral destiné aux mesures spéciales est utilisé pour financer des services de fonctionnement de base, tels que le transport des étudiants.

Mme Grimard : Toutes les lacunes soulevées aujourd'hui découlent de l'absence d'encadrement dans la loi des interventions du gouvernement fédéral en matière d'éducation dans la langue de la minorité. Le Conseil des écoles francsaskoises n'existait pas en 1988, soit la dernière fois où la loi a été modifiée. Ne faisons pas l'erreur d'adopter une nouvelle loi qui ne tient pas compte du CEFSK et des conseils scolaires de langue française en situation minoritaire. La solution à ces lacunes proposée par le CEFSK est d'ajouter à la loi un article prévoyant et encadrant le rôle du gouvernement fédéral en matière d'éducation dans la langue de la minorité. La proposition d'une première ébauche d'un tel article se trouve à la page 15 du mémoire. Je ne vous en ferai pas la lecture.

Le Conseil des écoles francsaskoises vous remercie de l'occasion que vous lui avez donnée de vous présenter ses inquiétudes et solutions dans le cadre de l'étude portant sur la modernisation de la loi.

Le président : Monsieur Barry, madame Grimard, je vous remercie. Nous passons maintenant à M. Roger Paul et à M. Jean Lemay, de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

Jean Lemay, membre du Comité exécutif, Fédération nationale des conseils scolaires francophones : J'aimerais tout d'abord remercier le Comité sénatorial permanent des langues officielles de son invitation permettant à notre fédération de présenter sa perspective sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles, en particulier en ce qui concerne la partie VII.

My name is Jean Lemay, and I am a member of the Executive Committee of the FNCSF, the Fédération nationale des conseils scolaires francophones. Our federation represents the country's 28 school boards in minority settings from Canada's nine provinces and three territories. Those school boards are in charge of over 700 elementary and secondary schools attended by more than 164,000 students. Our network of elementary and secondary schools has been growing over the past few years, both in terms of schools and enrolments.

However, despite that boost, francophones in minority situations are still too numerous not to be able to have their children educated in French as a first language, despite section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. As an example, more than 2,000 children in the country are on a waiting list for a spot in a francophone early childhood centre. Across all territories and provinces, francophones must have the option to study in French in a continuum going from preschool to post-secondary education and adult education.

Although French will remain the most commonly spoken mother tongue after English, with 7.8 million speakers, forecasts indicate that its demographic weight will decrease in 2036, both in Quebec and outside la Belle Province. So there is some urgency to support linguistic duality in order to give francophone and Acadian communities every opportunity to develop. To do so, stable financial support for community school infrastructure is crucial.

Last March, the federal government announced the injection of \$8 million annually over 10 years into the building of educational infrastructure in a minority setting in order to highlight and promote linguistic duality in Canada. That amount, in addition to the funding set out in the official languages action plan, remains insufficient to take into account the pressing infrastructure needs of francophone school boards.

Many French-language schools want to develop an infrastructure with three components — education, community and early childhood. Schools need to enhance their community spaces to better serve the needs of francophone and Acadian communities and turn educational institutions into hubs of school, community and cultural lives.

As confirmed by the Supreme Court of Canada in *Rose-des-Vents*, in 2015, the infrastructure of French-language schools should make it possible to provide education that is at least equivalent to that provided in the majority of neighbouring schools. Appropriate infrastructure is essential to ensuring the vitality and sustainability of our communities.

Je m'appelle Jean Lemay, je suis membre du comité exécutif de la FNCSF, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones. Notre fédération représente les 28 conseils scolaires francophones du pays qui sont situés en contexte minoritaire, soit dans neuf provinces et trois territoires canadiens. Ces conseils scolaires comptent plus de 700 écoles élémentaires et secondaires fréquentées par près de 164 000 élèves. Notre réseau d'écoles élémentaires et secondaires connaît une croissance depuis quelques années, tant en ce qui concerne les écoles que les inscriptions.

Toutefois, malgré cet élan, les francophones en situation minoritaire sont encore trop nombreux à ne pas pouvoir faire instruire leurs enfants en français langue première, malgré l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. À titre d'exemple, plus de 2 000 enfants au pays sont inscrits sur des listes d'attente pour obtenir une place dans un service de la petite enfance francophone. Dans tous les territoires et les provinces, les francophones doivent avoir la possibilité d'étudier en français dans un continuum allant du préscolaire jusqu'au postsecondaire et à l'éducation des adultes.

Si le français doit demeurer la langue maternelle la plus importante après l'anglais, avec 7,8 millions de personnes, en 2036, selon les projections, son poids démographique devrait diminuer, aussi bien au Québec qu'à l'extérieur de la belle province. Il y a donc un empressement certain à soutenir la dualité linguistique afin d'offrir toutes les chances aux communautés francophones et acadienne de s'épanouir. Pour ce faire, un appui financier stable aux infrastructures scolaires communautaires est impératif.

En mars dernier, le gouvernement fédéral annonçait l'injection de 8 millions de dollars annuellement sur une période de 10 ans pour la construction d'infrastructures éducatives en contexte minoritaire afin de souligner et de promouvoir la dualité linguistique au Canada. Cette somme, en sus des fonds contenus dans le Plan d'action sur les langues officielles, demeure insuffisante pour tenir compte des besoins criants en infrastructures au sein des conseils scolaires francophones.

Beaucoup d'écoles de langue française souhaitent développer un type d'infrastructure où l'on retrouve trois volets, soit le scolaire, le communautaire et la petite enfance. Les écoles ont besoin de bonifier leurs espaces communautaires pour mieux servir les besoins des communautés francophones et acadienne et faire de l'école un pôle de la vie scolaire, communautaire et culturelle.

Comme l'a confirmé la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Rose-des-Vents*, en 2015, les infrastructures des écoles de langue française doivent permettre l'offre d'une éducation au moins équivalente à celle offerte à la majorité dans les écoles avoisinantes. Des infrastructures appropriées sont essentielles afin d'assurer la vitalité et la pérennité de nos communautés.

When parents are deterred from enrolling their children in a French-language school because of failing infrastructure — such as a lack of space, kindergartens, gyms or auditorium, poor physical condition of school buildings, or the fact that the school building is not well adapted to provide a quality school program by focussing on language and culture — the objective of section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms is jeopardized, as is the fundamental principle of the Official Languages Act to encourage the development of both official languages. So there is a lot of ground to be made up in a number of regions of the country when it comes to community school centres.

Although cultural diversity is a reality in the country's minority francophone school boards, there are still challenges in terms of recruitment, welcoming, maintenance and guidance for newcomers. The need to better inform rights holders and French-speaking newcomers of the existence of the country's minority French-language school network is very real.

The Fédération nationale des conseils scolaires francophones has actually produced a series of videos entitled “My School of Choice” — available in French, English and Arabic — to help parents make an educated decision. Consular services should inform newcomers before they arrive in Canada of the potential opportunity to have their child educated in French outside Quebec.

The future of French-language schools rests on immigration. French-language school administrators are well aware of this and want newcomers to be included in a pluralist Francophonie.

If that's okay, I would now like to yield the floor to my executive director, Roger Paul, who will tell you about concrete actions the federal government could take to promote linguistic duality and support the development of francophone and Acadian communities in minority settings through the education vector.

Roger Paul, Executive Director, Fédération nationale des conseils scolaires francophones: Good evening everyone and thank you for having us.

I would like to tell you about four concrete actions the federal government can take to promote linguistic duality and support the development of francophone and Acadian communities in minority settings through the education vector, as Mr. Lemay mentioned.

Lorsque les parents sont dissuadés d'inscrire leurs enfants dans une école de langue française à cause des infrastructures défectueuses, comme le manque d'espace, l'absence de garderie, de gymnase ou d'auditorium, l'état physique des édifices scolaires de mauvaise qualité, ou le fait que l'édifice scolaire n'est pas bien adapté pour offrir un programme scolaire de qualité mettant l'accent sur la langue et la culture, on met en péril l'objet de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que le principe fondamental de la Loi sur les langues officielles de favoriser l'épanouissement des deux langues officielles. Il y a donc beaucoup de rattrapage à faire dans plusieurs régions du pays en ce qui touche les centres scolaires communautaires.

Même si la diversité culturelle est une réalité au sein des conseils scolaires francophones en contexte minoritaire au pays, des défis demeurent au chapitre du recrutement, de l'accueil, du maintien et de l'accompagnement des nouveaux arrivants. Le besoin de mieux informer les ayants droit ainsi que les nouveaux arrivants d'expression française de l'existence du réseau des écoles de langue française en contexte minoritaire au pays est bien réel.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones a d'ailleurs produit une série de capsules vidéo intitulée *Mon école de choix* — disponible en français, en anglais et en arabe — pour que les parents puissent faire un choix éclairé en toute connaissance de cause. Les services consulaires doivent, avant leur arrivée au Canada, informer les nouveaux arrivants de la possibilité, s'ils le désirent, de faire instruire leurs enfants en français à l'extérieur de la province de Québec.

L'avenir des écoles de langue française passe par l'immigration. Les administrateurs d'écoles de langue française en sont tout à fait conscients et souhaitent l'inclusion des nouveaux arrivants au sein d'une francophonie au pluriel.

Si vous me le permettez, j'aimerais maintenant céder la parole à mon directeur général, M. Roger Paul, qui vous entretiendra des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut mettre en place pour favoriser la dualité linguistique et appuyer le développement des communautés francophones et acadienne en contexte minoritaire à travers le vecteur éducatif.

Roger Paul, directeur général, Fédération nationale des conseils scolaires francophones : Bonsoir à tous et merci de nous accueillir.

J'aimerais vous présenter quatre actions concrètes que le gouvernement fédéral peut mettre en place pour favoriser la dualité linguistique et appuyer le développement des communautés francophones et acadienne en contexte minoritaire à travers le vecteur éducatif, comme l'a mentionné M. Lemay.

First, I will talk about immigration; second, the census; third, the federal government's surplus real property; and, finally, OLEP's strategic agreement. Some of those topics have been covered by my colleagues, so I will not focus on them.

I would say that the Fédération nationale des conseils scolaires francophones feels that the federal government must be able to encourage francophone immigration, modify the census form to better identify rights holders, create a balanced disposal strategy for the federal government's surplus real property and, finally, encourage the implementation of a strategic agreement for education.

First of all, let us begin with immigration. The government must be able to encourage a better distribution of francophone immigrants to Canada in order to achieve the 5 per cent target endorsed by all 13 provinces and territories and establish a practical action plan with timelines. Let us not forget that Statistics Canada projects that almost one in two Canadians will be an immigrant within 15 years.

Regarding the next census, we believe that the government must amend the census questionnaire in time for the next census in 2021 in order to better identify rights holders who are entitled to attend French-language schools in minority communities. That will counter assimilation effectively. We support our colleagues from the Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. I will not repeat what they told you. That is a position we share with the 28 school boards across the country. Changing the form is essential to obtaining a complete and accurate count of the number of rights holders in order to establish an elementary and high school education system that truly meets the needs of Canada's francophone communities. Many of our students come from exogamous families, as noted, and are therefore not counted.

I would like to share a personal anecdote with you in this regard. In my former life, I was the executive director of a school board with about 15,000 students. When the Ontario Ministry of Education asked me for proof that a new school needed to be built, in Vankleek Hill, Cornwall or Rockland for instance, I could not just say because I thought it was important. No. I had to provide census data to support my request. It was hard to move forward because millions of dollars were involved. I am not blaming the government for asking us for the data, but we do not have it. We could get it though if the census questionnaire were revised. That is why it is important. That is how governments work. We need data. If that data were available, minority language school boards, francophone parents, francophone communities and the provincial and territorial governments would be able to plan their programs more

Dans un premier temps, j'aimerais vous parler d'immigration; deuxièmement, du recensement; troisièmement, des biens immobiliers excédentaires du gouvernement fédéral; et, finalement, de l'entente stratégique du PLOE. Certains de ces sujets ont été bien couverts par mes collègues, et je ne m'y attarderai pas trop.

Je vous dirais que la position de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones est que le gouvernement fédéral doit pouvoir encourager l'immigration francophone, modifier le formulaire de recensement pour mieux répertorier les ayants droit, créer une stratégie d'aliénation équilibrée des biens immobiliers excédentaires du gouvernement fédéral et, finalement, favoriser la mise en œuvre de l'entente stratégique en éducation.

Tout d'abord, commençons par l'immigration. Le gouvernement doit pouvoir favoriser une meilleure répartition de l'immigration francophone au Canada afin d'atteindre la cible de 5 p. 100 entérinée par les 13 provinces et territoires et en faveur d'un plan d'action concret assorti d'un échéancier. Rappelons que selon les projections de Statistique Canada, près de un Canadien sur deux sera issu de l'immigration d'ici 15 ans.

En ce qui a trait au prochain recensement, nous sommes d'avis que le gouvernement doit modifier le formulaire de recensement à temps pour le prochain exercice prévu en 2021, pour mieux identifier les ayants droit admissibles dans les écoles de langue française en contexte minoritaire. Ainsi, nous allons lutter effectivement contre l'assimilation. Nous appuyons nos collègues du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. Je ne répéterai pas ce qu'ils vous ont mentionné. C'est une position que nous avons en commun avec les 28 conseils scolaires au pays. La modification du formulaire est une condition essentielle pour obtenir un portrait juste et complet du nombre d'ayants droit, afin de mettre en place un système d'éducation élémentaire et secondaire qui rejoint véritablement la francophonie canadienne. Beaucoup de nos élèves issus de familles exogames, comme on l'a mentionné, ne sont donc pas comptabilisés.

À ce sujet, j'aimerais vous raconter une petite anecdote personnelle. Dans mon ancienne vie, j'étais directeur général d'un conseil scolaire qui comptait environ 15 000 élèves. Quand le ministère de l'Éducation de l'Ontario me demandait quelles étaient mes preuves pour faire valoir la construction d'une école, disons, à Vankleek Hill, à Cornwall ou à Rockland, je ne pouvais pas répondre que c'était parce que je croyais que c'était important. Non. Il fallait que j'appuie ma demande avec les données du recensement. C'était difficile d'aller de l'avant, parce qu'on parlait de millions de dollars. Je ne blâme pas le gouvernement de nous demander des données, mais on ne les a pas. On pourrait les avoir si on reformulait le questionnaire du recensement. Voilà pourquoi c'est important. Voilà comment fonctionnent les gouvernements. On a besoin de données. Si ces données étaient disponibles, les conseils scolaires de la minorité,

effectively. At some point, everyone wants a new school. Why should one be given priority over another? Why should the francophones be given priority over the anglophones? We have to be able to prove that there is a real need.

Finally, with regard to real property, the federal government has to come out in favour of a balanced disposal strategy. We are not on an equal footing here. When a piece of property valued at \$20 million or \$25 million becomes available, do you think the francophones can afford it? Perhaps we do not need the whole 400 acres. Maybe we only want 10 acres. Can something reasonable be offered to us?

You have heard a great deal about the strategic agreement for the OLEP. We wrested it from Canadian Heritage, with your help, and we are very proud of it. We presented it to your committee in 2005 and 2016, and your recommendations extended far beyond what we had agreed upon with Canadian Heritage. What we would have liked, which the Conseil scolaire des écoles fransaskoises presented to you, was a statutory framework that would put an end to the perennial struggles. With your help, we were able to reach a strategic agreement on the process. That was a good first step.

The Fédération nationale des conseils scolaires francophones, the Commission nationale des parents francophones and the FCFA were able to conclude that agreement. Nonetheless, Canadian Heritage requires further consultation, reporting, and a clear definition of supplementary costs. The supplementary costs do not include paying teachers regularly, as certain ministries do. This has to be clarified and I think we have clarified it. The question now is whether the ministries of education across the country will honour that. That remains to be seen. If it is not honoured, we will have to come back and ask for your support again.

I could go on for a long time, but let us move on to the senators' questions instead.

Senator Poirier: Thank you all for being here. One of you mentioned the roadmap for official languages of the past five years, which expires on March 31, 2018, and the new action plan that is in the works, as well as the government's somewhat disappointing response to our report, *Horizon 2018*. People seem to think that Minister Joly's action plan will solve every problem. Judging from why I have heard here, that is not really the case.

As I recall, Mr. Barry said that the same recommendations are repeated time after time, in every report, but no real answer is ever forthcoming. Some people also mentioned that they had not been consulted on the last action plan and roadmap, or on those

les parents francophones, les communautés francophones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux seraient capables de mieux planifier leurs programmes. À un moment donné, tout le monde veut avoir une nouvelle école. Pourquoi favoriser l'un plus que l'autre? Pourquoi favoriser les francophones plus que les anglophones? Il faut pouvoir démontrer qu'il y a un besoin réel.

Finalement, en ce qui a trait aux biens immobiliers, le gouvernement fédéral doit se prononcer en faveur d'une stratégie d'aliénation équilibrée. On ne joue pas d'égal à égal ici. Quand un terrain d'une valeur de 20, 25 millions de dollars devient disponible, croyez-vous que les francophones peuvent se le permettre? On ne veut peut-être pas tout le terrain de 400 acres. On veut peut-être seulement 10 acres de ce terrain. Y a-t-il moyen de nous offrir quelque chose de raisonnable?

L'entente stratégique pour le PLOE, vous en avez beaucoup entendu parler. On l'a arrachée à Patrimoine canadien, avec votre aide, et on en est très fier. On l'a présentée à votre comité en 2005 et en 2016, et vous aviez fait beaucoup plus de recommandations que ce sur quoi on s'était entendu avec Patrimoine canadien. Ce qu'on aurait voulu, c'est ce que le Conseil scolaire des écoles fransaskoises vous a présenté, c'est-à-dire un encadrement prévu par la loi qui permettrait de mettre fin aux combats qui sont toujours à recommencer. Avec votre aide, on a réussi à décrocher une entente stratégique sur le déroulement. Il s'agit d'un bon premier pas.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones, la Commission nationale des parents francophones et la FCFA ont réussi à obtenir cette entente. Cependant, Patrimoine canadien exige plus de consultations, de reddition de comptes et une définition claire quant aux coûts supplémentaires. Les coûts supplémentaires ne visent pas le paiement des salaires de professeurs au régulier, comme certains ministères le font. Il faut que cela soit éclairci, et je crois que nous l'avons éclairci. Maintenant, les ministères de l'Éducation des quatre coins du pays vont-ils l'honorer? Cela reste à voir. Si ce n'est pas honoré, nous devons revenir demander votre appui encore une fois.

Je pourrais continuer longtemps, mais nous allons plutôt répondre aux questions des sénateurs.

La sénatrice Poirier : Merci à vous tous d'être ici. L'un de vous a mentionné la Feuille de route pour les langues officielles des cinq dernières années, qui se termine le 31 mars 2018, et le nouveau plan d'action qui est en cours, ainsi que la réponse quelque peu décevante du gouvernement à notre rapport *Horizon 2018*. On semble percevoir le plan d'action de la ministre Joly comme étant la réponse à tous les problèmes. Par contre, si l'on se fie à ce qu'on entend ici, ce n'est pas vraiment le cas.

Si je ne me trompe pas, M. Barry a mentionné que les mêmes recommandations sont faites à répétition, rapport après rapport, sans jamais vraiment recevoir de réponse. Certains ont mentionné également ne pas avoir été consultés dans le cadre du

that are being developed. I would like to know if the other groups were consulted. Was the Fédération that represents the 28 school boards consulted in the development of the new action plan and roadmap?

Mr. Lemay: I can answer that. I represent Ontario. We have 12 French-language school boards in Ontario and over 500,000 francophone students in our schools in Ontario. Right now, the ministry of education does not consult the school boards across the province. Certain funds are earmarked for francophones, but we are not consulted. That is why the Fédération nationale des conseils scolaires francophones would like to see that consultation right across the country. Every ministry of education needs to consult its francophone community.

We are all elected and elections are held every four years. We represent the parents of children who attend our school and the parents who do not have children in school, but who pay taxes to our school board. The message has to get out. When the ministry of education receives an amount for the official languages and announces that to the school boards, we would like to be consulted on where that money will go.

In Ontario, and right across Canada, the majority of anglophones have access to immersion programs. They take French classes at English-language schools. They are the majority and have greater political weight. They can make a request loud and clear for funding from the ministry of education. What about the francophone minority, francophone schools, francophone community centres and francophone daycare centres? How can we access that money when the provincial government does not listen to our needs?

Sometimes we try to find out how the money was spent. It goes into the general education budget and then we get figures that we cannot justify. It is not the same as in Ontario, but I think it is the same elsewhere.

Ms. Lapierre: Last year, we took part in consultations. The CSF was not invited. I attended because the British Columbia School Trustees Association had decided to invite the Conseil scolaire francophone. I took part in some of the consultations because I had been invited by a provincial organization and not the ministry of education. We asked questions about transparency, payments, and funding. For example, we said there has to be matching, although matching is already in the act for now. We asked questions because we were told to do matching, but we did not necessarily receive the funding from the provincial government. For example, over four years, we had to say that the province had given us \$800,000 when in fact it had not given us that amount. We asked some questions in June at

dernier plan d'action et de la feuille de route, pas plus que pour ceux qui sont en cours d'élaboration. J'aimerais savoir si les autres groupes ont été consultés. La Fédération qui représente les 28 conseils scolaires a-t-elle été consultée dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan d'action et de la feuille de route?

M. Lemay : Je peux vous donner la réponse. Je représente l'Ontario. On a 12 conseils de langue française en Ontario. On a au-delà de 500 000 élèves francophones en Ontario dans nos écoles. Actuellement, la consultation ne se fait pas à l'échelle provinciale au ministère de l'Éducation avec les conseils scolaires. Certains fonds sont destinés aux francophones, mais on n'est pas consulté. Voilà pourquoi la Fédération nationale des conseils scolaires francophones souhaite que cela se fasse dans l'ensemble du pays. Il faut que chaque ministère de l'Éducation vienne consulter sa communauté francophone.

Nous sommes tous des élus. Nous tenons des élections aux quatre ans. Nous représentons les parents dont les enfants fréquentent l'école et les parents qui n'ont pas d'enfants à l'école, mais qui paient des taxes à nos conseils scolaires. Il est important de faire passer le message. Lorsque le ministère reçoit un montant d'argent pour les langues officielles et qu'il le dévoile aux conseils scolaires, on aimerait être consulté pour savoir où ira cet argent.

En Ontario, comme partout au Canada, la majorité des anglophones a accès aux programmes d'immersion. Ils suivent des cours en français dans une école anglophone. Ils sont déjà majoritaires. Ils ont un poids politique plus important. Ils peuvent réclamer haut et fort une demande de fonds auprès du ministère de l'Éducation. Qu'en est-il de la minorité francophone, des écoles francophones, des centres communautaires francophones, des garderies francophones? Comment peut-on avoir accès à cet argent alors que le gouvernement provincial n'est pas à l'écoute de nos besoins?

Parfois, on essaie de savoir comment l'argent a été dépensé. L'argent est versé au budget général de l'éducation et on se retrouve avec des chiffres qu'on n'est pas en mesure de justifier. Ce n'est pas la même réalité qu'en Ontario, et je pense que c'est la même situation ailleurs.

Mme Lapierre : L'année dernière, on a participé à des consultations. Le CSF n'avait pas été invité. J'y étais présente parce que la British Columbia School Trustees Association a cru bon d'inviter le Conseil scolaire francophone. J'ai participé à certaines des consultations parce que j'avais été invitée par un organisme provincial et non par le ministère de l'Éducation. On a posé des questions sur la transparence, les paiements et les fonds. Par exemple — pour l'instant, dans la loi, il y a tout de même le « *matching* » —, on disait qu'il fallait inclure le « *matching* ». On a posé des questions, parce qu'on nous disait de faire du « *matching* », mais on ne recevait pas nécessairement les fonds du gouvernement provincial. Par exemple, sur quatre ans, il fallait dire que la province nous accordait des fonds de 800 000 \$

our meeting. We were told that we would get an answer at the next meeting, which was scheduled for December but cancelled. We were told the meeting would be in January. The documents have to be signed soon, so it is time for consultations. Today is February 12, and no date has yet been set for a meeting with ministry of education officials.

Mr. Paul: That is an excellent question. Were we consulted? We are talking about the 28 school boards across Canada. We were consulted by Canadian Heritage. In our view, the ministry of education in each province and territory is more important than Canadian Heritage. The funding goes to the province and it is then allocated by formulas. It is not the same everywhere. One cannot paint all the provinces and territories with the same brush. In some provinces, things are better, but in others, there is absolutely no consultation. At some point, the province decides to read the school board's strategic plan and chooses what it wants; that is the extent of consultation. We still have to make some progress before we can say that we were consulted.

On the other hand, the strategic agreement that your standing committee supported us on clearly states that Canadian Heritage expects the ministries of education to consult the school boards, but that is not a requirement, merely a wish on the part of Canadian Heritage. Furthermore, Canadian Heritage says that if the province does not consult us, they will. Canadian Heritage, however, is not the most important body in our provinces and territories.

Senator Poirier: All the groups talked about the upcoming census in 2021, which could make a difference in the counting of francophones in Canada. On a scale from one to ten — with ten being the most important criterion — what is the most important factor for the success of francophone minority communities?

Ms. Lapierre: Without the numbers, we cannot plan. We cannot plan any programs. We do not know where to build schools. That is really one of the most important things. That is why we need the whole population to respond and not just a sample, because there are fluid zones. In my region alone, things change. If schools are built, the zone will change. That is why the act must reflect change and require the collection of data. If the act is not amended, we can easily be faulted for not having the numbers.

alors qu'elle ne nous avait pas donné cette somme. On a posé des questions en juin lors de notre rencontre. On nous a répondu qu'on obtiendrait une réponse au cours de la prochaine rencontre qui devait avoir lieu en décembre, mais qui a été annulée. On nous a dit que cette rencontre serait reportée en janvier. La signature doit se faire bientôt, alors il serait temps de mener des consultations. Aujourd'hui, c'est le 12 février, et aucune date n'a encore été fixée pour une rencontre avec les représentants du ministère de l'Éducation.

M. Paul : C'est une excellente question. Est-ce qu'on a été consulté? On parle des 28 conseils scolaires au pays. On a été consulté par Patrimoine canadien. À notre avis, c'est le ministère de l'Éducation de chaque province et territoire qui compte le plus et non Patrimoine canadien. Les fonds sont versés à la province. Par la suite, ils sont octroyés selon les formules. Ce n'est pas la même chose partout. On ne peut pas « peindre » toutes les provinces et tous les territoires de la même façon. Dans certaines provinces, ça va mieux, alors que dans d'autres, il y a absence totale de consultation. À un moment donné, une province décide de lire le plan stratégique du conseil scolaire et elle choisit ce qu'elle veut, ce qui représente de la consultation. On a encore un petit bout de chemin à faire avant de dire qu'on a été consulté.

Par contre, dans l'entente stratégique pour laquelle vous nous avez appuyés en tant que comité permanent, il est bel et bien mentionné que Patrimoine canadien s'attend à ce que les ministères de l'Éducation consultent les conseils scolaires, mais ce n'est pas une obligation, c'est un souhait de la part de Patrimoine canadien. D'un autre côté, Patrimoine canadien nous répond que si la province ne nous consulte pas, il le fera. Or, ce n'est pas Patrimoine canadien qui compte le plus dans nos provinces et territoires.

La sénatrice Poirier : Tous les groupes ont parlé du prochain recensement de 2021, qui pourrait faire une différence dans la manière dont on établit le nombre de francophones au Canada. Sur une échelle d'un à dix — dix étant le critère le plus important —, où se situerait le point le plus important de la réussite de la situation minoritaire des francophones?

Mme Lapierre : Si on n'a pas les chiffres, on ne peut pas planifier. On ne peut pas prévoir de programmes. On ne sait pas où construire les écoles. C'est vraiment une des choses les plus importantes. C'est la raison pour laquelle on a besoin que ce ne soit pas simplement un échantillon, mais que ce soit toute la population qui réponde, parce qu'on a des zones fluides. Dans ma région seulement, des changements se font. Si des écoles sont construites, la zone va changer. C'est pourquoi il faut que la loi reflète le changement et qu'elle exige la collecte des données. Si la loi n'est pas modifiée, on peut facilement nous reprocher de ne pas avoir de chiffres.

The father of my old boss is francophone, but by old boss does not speak French because there was no French school nearby. His children do not even have an ear for French. If we do not get all the answers to the census questions, if the act does not require us to ask all the questions that would serve to identify the three categories, it is a vicious circle. If we do not have the numbers, we will be assimilated. Then people will say that we have been assimilated.

Senator Poirier: I understand you completely. I am a French-speaking Acadian born in a region where there was no French school. I was educated in English. Now there is a French school.

My last question pertains to New Brunswick, the only officially bilingual province that reviews its official languages act every 10 years. Do you think the federal government should review the Official Languages Act every five, seven, 10 or 15 years?

Mr. Barry: That is an excellent question. Clearly, any solution is workable. Reviewing the act after a certain number of years would help modernize it and keep it current. When we talk about modernizing the act nowadays, it is a fundamental review. We can no longer simply rely on the good faith of provincial governments. We are a small minority. Effective representation is not afforded by legislation, Parliament or even cabinet. As a result, we are like a speck of dust. Our school board recommends that paragraph 43(1)(d), which is in the current act, be expanded into a section that clearly identifies school boards as an order of government, with mandatory consultation set out in the act, in order to give us some statutory power that would require governments to consult us.

The Chair: Thank you. Please be brief. The clock is ticking and a number of senators have questions.

Ms. Lapierre: I will try to be brief. When I got married, I made out a will. When I had children, we updated our will. It is the same thing with the act. The act dates back to 1988, which was before our school board was created. A review of the act is overdue. In my opinion, the act should also be reviewed regularly because other changes will be made in the meantime. Was I brief enough?

The Chair: Yes, thank you, Ms. Lapierre. Mr. Paul, would you like to say something?

Mr. Paul: My answer is even shorter: yes.

Mon ancien patron a un père francophone, mais il ne parle pas français, car il n'y avait pas d'école française dans sa région. Ses enfants n'ont même pas d'oreille francophone. Si on n'obtient pas toutes les réponses aux questions lors du recensement, si la loi ne nous oblige pas à poser toutes les questions qui permettront d'identifier les trois catégories, c'est un cercle vicieux. Si on n'a pas les chiffres, on se fera assimiler. Ensuite, les gens diront qu'on s'est fait assimilé.

La sénatrice Poirier : Je vous comprends parfaitement. Je suis une Acadienne francophone venue au monde dans une région où il n'y avait pas d'école française. J'ai fait mes études en anglais. Aujourd'hui, il y a une école française.

Ma dernière question concerne le Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue à mener une révision de sa loi sur les langues officielles tous les 10 ans. Croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait faire une révision de la Loi sur les langues officielles après 5, 7, 10 ou 15 ans?

M. Barry : C'est une excellente question. De toute évidence, toute solution est viable. Revoir la loi après un certain temps aiderait à la moderniser et à l'actualiser. Aujourd'hui, quand on parle de moderniser la loi, il y a un aspect fondamental. On ne peut plus compter simplement sur la bonne foi des gouvernements provinciaux. On est une petite minorité. La représentation effective n'est pas au niveau de la législation ou du Parlement ou même du Cabinet. Du coup, on devient la fourmi dans le sable. Notre conseil scolaire vous recommande que l'alinéa 43(1)d, qui existe à l'heure actuelle dans la loi, soit extrapolé pour devenir une section où on pourrait clairement identifier les conseils scolaires comme étant un ordre de gouvernement pour lequel l'obligation de mener des consultations serait déjà enchâssée dans la loi, de sorte qu'on puisse bénéficier d'un certain pouvoir législatif qui obligerait les gouvernements à nous consulter.

Le président : Merci. Je vous demanderais d'être brefs. Je vois le temps filer et plusieurs sénateurs souhaitent poser des questions.

Mme Lapierre : Je vais tenter d'être brève. Lorsque je me suis mariée, j'ai fait faire un testament. Quand j'ai eu des enfants, nous avons révisé notre testament. C'est la même chose avec la loi. La loi remonte à 1988 et précède la création de notre conseil scolaire. Il est plus que temps qu'elle soit révisée. Je crois qu'il est aussi nécessaire de réviser la loi régulièrement parce que d'autres changements seront apportés entre-temps. Ai-je été assez brève?

Le président : Oui, merci beaucoup, madame Lapierre. Monsieur Paul, vous voulez intervenir?

M. Paul : Ma réponse est encore plus brève : oui.

Mr. Lemay: Yes. Let me tell you what happens every time we plan to build a school in British Columbia and Ontario. In English, there is a saying that if you build it, they will come. That is what happens. We finally have enough money to open a school for 400 students. In the first year, before the school opens, we have to install four, five or six portables. The saying “build it and they will come” applies to francophones.

Senator Gagné: Thank you very much. Thank you for your excellent presentations and also for the recommendations you have provided. They are very well documented and will help us in our discussions.

I have been in the field of education for over 35 years. Listening to you, I swear we talked about the same things 30 years ago. That is disconcerting. I hope to be able to rally people around these issues so we can finally be heard.

You made recommendations about the disposal of property and infrastructure, the enumeration of rights holders, the allocation of funding, accountability, consultation of school boards, and the negotiation of protocols for agreement in education.

There are two processes in Canada. There are negotiations related to the action plan, which was called the roadmap, and all the negotiations related to the protocol for official languages in education. These are two separate processes. For education, we have to negotiate with the provinces to ensure that they address the school boards' needs. Since education falls under provincial jurisdiction, the three parties have to agree on investments that will foster community development and vitality.

Let us now turn to the modernization of the Official Languages Act. For it to play a practical role in education, how can we provide for a continuum in education, from preschool to primary, high school and postsecondary? Do you think this concept could be included in Part VII? Or rather do you think the continuum in education should be addressed in a specific part? Should that part include regulations pertaining to the continuum in education? Those are things that other witnesses have recommended. I would like to hear your thoughts on that.

Mr. Barry: The continuum in education is clearly a vector for our growth and vitality right now. You talked about regulations under the act. Regulations could certainly be amended by officials, whereas the act is amended in the House of Commons. We focus more on the act itself. We recommend including the requirement of giving school boards the opportunity to consider

M. Lemay : Oui. Voilà ce qui arrive à chaque fois que l'on planifie la création d'une école, en Colombie-Britannique et en Ontario. On dit en anglais : « *Build it and they will come.* » C'est ce qui se passe. On a finalement de l'argent pour ouvrir une école de 400 places. Pendant la première année, avant l'ouverture de l'école, on doit installer quatre, cinq ou six portatives. Quand on dit « *build it and they will come* », c'est vrai pour les francophones.

La sénatrice Gagné : Merci beaucoup. J'aimerais vous remercier de vos excellentes présentations et aussi des recommandations que vous nous avez communiquées. Elles nous aideront dans le cadre de nos délibérations. C'est très bien documenté.

J'ai évolué dans le domaine de l'éducation pendant plus de 35 ans. Je vous entends parler et je vous avoue qu'il y a 30 ans, on parlait des mêmes choses. Je trouve cela déconcertant. J'espère être en mesure de rallier des voix autour de ces questions afin que nous puissions être entendus.

Vous avez fait des recommandations quant à la question de l'aliénation des terrains et des infrastructures, du dénombrement des ayants droit, de l'affectation des fonds, de la reddition de comptes, des consultations auprès des conseils scolaires ainsi que de la négociation des protocoles d'entente en éducation.

Il y a deux processus au Canada. Il y a la négociation dans le cadre du plan d'action qu'on appelait la feuille de route, ainsi que toute la négociation liée au Protocole sur les langues officielles dans l'enseignement. Ce sont deux processus distincts. Dans le domaine de l'éducation, il faut négocier avec les provinces afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des besoins des conseils scolaires. Étant donné que l'éducation est de compétence provinciale, les trois parties doivent s'entendre sur des investissements qui nous permettront d'assurer le développement et l'épanouissement des communautés.

Abordons maintenant la question de la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Afin qu'elle puisse jouer un rôle concret dans le domaine de l'éducation, comment pouvons-nous nous assurer qu'il y ait un continuum en éducation, du préscolaire, au primaire, au secondaire et au postsecondaire? Est-ce que vous envisagez ce concept comme pouvant s'insérer dans la partie VII? Ou bien, voyez-vous plutôt une partie spécifique consacrée au continuum en éducation? Devrait-il y avoir des règlements liés à cette partie qui pourraient traiter du continuum en éducation? Ce sont des recommandations qui nous ont été apportées par d'autres témoins. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

M. Barry : Il est clair que la question du continuum en éducation est aujourd'hui le vecteur de croissance et de vitalité pour nous. Vous parlez de règlements associés à la loi. Un règlement pourrait certainement être modifié par les administrateurs. La législation se modifie à la Chambre des communes. Nous mettons plus d'accent sur la législation elle-

how the act could further the vitality of our communities. We are in a very good position to know how to go about meeting our current needs. We are also able to do it. We do not need public servants to tell us how to do it. I do not know if my colleagues agree. In my opinion, the act would be ideal.

Ms. Lapierre: School boards are key players that must be represented in the legislation, because, in terms of consultation, we are the ones taking care of business. Clearly, there is a continuum to the extent that, if there are no early childhood services, a francophone identity will not be a factor. So, people arrive at daycare and the concept of identity is not yet formed. But if kids go to daycare and speak French, there is a francophone identity. I began to become involved with the school board when I was looking for a French-language daycare for my son, who was two at the time. I was recruited before he started daycare. It's something that lasts, but it first has to be built.

Similarly, we lose a lot of kids in high school because no post-secondary education is provided in French. So students go to high school in English hoping to improve their English, so they can do better at university. Education clearly begins in the cradle and continues to the grave, because it really has to be worked at. That has to be represented in the legislation.

Senator Gagné, you testified in 2005, if I recall correctly.

Senator Gagné: You have a good memory.

Ms. Lapierre: We always come back to testify about the same things. I think that these aspects have to be included in the legislation to make change possible. If you rely on the government or on bureaucrats, nothing will happen. The legislation really has to be modernized.

Senator Gagné: I have a specific question for Mr. Paul. Does the act have to enshrine the roles and powers of school boards in educational matters?

Mr. Paul: Absolutely, our federation wants a management role to be enshrined.

To answer your first question, in the act, we need to see what is called "institutional completeness." A lot of progress has been made at elementary and secondary levels. We are beginning to break through at post-secondary level. With the announcements this year, early childhood is promising as well, but we are far from getting our fair share.

même. Il s'agirait d'insérer l'obligation de donner aux conseils scolaires la possibilité de voir dans quelle mesure la loi pourrait assurer la vitalité de nos communautés. Nous sommes très bien placés pour connaître les moyens à prendre pour répondre à nos besoins aujourd'hui. Nous sommes également capables de les mettre en œuvre. Nous n'avons pas besoin de fonctionnaires pour nous dicter comment le faire. Je ne sais pas si mes collègues sont d'accord. Je crois que la loi serait idéale.

Mme Lapierre : Les conseils scolaires sont une partie intégrante qui doivent être représentés dans la loi, car lorsque nous parlons de consultation, c'est nous qui nous en occupons. Il est bien évident qu'il y a un continuum dans la mesure où, si les services de la petite enfance ne sont pas présents, la francisation ne sera pas au rendez-vous. Donc, on arrive à la maternelle et le construit identitaire n'est pas encore fait. Par contre, si les jeunes vont à la garderie et parlent en français, il y a une identité francophone. J'ai commencé à m'impliquer auprès du conseil scolaire lorsque j'ai cherché une garderie francophone pour mon garçon qui avait 2 ans. Je me suis fait recruter avant qu'il commence la maternelle. C'est quelque chose qui dure, mais la construction doit se faire.

De la même façon, on perd beaucoup de jeunes au secondaire, car il n'y a pas d'éducation postsecondaire offerte en français. Donc, les jeunes vont au secondaire en anglais en espérant améliorer leur anglais pour pouvoir mieux réussir à l'université. Il est bien évident que l'éducation commence au berceau et se poursuit jusqu'à la fin, parce qu'il faut vraiment s'en occuper. Il faut que ce soit représenté dans la loi.

Sénatrice Gagné, vous avez témoigné en 2005, si je me souviens bien.

La sénatrice Gagné : Vous avez une bonne mémoire.

Mme Lapierre : On revient témoigner au sujet des mêmes choses. Je pense qu'il faut que ces éléments soient insérés dans la loi pour favoriser le changement. Si on se fie au gouvernement ou aux fonctionnaires, cela n'arrivera pas. Il faut vraiment moderniser la loi.

La sénatrice Gagné : J'ai une question spécifique à poser à M. Paul. Est-ce que la loi doit enchâsser les rôles et pouvoirs des commissions scolaires en matière d'éducation?

M. Paul : Absolument, ce serait un souhait de notre fédération qu'on enchâsse le droit de gestion.

En lien avec votre première question, nous avons besoin dans la loi de retrouver ce qu'on appelle la « complétude institutionnelle ». On a fait beaucoup d'avancées au niveau de l'élémentaire et du secondaire. On commence à percer au niveau postsecondaire. Avec les annonces de cette année, la petite enfance est intéressante aussi, mais nous sommes loin d'avoir notre juste part.

At our board of directors meeting last week, we examined all the bilateral federal-provincial agreements on early childhood and we saw that those agreements really contain very little for francophones. If Part VII of the act referred to the needs of francophones in terms of “institutional completeness,” the agreements would have had provision for grants and the parameters governing them. That is not the case at present.

Senator Gagné: You mentioned Part VII. Do you believe that, instead of being included in Part VII, it should be in a separate section?

Mr. Paul: Yes, I wanted to mention that. It should be separate because, when we are talking about taking positive steps in education, it is extremely important to go beyond the simple wording and to establish directions. Legislation means that, when a new government comes along, it cannot do what it likes. Things are already enshrined. This is a golden opportunity to do so. Yes, it really must be done every five or 10 years. It must be done regularly. If it had been done in the past, there would have been progress in the conditions of francophone schools.

I disagree with the comment that no progress has been made. We have made a lot of progress. At one time, we did not have school boards. Now, we have a strategic and historic agreement, thanks to you and your committee. It's not far enough, but it is progress.

Mr. Ouellette: To answer Senator Gagné's question, I feel that the word we are looking for, and the word is quite strong, is “enshrine” in the legislation. You talked about regulations. Regulations are not very useful if the government does not make them. The other thing is that I hope that you were not too satisfied with the response you received to your report. We were not. We found that the response was vague. One example of a regulation that may or may not work well, or not work at all, is the issue of the disposal of lands. You saw their answer: it provides the opportunity to issue a reminder. For us, reminders do not work either. That is not the way to get things done. You have to deal with matters directly. Our briefs contain three proposals, and Alpha's brief contains one more. They are good places to start and that is what we have to focus on, because everyone has something to say about it. Thank you very much.

Senator McIntyre: Clearly, your organizations represent francophone school boards operating outside Quebec. They play a key role in the field of education. Thank you for your presentations. Three themes regularly come up in the public hearings the committee holds, and you mentioned them too: the memorandum of understanding, the next action plan, and accountability in education.

Dans le cadre des réunions de notre conseil d'administration la semaine dernière, nous examinions toutes les ententes bilatérales fédérales-provinciales en matière de petite enfance pour constater qu'il y a très peu de sous pour les francophones dans ces ententes. S'il y avait dans la loi, à la partie VII, des références aux besoins des francophones quant à la « complétude institutionnelle », on aurait prévu des subventions et il y aurait des paramètres les concernant. Maintenant, ce n'est pas le cas.

La sénatrice Gagné : Vous avez mentionné la partie VII. Est-ce que vous croyez qu'au lieu d'être intégré à la partie VII, ce devrait faire l'objet d'un article distinct?

M. Paul : Oui, je voulais le mentionner. Ce devrait être à part entière, parce que, quand on parle de prendre des mesures positives en matière d'éducation, il est extrêmement important d'aller plus loin que le simple libellé et de prévoir des orientations. La loi va faire en sorte que lorsqu'un nouveau gouvernement arrive, il ne peut pas faire à son gré. C'est déjà enchâssé. C'est une occasion en or de le faire. Oui, effectivement, il faut le faire tous les 5 ou 10 ans. Il faut le faire régulièrement. Si on l'avait fait par le passé, les conditions des écoles francophones auraient progressé.

Je suis en désaccord avec le commentaire qui a été fait selon lequel on n'a pas fait de gains. On a fait beaucoup de gains. On n'avait pas de conseils scolaires. Maintenant, on a une entente stratégique et historique grâce à vous et à votre comité. Ce n'est pas assez loin, mais ça progresse.

M. Ouellette : Pour répondre à la sénatrice Gagné, je pense que le mot qu'on entend, et c'est un mot assez fort, c'est « l'enchâssement » dans la loi. Vous avez parlé de règlement. Le règlement n'est pas très utile si le gouvernement ne l'adopte pas. L'autre chose, c'est que j'espère que vous n'étiez pas trop satisfaits de la réponse à votre rapport qu'on a reçue. Nous ne l'étions pas. On a trouvé que c'était une réponse vague. Un exemple d'un règlement qui fonctionne plus ou moins bien ou pas du tout, c'est l'histoire de l'aliénation de l'immobilier. Vous avez vu ce qu'ils ont répondu, c'est que cela donne l'occasion de faire un rappel. Chez nous, le rappel ne marche pas non plus. Donc, ce n'est pas comme ça qu'on va l'avoir. Il faut y aller directement. Dans nos mémoires, il y a trois propositions, et celui qu'Alpha en contient une. Ce sont de bonnes pistes de départ, et c'est là qu'il faut viser, parce qu'on est à la merci de tout un chacun. Merci beaucoup.

Le sénateur McIntyre : Décidément, vos organismes représentent les conseils scolaires francophones qui travaillent à l'extérieur du Québec. Ils jouent un rôle clé dans le domaine de l'éducation. Merci de vos présentations. Trois thèmes font régulièrement surface dans le cadre des audiences publiques du comité, et vous en avez fait mention : le protocole d'entente, le prochain plan d'action et la reddition de comptes en éducation.

Accountability problems are a recurring theme. Here is my question. How do we have to modernize the Official Languages Act in order to solve those problems?

Mr. Barry: Thank you, Senator McIntyre. If you look at the plan for the legislation that we are recommending to you, you will see a proposal for an independent body to take care of that. We have used the word “department” without indicating specifically whether or not we are referring to Canadian Heritage. For those of us who will be involved with it, that is not really the point. It is really about having the force of law saying that there will be a body with the power to do it without being subject to influence from one side or the other. It might be an administrative tribunal, Canadian Heritage or the Treasury Board; I do not think it matters a lot for us. But we would like to be able to go to a body that is charged with making sure that the law is effectively enforced.

Ms. Lapierre: I will continue along the same lines as Alpha. I think we need a guard dog, one with teeth, to which we could turn when something has not been done properly, so that there are consequences and requirements to fulfill. That is why we are asking for changes to the act. I have been working at federal level for 23 years and I hope that no one is listening to what I am about to say. The directions I receive that are based on the act are followed more closely when there are regulations, administrative directives or guidelines. That is why we are fighting for them to be written into the act, precisely so there can be consequences and requirements.

Senator McIntyre: Let me move to my second question. As Roger Paul mentioned, your organizations won quite the victory with the strategic education agreement. Now you have to move to the next stage and I feel that the next stage is the memorandum of understanding in education that, let us hope, will be concluded between the federal government and the Council of Ministers of Education Canada, or CMEC.

Do you feel that the memorandum of understanding will see the light of day? Do you think that the Government of Canada will be able to encourage the council to consider the strategic priorities identified in the agreement when the next memorandum of understanding in education is being negotiated?

Mr. Paul: That is a good question. It is a \$10,000 question, that one.

Mr. Ouellette: A \$10 million question.

Mr. Paul: Right. Thank you. Here is my answer for you. If the federal government and the Department of Canadian Heritage, which is heading up this matter, fail, that is basically that. If Canadian Heritage does not succeed in convincing the CMEC of the value of a memorandum of that kind, the

Les problèmes de reddition de comptes sont un thème récurrent. Ma question est la suivante. De quelle façon la Loi sur les langues officielles doit-elle être modernisée pour régler ces problèmes?

M. Barry : Merci, sénateur McIntyre. Si vous regardez le projet législatif qu'on vous recommande, on propose qu'il y ait une instance indépendante qui s'en occupe. Nous avons utilisé le mot « ministère » sans indiquer spécifiquement s'il s'agit de Patrimoine canadien ou non. Pour nous qui allons nous en occuper, ce n'est pas vraiment l'objet, c'est vraiment d'avoir cette force de loi qui dit qu'il y aura une instance qui aura le pouvoir de le faire sans pour autant être obligée d'être influencée de part et d'autre. Que ce soit un tribunal administratif, Patrimoine canadien ou le Conseil du Trésor, je pense que pour nous, ça importe peu. Mais on aimerait pouvoir s'adresser à une instance qui serait chargée de veiller à ce que la loi soit appliquée de façon efficace.

Mme Lapierre : Je vais continuer dans le même ordre d'idées qu'Alpha. Je pense qu'on a besoin d'un chien de garde qui a du mordant auquel on pourrait s'adresser lorsque quelque chose n'a pas été fait comme il faut, afin qu'il y ait des conséquences ou des obligations à respecter. C'est pour cela qu'on demande les changements à la loi. Je travaille au niveau fédéral depuis 23 ans et j'espère que personne n'écoute ce que je suis en train de dire. Les directives que je reçois et qui sont basées sur la loi sont suivies de plus près lorsqu'il s'agit de règlements, de directives administratives ou de lignes directrices. C'est pour cela qu'on se bat pour que ce soit inscrit dans la loi, afin, justement, qu'il y ait des conséquences et des obligations.

Le sénateur McIntyre : Je vais passer à ma deuxième question. Comme le mentionnait M. Roger Paul, vos organismes ont remporté toute une victoire, celle de l'entente stratégique en matière d'éducation. Maintenant, il faut passer à la prochaine étape, et je pense que la prochaine étape est le protocole d'entente en éducation qui, espérons-le, sera conclu entre le gouvernement fédéral et le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC).

Pensez-vous que ce protocole d'entente verra le jour? Croyez-vous que le gouvernement du Canada sera en mesure d'inciter le conseil à prendre en considération les priorités stratégiques identifiées dans l'entente lors de la négociation du prochain protocole d'entente en éducation?

M. Paul : C'est une bonne question, c'est une question à 10 000 \$, celle-là.

M. Ouellette : Dix millions de dollars.

M. Paul : Oui, merci. Je vais vous répondre de la façon suivante. Si le gouvernement fédéral et le ministère du Patrimoine canadien, qui pilote ce dossier, échouent, c'est ça que c'est, finalement. Si Patrimoine canadien ne réussit pas à convaincre le CMEC de la valeur d'un tel protocole, le

government has failed. The memorandum of understanding is between Canadian Heritage, the Fédération des conseils scolaires francophones, the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, and the Commission nationale des parents francophones. We need more focused consultations and a definition of what the additional costs mean. We have to stop spending money paying for on mandatory and recurring expenses.

Third, we need better accountability. Okay, are we expecting all ministries of education to sign the memorandum of understanding? That would be desirable; for us, that really would be a dream come true. Are we being realistic? Yes. But it is much more important to find out, to ask ourselves, what Canadian Heritage will do if the ministers of education end up not signing the agreement. What will Canadian Heritage do if, province by province, the school boards go up to their respective ministers of education and say, “Here is a memorandum of understanding; this is what Canadian Heritage is asking you to do, so why are you not doing it?” Then what do we end up with? Well, it’s the same old story. It has already started.

There will be a lot of cases before the courts because Canadian Heritage has determined that things should work in a certain way. The province says no and they pass the ball back and forth. Canadian Heritage will say that education is in provincial and territorial jurisdiction. We will say to them, “It is your money, it is the people’s money.” When you give out money, you have to set up some accountability and some consultations so that it is clear how the money is to be spent. We have a strategic agreement and I cannot tell you how pleased we are with that. When they decide not to live up to it for one reason or another, we have a document signed by Canadian Heritage that basically sets out the rules of the game. Now, are they going to play by them? That will require negotiation and the next round is going to be very tough.

I am aware that we are appearing before you today, but we are giving you a flag to raise. We are going to need the help of the entire community for the next step and Mr. Trudeau has said that the understanding should be signed around April or May. Then the consultations should start. Which groups will he be consulting with? We must be careful; they will be between Canadian Heritage and the school boards. However, we are not interested in those; we are more interested in those between the ministries of education and our school boards. Those will be black and white, and Mr. Trudeau promised that. You were there when he answered a parent from British Columbia. It was last week or the week before, if memory serves. A francophone parent, from Nanaimo, I think, asked Mr. Trudeau what he was going to do. Our children go through elementary school, and that is fine, depending where they are. But when they get to high school, they can only do two courses out of eight in French. Mr. Trudeau replied in French, saying, “You will see in the next

gouvernement a échoué. Le protocole d’entente est entre Patrimoine canadien, la Fédération des conseils scolaires francophones, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et la Commission nationale des parents francophones. On a besoin de plus de consultations encadrées et d’une définition de ce que signifient les coûts supplémentaires. Il s’agit d’arrêter de verser de l’argent pour financer les coûts obligatoires et récurrents.

Troisièmement, on a besoin d’une meilleure reddition de comptes. Bon, est-ce qu’on s’attend à ce que tous les ministères de l’Éducation signent ce protocole d’entente? Ce serait souhaitable et ce serait l’un de nos plus grands rêves. Est-ce qu’on est réaliste? Oui. Mais il est beaucoup plus important de savoir ou de se demander ce que Patrimoine canadien fera si jamais les ministères de l’Éducation ne signent pas cette entente. Qu’est-ce que Patrimoine canadien fera si, province par province, les conseils scolaires s’adressent à leur ministère de l’Éducation respectif et leur disent : « Voici, il y a un protocole d’entente, c’est ce que Patrimoine canadien vous demande de faire, pourquoi ne le faites-vous pas? » Et là, vous allez vous retrouver avec quoi? Bien, c’est l’histoire qui va se répéter. C’est déjà parti.

Il y aura de nombreux dossiers devant les tribunaux, parce que Patrimoine canadien a déterminé que ça devrait fonctionner ainsi. La province refuse, et ils se lancent la balle. Patrimoine canadien dira que l’éducation est de compétence provinciale et territoriale. Nous allons leur dire : « C’est votre argent, c’est l’argent du peuple. » Quand vous donnez de l’argent, il faut prévoir une reddition de comptes et des consultations afin que la façon dont sera dépensé l’argent soit claire. On a une entente stratégique, et je ne peux vous dire à quel point cela nous a fait plaisir. Lorsqu’ils décident de ne pas la respecter pour une raison ou une autre, on a un document signé par Patrimoine canadien qui dicte finalement les règles du jeu. Maintenant, est-ce qu’ils vont les accepter? Cela exigera de la négociation, et la prochaine ronde sera très difficile.

Je suis conscient qu’on comparaît devant vous aujourd’hui, mais on vous lève un drapeau. On va avoir besoin de l’aide de toute la communauté pour la prochaine étape, et M. Trudeau a dit que l’entente devrait être signée vers avril ou mai. Ensuite, les consultations devraient commencer. Avec quels groupes auront lieu ces consultations? Il faut faire attention, ce sera entre Patrimoine canadien et les conseils scolaires. Cependant, ce ne sont pas celles-là qui nous intéressent, mais plutôt les consultations entre les ministères de l’Éducation et nos conseils scolaires. Là, ce sera noir sur blanc, et M. Trudeau l’a promis. Vous y étiez lorsqu’il a répondu à un parent de la Colombie-Britannique la semaine dernière, si ma mémoire est bonne, ou la semaine précédente. Un parent francophone — de Nanaimo, je pense — a demandé à M. Trudeau ce qu’il allait faire. Nos enfants passent par l’école élémentaire, et ça va, dépendant de l’endroit où ils se trouvent, mais aussitôt qu’ils arrivent au secondaire, ils peuvent suivre deux cours sur huit seulement en

action plan, the next road map. The previous government did not increase those funds, but you will see.”

We are waiting to see as well. When a prime minister makes a promise like that, we are hopeful, but we are not naïve. We are waiting to see what is going to happen.

To answer your question, I would say that it is not a memorandum of understanding that we need. Do you remember when we came to see you and you supported us in wanting to develop a tripartite agreement between CMEC, Canadian Heritage, and the school boards? We did not get that agreement, but, at least, we gave up some ground in order to get a strategic agreement and we hope that everyone will show good faith. We gave up ground, but we will be back. We will be back before your committee to continue the discussions on the Official Languages Act.

Senator McIntyre: Let us hope that there will be some political will.

Mr. Paul: We all hope so.

Ms. Lapierre: The reason why we are asking for an amendment to the act is precisely that we cannot put our faith in a political will that changes with the number of votes. We understand that francophones in minority situations do not come with a lot of votes. So we need the protection of the law so that our constitutional rights can be upheld.

I apologize for speaking for myself, but I do not want to trust myself to the good will of a politician currently in power and what he says. We know full well that promises change, whereas, if it is written into the law, it will be harder to ignore. That is why I would prefer it to be written into the law so that my children and my grandchildren will be protected.

Senator Maltais: You are trying to square the circle. On one side, you have the Canadian Charter of Rights and Freedoms that provides you with specific rights. On the other side, you have the Constitution that makes it clear that you have no right to intervene, in the sense that section 96 defines the powers of the provinces.

I have to tell you this. There is no political will; not from the provinces, and not from the federal government, whether we like it or not. But we have to find a solution. About a year and a half ago, sitting in Mr. Barry’s place, were people from the Canada Lands Company. I can assure you that there was nothing funny about it. We were led to believe that there was a possibility for the Rose-des-Vents school. So they lied right to our faces. How can you trust people like that? They had not been to the Rose-des-Vents school, but I went, as you may remember. I saw the children in the daycare playing on the asphalt and the concrete. I

français. M. Trudeau a nous répondu en français : « Vous allez voir dans le prochain plan d’action, la prochaine feuille de route. Le gouvernement précédent n’a pas augmenté ces fonds, vous allez voir. »

Nous avons hâte de le voir nous aussi. Quand un premier ministre promet de telles choses, on a de l’espoir, mais on n’est pas naïf non plus. On a hâte de voir ce qui va se passer.

Pour répondre à votre question, je dirais que ce n’est pas d’un protocole d’entente dont on a besoin. Souvenez-vous lorsque nous sommes venus vous voir, vous nous avez appuyés pour l’élaboration d’une entente tripartite, c’est-à-dire entre le CMEC, Patrimoine canadien et les conseils scolaires. On n’a pas obtenu cette entente, mais, à tout le moins, on a cédé afin d’obtenir une entente stratégique, et on espère que les gens feront preuve de bonne foi. Nous avons cédé, mais nous reviendrons. Nous reviendrons devant votre comité pour poursuivre les discussions concernant la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur McIntyre : Espérons qu’il y aura de la volonté politique.

M. Paul : Nous le souhaitons tous.

Mme Lapierre : La raison pour laquelle on demande une modification à la loi, c’est justement parce qu’on ne peut pas se fier à la volonté politique qui change selon le nombre de votes. On s’entend sur le fait que les francophones en milieu minoritaire ne sont pas ceux qui récoltent le plus de votes. Donc, nous avons besoin d’être protégés par la loi afin que nos droits constitutionnels soient respectés.

Je m’excuse de parler pour moi, mais je ne veux pas me fier au bon vouloir du politicien qui est présentement au pouvoir et sur ce qu’il va dire. On sait bien que les promesses changent, alors que si c’est inclus dans la loi, ce sera plus difficile à ignorer. C’est pourquoi je préférerais que ce soit inclus dans la loi afin que mes enfants et petits-enfants soient protégés.

Le sénateur Maltais : Vous formez la quadrature du cercle. D’un côté, il y a la Charte canadienne des droits et libertés qui vous accorde des droits spécifiques; de l’autre, la Constitution qui stipule que vous n’avez pas le droit d’intervenir, en ce sens que l’article 96 définit les pouvoirs des provinces.

Je suis obligé de vous le dire. Il n’y a pas de volonté politique, ni de la part des provinces ni de la part du gouvernement fédéral, n’en déplaise, mais nous devons trouver une solution. Il y a environ un an et demi, à la place de M. Barry, il y avait les gens de la Société immobilière du Canada. Je vous assure qu’ils ne l’ont pas trouvée drôle. On nous a laissés entendre que pour l’école Rose-des-Vents, il y avait une possibilité. Donc, ils nous ont menti en plein visage. Comment voulez-vous faire confiance à de pareilles personnes? Ils ne sont pas allés à l’école Rose-des-Vents, mais moi, j’y suis allé, vous vous en souvenez. Je vu

said that the only rose I saw there was in the hearts of the children.

I am very disappointed that the political world is not of more help to you. Mr. Barry, you have talked about regulations and the legislative framework in terms of revising the act. The Senate can make all the recommendations it wants, but the laws are passed in the House of Commons. I am telling you the truth; I am not hiding behind screens or sunglasses. That is where you have to hammer away. Members of Parliament will talk to you in every kind of language; you have to bang them on the head, every day if necessary.

You have one tool on your side; it is Radio-Canada, which costs taxpayers an arm and a leg. Get them going, if you can. I can't; they don't listen to me anymore. In my opinion, they are doing a very bad job and they are still looking for a part of their money from Canadian Heritage, which is a huge department. Even with the best will in the world, and the best minister, French language and education comes behind Parks Canada, behind the Canada Council, behind CBC/Radio-Canada, and behind publishing. You are the last ones on the list, I am telling you. That is the reality.

When you spend scarcely \$60 million for francophone schools outside Quebec and Quebec spends half a million for our anglophones, it is a real farce. If you need proof, look at the government leader here, a good anglophone.

Apart from the school boards, no one has any political will. You are up against a wall, and the only way to get over it is to go to the House of Commons. You can do all the action plans you like, submit all the amendments you like as part of the review of the Official Languages Act. The result will always be a big fat zero.

You have to talk to the official languages committee in the House of Commons and to each of your members of Parliament. If some do nothing, call them on it in order to give yourself some visibility, because election campaigns are coming up. In Ontario, things are pretty good, but in Saskatchewan, not so much. In British Columbia, they are going as fast as a tortoise in reverse.

I am telling you the truth as I see it, having gone across the country from Prince Edward Island to Vancouver Island. The same questions always come up, whatever the province. If we had witnesses from Prince Edward Island tomorrow, we would have the same list of questions, about immigration, the census form, real estate and strategic agreements. It is always the same.

jouer des enfants de la garderie sur l'asphalte et le béton. J'ai dit que la seule rose que j'ai vue là-bas, c'était dans le cœur des enfants.

Je suis très déçu que le monde politique ne vous aide pas davantage. Monsieur Barry, vous avez parlé de règlements, de cadre législatif à l'intérieur de la révision de la loi. Le Sénat peut faire toutes les recommandations qu'il voudra, mais c'est à la Chambre des communes que les lois sont adoptées. Je vous dis la vérité, je ne mets pas de paravent et je ne mets pas de lunettes de soleil. C'est là que vous devez taper sur le clou. Des députés vous parlent en toutes sortes de langues, il faut que vous leur plantiez le clou sur la tête, et à chaque jour, s'il le faut.

Vous avez un instrument chez vous, Radio-Canada, une société qui coûte cher aux contribuables. Mettez-la dans le coup si vous le pouvez, moi je ne suis pas capable, ils ne m'écoutent plus. À mon avis, ils font un très mauvais travail et ils vont chercher une partie des fonds de Patrimoine canadien, un très gros ministère. Même avec la meilleure volonté du meilleur ministre, la langue française et l'éducation passent après Parcs Canada, après le Conseil des arts, après CBC/Radio-Canada et après les imprimeries. Je vous le dis, vous êtes les derniers de la liste. C'est la réalité.

Quand on dépense à peine 60 millions pour les écoles francophones hors Québec, alors qu'au Québec on en dépense un demi-million pour nos anglophones, c'est une vraie farce. La preuve, c'est qu'on a un bon anglophone ici, il est leader du gouvernement.

À part les conseils scolaires, personne n'a de volonté politique. Vous faites face à un mur et le seul moyen de le franchir, c'est d'aller à la Chambre des communes. On aura beau faire les plans d'action qu'on voudra, présenter les modifications qu'on voudra dans le cadre de la révision de la Loi sur les langues officielles, le résultat sera toujours « zéro puis une barre ».

Vous devez vous adresser au Comité des langues officielles de la Chambre des communes et à chacun de vos députés. Ceux qui n'agissent pas, dénoncez-les pour avoir un peu de visibilité, parce qu'il y a des campagnes électorales qui approchent. En Ontario, ça va relativement bien, mais en Saskatchewan, ce n'est pas très fort. En Colombie-Britannique, on avance à la vitesse d'une tortue, mais à reculons.

Je vous dis la vérité telle que je la perçois, après avoir parcouru le pays, de l'Île-du-Prince-Édouard à l'île de Vancouver. Ce sont toujours les mêmes questions qui se posent, qu'importe la province concernée. Si demain on reçoit des témoins de l'Île-du-Prince-Édouard, on aura la même liste de questions qui concernent l'immigration, la formule du recensement, les biens immobiliers et les ententes stratégiques. C'est toujours la même chose.

We senators do not have the political weight to change a thing. We can support a position, but the power to change the law is in the other place. So you have to stir up that other chamber so that francophone ministers become involved in the western provinces. Those are my comments, basically.

Ms. Lapierre: I would like to react to Senator Maltais' comments. I am originally from Quebec and I spent seven years in the Maritimes before going to British Columbia for six months. Clearly, we are here to get your support and the support of our members of Parliament. We are going to meet with the members of the House of Commons Standing Committee on Official Languages on February 28. So we are working on a number of fronts. The more we can encourage, help and educate people to understand our reality, the more support there will be and the more chance that things will change.

Senator Maltais: No question.

Ms. Lapierre: I am very pleased about that.

Mr. Ouellette: We are very proud of you. Let us not kid ourselves: your report made waves.

Mr. Paul: I can tell you that we have to work with the Senate and the House of Commons at the same time, and that is what we are doing. In the space of a year, I have appeared before your committee several times on behalf of the federation, and even more frequently before the House standing committee. I remember how difficult it was a few years ago. We were not in reverse, but we were moving forward at the speed of a tortoise. In 2006, you submitted a report about the OLEP, which we know did not get very far. However, we made use of that report 10 years later.

Now, in 2016, we know that laws are made by Parliament but, at the same time, we have to get support from all our allies. We were pleasantly surprised when we were able to get the strategic agreement, thanks to the standing committee. We know good people on the standing committee who have the interests of French-language education at heart. At the time, I did not see the extent of the consensus on French-language education in minority settings. The committee included Recommendation No. 8 in its report. What an accomplishment to make a recommendation like that to Parliament! They did not want to give us the strategic agreement; but we got it thanks to you, and to them.

Another example is the census. They did not want to include additional questions in the next census. All of a sudden, Mr. Corbeil, Chief Statistician at Statistics Canada, was asked why he could not do it. The answer was that the task would be too difficult and that it would distort the data. I listened to all the proceedings and I can tell you that they got Statistics Canada to create a committee. They did not want education to be part of the

Nous, les sénateurs, n'avons pas le poids politique pour changer un iota. Nous pouvons défendre un point de vue, mais c'est l'autre endroit qui a ce pouvoir de modifier la loi. Or, l'autre Chambre, vous devez la brasser assez fort afin que des ministres francophones soient impliqués dans les provinces de l'Ouest. Voilà l'essentiel de mes commentaires.

Mme Lapierre : J'aimerais réagir aux propos du sénateur Maltais. Je suis originaire du Québec et j'ai vécu sept ans dans les Maritimes avant d'aller m'établir six mois en Colombie-Britannique. Il est évident que nous sommes ici pour susciter votre appui et celui de nos députés. Nous allons rencontrer les membres du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes le 28 février. Donc, on travaille sur plusieurs fronts. Plus nous pourrions encourager, aider et éduquer les gens à comprendre notre réalité, plus il y aura d'appui et de chances que la situation change.

Le sénateur Maltais : Sans équivoque.

Mme Lapierre : J'en suis bien contente.

M. Ouellette : Nous sommes très fiers de vous. Il ne faut pas se leurrer; votre rapport a fait des vagues.

M. Paul : Je vous dirais qu'il faut travailler à la fois avec le Sénat et la Chambre des communes, et c'est ce qu'on fait. En l'espace d'un an, j'ai comparu au nom de la fédération à quelques reprises devant votre comité et encore plus souvent devant le Comité permanent de la Chambre des communes. Je me souviens que c'était très difficile il y a quelques années. On ne reculait pas, mais on avançait à pas de tortue. En 2006, vous avez déposé un rapport portant sur le PLOE qui n'est pas allé très loin, on le sait. Par contre, nous nous sommes servis de ce rapport 10 ans plus tard.

Maintenant, en 2016, on sait que les lois sont faites par le Parlement, mais en même temps, il faut aller chercher l'appui de tous nos alliés. Nous avons été agréablement surpris parce que si nous avons obtenu l'entente stratégique, c'est grâce au comité permanent. Nous connaissons de bonnes personnes qui siègent au comité permanent et qui ont à cœur l'éducation en langue française. À l'époque, je n'avais pas remarqué à quel point il y avait un consensus en ce qui a trait à l'éducation en langue française en contexte minoritaire. Le comité a inclus dans son rapport la recommandation n^o 8. Étonnant que l'on fasse une telle recommandation au Parlement! On ne voulait pas nous donner cette entente stratégique, mais on l'a obtenue grâce à vous et grâce à eux.

Comme autre exemple, on peut citer celui du recensement. On ne voulait pas inclure de questions supplémentaires dans le prochain recensement. Tout à coup, à M. Corbeil, statisticien en chef à Statistique Canada, on a posé la question à savoir pourquoi il ne pouvait pas le faire. On a répondu que la tâche serait trop difficile, que cela allait fausser les données. J'ai écouté toutes les délibérations et je puis vous dire qu'ils ont

committee's mandate. Why talk about education? This is just one topic among many.

Education is now part of its mandate. The committee has held its first meeting and things are promising. I would not be surprised to see, as requested by the chair of the House of Commons Standing Committee on Official Languages, samples of additional questions by the end of March. We have not won, but I am hopeful that things will move forward. It is not useless to appear before you or the House of Commons standing committee. Of course, we must continue to work with our contacts, as well as with the ministers and members of Parliament.

Senator Maltais: I am not saying that it is useless to come here or to the House of Commons. You have our support 200 per cent. However, the real power of legislative change is in the House of Commons.

Mr. Paul: Absolutely. What we are presenting here, we will present again there.

Senator Moncion: We have attended a number of meetings. As my colleagues mentioned, the points that keep coming up are immigration, the census, the federal government's surplus assets and early childhood. A few of you mentioned that, in modernizing the act, you are trying to enshrine the right to manage school boards. That's an interesting idea. This is the first time I have heard of it. I am especially interested in the entrenchment aspect. Could you comment on how realistic such a request is as part of the modernization of the act?

Mr. Ouellette: If we don't ask for the moon, we will never have the stars.

Mr. Barry: We do not want to be defeatist. We want to believe in it. Our language and culture are important to us. You have to focus on what you want and sometimes think outside the box. We very humbly propose this amendment, which would still give some power. When you get into the regulations and give certain privileges to an administrator, as soon as the administrator leaves, things change.

As Mr. Ouellette says, if we do not ask for it, we will get nothing. We believe this request is very realistic. We understand that you have some influence and the authority to make recommendations. We will work with you and the people in the other place as well. We believe in it and we will not give up.

obtenu de Statistique Canada la mise sur pied d'un comité. Ils ne voulaient pas que l'éducation constitue un volet de ce comité. Pourquoi parler d'éducation? Ce n'est qu'un sujet parmi tant d'autres.

L'éducation fait maintenant partie de son mandat. Le comité a tenu sa première réunion et les choses sont prometteuses. Je ne serais pas surpris de voir, comme l'a demandé le président du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, des échantillons de questions additionnelles pour la fin du mois de mars. Nous n'avons pas gagné, mais j'ai bon espoir que les choses progresseront. Il n'est pas futile de comparaître devant vous ni devant le Comité permanent de la Chambre des communes. Bien sûr, il faut continuer de travailler avec nos contacts, de même qu'avec les ministres et les députés.

Le sénateur Maltais : Je ne dis pas qu'il est futile de venir ici ou à la Chambre des communes. Vous avez notre appui à 200 p. 100. Toutefois, le vrai pouvoir en matière de changements législatifs, il est à la Chambre des communes.

M. Paul : Tout à fait. Ce que nous présentons ici, nous le présenterons de nouveau là-bas.

La sénatrice Moncion : Nous avons assisté à plusieurs rencontres. Les points qui reviennent, comme le mentionnaient mes collègues, sont ceux de l'immigration, du recensement, des biens excédentaires du gouvernement fédéral et de la petite enfance. Quelques-uns d'entre vous ont mentionné que, dans la modernisation de la loi, vous cherchez à faire enchâsser le droit de gestion des conseils scolaires. Je trouve l'idée intéressante, c'est la première fois que je l'entends. C'est surtout l'aspect de l'enchâssement que je trouve intéressant. J'aimerais entendre vos commentaires sur le réalisme d'une telle demande dans le cadre de la modernisation de la loi.

M. Ouellette : Si on ne demande pas la lune, on n'aura jamais les étoiles.

M. Barry : On ne veut pas être défaitistes. On veut y croire. Notre langue et notre culture nous tiennent à cœur. Il faut faire la part des choses et parfois penser en dehors du cadre. C'est très humblement que nous proposons cette modification, qui viendrait quand même donner un certain pouvoir. Lorsqu'on entre dans les règlements et que l'on accorde certains privilèges à un administrateur, dès que ce dernier quitte son poste, les choses changent.

Comme M. Ouellette le dit, si on ne le demande pas, on n'aura rien. Nous croyons que cette requête est très réaliste. Nous comprenons que vous avez une certaine influence et un pouvoir de recommandation. Nous travaillerons avec vous et avec les gens de l'autre endroit aussi. Nous y croyons et nous ne lâcherons pas.

Mr. Lemay: As an example, the Government of Ontario has decided that negotiations with its teachers will be done through school boards. It decided that the name of the association would be in the act. As a result, during negotiations with the teachers of the respective French-language school boards, the francophone association is at the table. This provision is enshrined in the legislation. They have earmarked the budgets for this and have achieved incredible savings. The name of the association is enshrined in the provincial legislation in terms of the negotiations with teachers.

It is a trivial example, but it has been done for three or four years. We negotiate for the 12 French-language school boards, so there is parity. Our teachers have parity with anglophone teachers. They do the same job, but in French. The school boards delegate this power to the association. The government may change, but the legislation is firmly in place, and that is how school boards are successful in having provincial negotiations with no disparities from one region to another.

Senator Moncion: I understand the principle from the provincial point of view. I have difficulty understanding it from the federal point of view. That's my question.

Mr. Lemay: I would like to give you another example. The federal government has signed provincial agreements for early childhood. In the case of Ontario, it is \$435 million. The agreement is signed, sealed and delivered. It represents \$145 million a year for the next three years. Does that amount have a francophone component? No.

School boards in Ontario must go back to the ministry to make the case that the survival of schools depends on the daycare centres that will be in those schools. It has been demonstrated many times; you have schools with 45 students, you open a daycare centre and, five years later, you have 185 students. That's what parents want. At parents' meetings, the first question I'm asked is when daycare will open in their school. The daycare centres win, not the school results or the graduation rate.

That said, if no francophone factor is taken into account by the federal government, be it early childhood or education in general, we will have to fight with our provincial government to ensure that this priority is addressed. We will have to take up arms again, go to the provincial government and say that we are fighting for education and that we should have a piece of the pie. However, how much can we get from the provincial government?

The federal government should require a report at the end of the year to find out where the money for official languages went, how much money was allocated, and for how many children. Some provinces are doing a good job. I can't really complain

M. Lemay : À titre d'exemple, le gouvernement de l'Ontario a décidé que les négociations avec ses enseignants se feraient à travers les conseils scolaires. Il a décidé que le nom de l'association figurerait dans la loi. Ainsi, lors de négociations avec les enseignants des conseils scolaires francophones respectifs, c'est l'association francophone qui est à la table. Cette disposition est enchâssée dans la loi. Ils ont octroyé les budgets pour le faire et ont réalisé des économies d'une ampleur incroyable. Le nom de l'association est enchâssé dans la loi provinciale en ce qui a trait aux négociations avec les enseignants.

C'est un exemple banal, mais on le fait depuis trois ou quatre ans. On négocie pour les 12 conseils scolaires de langue française, donc, il y a parité. Nos enseignants ont parité avec les enseignants anglophones. Ils font le même travail, mais en français. Ce sont les conseils scolaires qui délèguent ce pouvoir à l'association. Le gouvernement peut changer, mais la loi est bien inscrite, et c'est ainsi que les conseils scolaires réussissent à obtenir une négociation à l'échelle provinciale où il n'existe plus de disparités d'une région à l'autre.

La sénatrice Moncion : Je comprends le principe du point de vue provincial. C'est au point de vue fédéral que j'ai de la difficulté à le comprendre. Voilà ma question.

M. Lemay : J'aimerais vous donner un autre exemple. Le gouvernement fédéral a signé des ententes provinciales pour le domaine de la petite enfance. Dans le cas de l'Ontario, elle représente 435 millions de dollars. L'entente est signée et on l'a. Elle représente 145 millions de dollars par année pour les trois prochaines années. Cette somme a-t-elle une composante francophone? Non.

Les conseils scolaires en Ontario doivent retourner au ministère pour faire valoir le fait que la survie des écoles dépend des garderies qui se trouveront dans ces écoles. On l'a prouvé à maintes reprises, dans le cas d'écoles ayant 45 élèves, on ouvre une garderie et, cinq ans plus tard, on compte 185 élèves. C'est ce que les parents désirent. Aux réunions de parents, la première question qu'on me pose est à savoir quand on ouvrira une garderie dans leur école. Ce ne sont pas les résultats scolaires ni le taux de diplomation, mais les garderies qui l'emportent.

Cela dit, si aucun facteur francophone n'est pris en compte par le gouvernement fédéral, qu'il s'agisse de la petite enfance ou de l'éducation en général, on devra se battre auprès de notre gouvernement provincial pour faire respecter cette priorité. Il faudra reprendre les armes, se rendre au gouvernement provincial et dire que c'est pour l'éducation qu'on se bat et que l'on devrait en avoir une part. Toutefois, quelle part peut-on aller chercher au gouvernement provincial?

Le gouvernement fédéral devrait exiger un compte rendu à la fin de l'année pour savoir où est allé l'argent investi en faveur des langues officielles, quelles sommes ont été affectées et pour combien d'enfants. Certaines provinces font bien les choses. Je

about Ontario. It is not the case across the country, and I am dealing with the 28 boards.

Ms. Lapierre: We are proposing tools. We know that you support us, that you have the knowledge, and that you are there for us. We are trying to bring you tools.

Here is the reason why the federal government has to act. We receive funding from the federal government to help us. The money is not sent directly to us, but through the provincial government, and we do not know where the money is going. We do not have the funds that we are entitled to, we cannot say that such and such a sum, for example, was devoted to immersion. That is why we believe that the areas of immersion, minority language and second language should be separated. Once the funds are transferred to the provincial government, it is very difficult to track them.

Senator Moncion: We understand.

Ms. Lapierre: We can only rely on the goodwill of the provincial government. British Columbia, for example, is the only province without a francophone agreement.

Mr. Ouellette: For services in French.

Ms. Lapierre: That gap makes me a little nervous. At one point, we were talking to Canadian Heritage officials about a ratio of 40 to 60, 40 for the second language and 60 for the minority language. However, for us, it's the opposite. More money goes to immersion than to our school board.

That is why it is important that it be enshrined into law. It's not just a pipe dream. It should be clear to everyone that these additional or complementary funds are for minority languages.

Mr. Ouellette: You have really got me going.

Senator Moncion: That was the purpose of my question.

Mr. Ouellette: If that was the purpose of your question, it worked. You know, we must not get discouraged and we have to go for it. For us, it's a matter of survival.

Senator Moncion: We understand.

Mr. Ouellette: I have been fighting at the community level for 40 years, and I have been a member of the school board since its inception 22 years ago. I cannot stop because, as Mr. Paul said, even though we have made progress, there is still a long way to go. I would like my grandchildren not to have to fight all

n'ai pas trop à me plaindre pour ce qui est de l'Ontario. Or, ce n'est pas le cas partout au pays, et je transige avec les 28 conseils.

Mme Lapierre : Ce que nous vous proposons, ce sont des outils. Nous savons que vous nous appuyez, que vous avez les connaissances et que vous êtes là pour nous. Nous essayons de vous apporter des outils.

La raison pour laquelle il faut que ce soit le gouvernement fédéral qui agisse est la suivante. Nous recevons des fonds du gouvernement fédéral pour nous aider. Or, les sommes ne nous sont pas envoyées directement, mais par l'entremise du gouvernement provincial, et on ne sait pas où va cet argent. Nous n'avons pas les fonds qui nous reviennent, nous ne pouvons dire que telle somme, par exemple, a été consacrée à l'immersion. C'est pourquoi nous croyons qu'il faudrait séparer les secteurs de l'immersion, de la langue minoritaire et de la langue seconde. Une fois que les fonds sont transmis au gouvernement provincial, il est très difficile d'en faire le suivi.

La sénatrice Moncion : Nous comprenons.

Mme Lapierre : On ne peut que se fier à la bonne volonté du gouvernement provincial. La Colombie-Britannique, par exemple, est la seule province qui n'a pas d'entente francophone.

M. Ouellette : Pour les services en français.

Mme Lapierre : Ce manque me rend un peu nerveuse. À une certaine époque, on parlait avec des représentants de Patrimoine canadien d'un ratio 40-60, soit 40 pour la langue seconde et 60 pour la langue minoritaire. Toutefois, pour nous, c'est le contraire. L'argent est davantage consacré à l'immersion qu'à notre conseil scolaire.

Voilà pourquoi il est important que ce soit inscrit dans la loi. Ce n'est pas une simple fantaisie. Il faudrait que ce soit clair pour tout le monde que ces fonds supplémentaires ou complémentaires sont destinés aux langues minoritaires.

M. Ouellette : Vous m'avez vraiment chatouillé.

La sénatrice Moncion : C'était un peu l'objectif de ma question.

M. Ouellette : Si c'était l'objectif de votre question, c'est réussi. Vous savez, il ne faut pas se décourager et il faut foncer. Dans notre cas, c'est une question de survie.

La sénatrice Moncion : On le comprend.

M. Ouellette : Cela fait 40 ans que je me bats à l'échelle communautaire, et je suis membre du conseil scolaire depuis sa création, il y a 22 ans. Je ne peux pas m'arrêter, parce que, comme M. Paul l'a dit, même si on a fait des progrès, il reste encore beaucoup de chemin à faire. J'aimerais que mes petits-enfants n'aient pas à se battre tout le temps. Même si on

the time. Even if we add only one element to the legislation, they will not have to fight for it, since it will be written into the law.

Senator Moncion: I am aware of that. The one thing I perhaps find hard to imagine is my question: Why would a federal piece of legislation want to grant powers to school boards that will then have greater powers than the provinces, when education falls under provincial jurisdiction? You are asking that school boards be legislated to come between the provincial government and the federal government. That's why I'm asking you to explain how realistic this entrenchment is.

I understand why you want it, but it's a question of being realistic, especially when you think of the federal government in relation to the provinces. I understand the importance of accountability very well, the fact that the funds set aside for you are being diverted elsewhere, the importance that all those elements be enshrined in law, how to count the members of our minorities, and how we become more inclusive. However, this is the first time I have heard arguments such as yours about how realistic this whole thing is within a federal piece of legislation.

Mr. Ouellette: Clearly, the federal government has the power to decide how much money it gives us. We are the stakeholders closest to the front lines. I am not saying that the provinces do not have knowledge, but in the case of the minority language, we have more. All we want is to have a say. For example, in British Columbia, if there were no federal funds, there would be no service for francophones, we would not exist. As Senator Maltais said, it's "a big fat zero." It's clear.

It is imperative that we are given a voice and that the voice be heard. You have the power to spend amounts that, ultimately, should be given to us, but in so doing, you should be able to ask whether we have been consulted. You have the list, you know exactly what I'm talking about. You have this power. We are just asking you to make sure that the power is placed somewhere where it will have teeth, as Ms. Lapierre said earlier. Because right now, it's scattered to the winds.

As you have seen, the government says that everything is fine, that it will all be in the roadmap. We really do not know what will happen. We talked at length about bureaucrats. That's all over the place too. So we would eventually like to have some weight that anchors us somewhere. At least, we could say that we have one achievement. And we will continue to fight, we will not give up.

n'ajoutait qu'un des éléments à la loi, ils n'auront pas à se battre pour cet élément, puisqu'il sera inscrit dans la loi.

La sénatrice Moncion : J'en suis consciente. L'aspect que je trouve peut-être difficile à concevoir, et c'est ma question : pourquoi une loi fédérale voudrait confier des pouvoirs à des conseils scolaires qui bénéficieraient de pouvoirs supérieurs à ceux des provinces, alors que la compétence en matière d'éducation, par exemple, est provinciale? Vous demandez que les conseils scolaires soient énoncés, au sein de la loi, comme se situant entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'expliquer le réalisme de cet enchâssement.

Je comprends pourquoi vous voulez l'avoir, mais c'est une question de réalisme, surtout quand vous envisagez le gouvernement fédéral par rapport aux provinces. Je comprends très bien l'importance de la reddition de comptes, le fait que les fonds qui vous sont dédiés sont détournés ailleurs, l'importance que tous ces éléments soient enchâssés dans la loi, la façon de dénombrer les membres de nos minorités, et comment on devient plus inclusifs. Cependant, c'est la première fois que j'entendais des arguments comme les vôtres quant au réalisme de toute cette mesure à l'intérieur d'une loi fédérale.

M. Ouellette : Il est clair que le gouvernement fédéral a le pouvoir de décider des sommes qu'il nous octroie. Nous sommes les intervenants qui sont peut-être le plus près du terrain. Je ne dis pas que les provinces n'ont pas de connaissances, mais, par contre, dans le cas de la langue minoritaire, c'est nous qui gagnons. Tout ce qu'on veut, c'est avoir un mot à dire. Par exemple, en Colombie-Britannique, s'il n'y avait pas de fonds fédéraux, il n'y aurait aucun service pour les francophones, on n'existerait pas. Comme le sénateur Maltais l'a dit, c'est « zéro et une barre ». C'est clair.

Il faut absolument qu'on nous donne une voix et que cette voix puisse se faire entendre. Vous avez le pouvoir de dépenser des montants qui, finalement, devrait nous être remis, mais en faisant cela, vous devriez pouvoir demander si nous avons été consultés. Vous avez la liste, vous savez exactement ce dont je parle. Vous avez ce pouvoir. On vous demande simplement d'être certains que le pouvoir est placé à un endroit où il aura du mordant, comme Mme Lapierre l'a dit plus tôt. Parce qu'en ce moment, cela va à tout vent.

Comme vous l'avez vu, le gouvernement dit que tout va bien, que tout cela se retrouvera dans la feuille de route. On ne sait vraiment pas ce qui va se passer. On a parlé longuement des bureaucrates. Cela aussi va à tout vent. On aimerait donc éventuellement avoir un poids qui nous retienne quelque part. On pourrait au moins se dire qu'on a un acquis. Et on continuera de se battre, on n'abandonnera pas.

Senator Moncion: No, you must not stop. But what I want to know is where and what exactly? You just told me what it is. Now, where in the legislation can this slip in so that those rights are upheld from day one?

Mr. Ouellette: In my friend's brief, it is quite specific.

Mr. Barry: We are talking about paragraph 43(1)(d) and being realistic, as you say. We exist because of the constitutional right we have as a minority. In constitutional law, I feel the guardian of the Constitution is the federal government. We assume that amounts of money from taxpayers are invested in minority communities in order to secure some vitality for linguistic duality. That is why we assume that, if the money is earmarked for promoting vitality, and if the minority takes some specific measures to spend that money — measures that are not enshrined in the provincial school legislation — the government must at least have the right to say: We do not decide what is good or bad for the minority, because this minority has language rights and it has a school board that acts as a government, and it also has a say in everything related to language and culture. That's where the pill is harder to swallow.

Let me give you a very concrete example so that you can appreciate what I'm saying. We are told that 90 per cent of children leaving early childhood must be ready to begin the first year of primary school. You look at your numbers, you are a long way from the target set by the province. What tool is being used to evaluate this? It is a tool that sort of measures the overall development of the child, but does not take into account the language issue.

If, as a school board, we had the opportunity to say, "Well, we understand that you made the cake, but we'll make the icing — the language aspect — with the money that comes from the federal government." Give us the opportunity to say what our needs are; when we have the right to determine our needs, it adds value for everyone. If the government says we do not need the icing on the cake, that's how it will be and how it will keep being. But, as a parent, how can I be sure that my child, who is leaving kindergarten and has to go into Grade 1, has the vocabulary necessary for his age, that he can express himself in the way he should in his first language, given the environment that encourages assimilation? There is the rub.

So I think being realistic is tied to our constitutional rights, obligations, roles and responsibilities. We just want to fulfill those roles and responsibilities, without always having to knock on the doors of the courts or having to have conversations, which are not always very friendly, with departmental officials.

La sénatrice Moncion : Non, il ne faut pas arrêter. Mais ce que je veux savoir, c'est où, exactement, et c'est quoi? Vous venez de me dire ce que c'est. Maintenant, où, à l'intérieur de la loi, cela peut-il se glisser pour que justement ces droits puissent commencer à être respectés à partir du jour 1?

M. Ouellette : Dans le mémoire de mon copain, c'est assez précis.

M. Barry : On parle de l'alinéa 43(1)(d) et du réalisme, comme vous le dites. On existe grâce au droit constitutionnel qu'on détient en tant que minorité. Quand on parle de droit constitutionnel, je pense que le gardien de la Constitution, c'est le gouvernement fédéral. On se dit qu'il y a des sommes d'argent des contribuables qui sont investies dans les communautés minoritaires afin de leur garantir une certaine vitalité par rapport à la dualité linguistique. C'est en partant de ce fait qu'on se dit que si l'argent est destiné à cette vitalité, et que cette minorité prend des mesures un peu spéciales pour dépenser cet argent, mesures qui ne sont pas enchâssées dans la loi scolaire provinciale, il faut que le gouvernement ait au moins ce droit de regard afin de dire : on ne décide pas ce qui est bien ou non pour la minorité, car cette minorité a des droits linguistiques et qu'elle a un conseil scolaire qui agit comme un gouvernement, et qu'elle a également un droit de regard sur tout ce qui touche la langue et la culture. C'est là où la pilule est plus difficile à avaler.

Je vais vous donner un exemple très concret pour que vous puissiez apprécier ce que je dis. On nous dit que 90 p. 100 des enfants qui quittent la période de la petite enfance doivent être prêts à commencer la première année du primaire. Vous regardez vos chiffres, vous êtes très loin de la cible établie par la province. Quel outil utilise-t-on pour évaluer cela? C'est un outil qui mesure un peu le développement global de l'enfant, mais qui ne tient pas compte de l'aspect linguistique.

Si, à titre de conseil scolaire, on avait l'occasion de dire : « Bon, on comprend que vous avez fait le gâteau, mais la cerise, qui est l'aspect linguistique, on va l'apporter avec l'argent qui parvient du fédéral. » Qu'on nous donne cette chance de dire quels sont nos besoins, et quand on bénéficie du droit de déterminer nos besoins, cela devient une valeur ajoutée pour tout le monde. Si le gouvernement dit que nous n'avons pas besoin de la cerise sur le gâteau, ce sera ainsi et on continuera. Mais, en tant que parent, comment puis-je être certain que mon enfant, qui quitte la maternelle et qui doit arriver en première année, a le vocabulaire nécessaire à son âge, qu'il peut s'exprimer de la façon dont il devrait le faire dans sa langue première, compte tenu de l'environnement propice à l'assimilation? C'est là où le bât blesse.

Je crois donc que le réalisme est lié au fait qu'on nous a donné des droits constitutionnels, des obligations, des rôles et des responsabilités. On ne veut que s'acquitter de ces rôles et responsabilités, sans pour autant toujours avoir à frapper aux

Mr. Lemay: There is another example that we did not discuss in our presentations. We were wondering why some provincial governments — such as Prince Edward Island and Nova Scotia, that have moved forward and abolished English-language school boards — have not abolished the French-language school boards. Because we are protected by a federal constitution that guarantees governance by and for francophones. We already have a foot in the door.

Prince Edward Island abolished all of its English-language school boards. There is only one French-language school board left in Prince Edward Island for that reason. If the federal government helps us to keep our French-language school boards alive in this way, it can certainly support us for the rest, and transfer funds to help our provincial governments keep these French-language school boards alive. This is important.

In Ontario, it has been 20 years since our school boards were created. We have the highest scores in provincial tests, and the highest graduation rates. We made sure that our provincial government could not abolish us, because we were the best. We are pulling the province upwards.

People from Finland and Belgium came to visit us to understand how we obtained such good results in Ontario. It is because we are able to get a grip on our governance, given that the provincial governments cannot abolish us. Nova Scotia talked about it last week. It is already happening in Prince Edward Island. Newfoundland and Labrador are also talking about it. We must obtain this protection from the federal government while also securing guaranteed funding. This is important.

Senator Maltais: A little earlier, Mr. Lemay, you let the cat out of the bag. If my understanding is correct, investments by Heritage Canada are used predominantly to support immersion classes over French classes in all three provinces you represent.

I would like to come back to accountability. Two years ago, the President of the Treasury Board appeared before us. You know that Heritage Canada gets its funding from the Treasury Board. At the time, Mr. Brison told us that they absolutely needed to find a solution to increase accountability within Heritage Canada. I wished the minister good luck. One year later, he appeared again before us, and told us that he hadn't found a solution for the issue of accountability. There is none, because the provinces are protected by the Constitution. Everyone knows that there is no huge appetite for reopening the Constitution. I don't want to rain on your parade, but there are important points to work on, and I believe that you can do it.

portes des tribunaux ou à avoir des conversations pas toujours très amicales avec les fonctionnaires du ministère.

M. Lemay : Il y a un autre exemple que nous n'avons pas touché dans nos présentations. On se demandait pourquoi certains gouvernements provinciaux — par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse — qui sont allés de l'avant, qui ont aboli des conseils de langue anglaise, n'ont pas aboli les conseils de langue française. Parce qu'on est protégé par une constitution fédérale qui indique que la gouvernance doit se faire par et pour les francophones. Déjà, on a un pied dans la porte.

L'Île-du-Prince-Édouard a aboli tous ses conseils de langue anglaise. Il ne reste qu'un conseil de langue française à l'Île-du-Prince-Édouard pour cette raison. Si le gouvernement fédéral nous aide à maintenir en vie nos conseils de langue française de cette façon, il peut certainement nous appuyer pour le reste et transférer des fonds afin d'aider nos gouvernements provinciaux à maintenir en vie ces conseils de langue française. C'est important.

En Ontario, cela fait 20 ans cette année que nos conseils scolaires ont été créés. Nous sommes les premiers aux tests provinciaux et en taux de diplomation. Nous avons fait en sorte que notre gouvernement provincial ne pouvait pas nous abolir, parce que nous étions les meilleurs. Nous tirons la province vers le haut.

La Finlande et la Belgique sont venues nous visiter pour comprendre comment nous arrivions à de si bons résultats en Ontario. C'est parce que nous avons la capacité de prendre en main notre gouvernance, puisque les gouvernements provinciaux ne peuvent pas nous abolir. La Nouvelle-Écosse en a parlé la semaine dernière. C'est déjà mis en œuvre à l'Île-du-Prince-Édouard. Terre-Neuve-et-Labrador en parle aussi. Nous devons obtenir cette protection du gouvernement fédéral tout en obtenant des garanties monétaires. C'est important.

Le sénateur Maltais : Un peu plus tôt, monsieur Lemay, vous avez dit une vérité de La Palice; si je comprends bien, dans les trois provinces que vous représentez, les investissements de Patrimoine canadien servent beaucoup plus les classes d'immersion que les classes de français.

J'aimerais revenir sur la reddition de comptes. Il y a deux ans, le président du Conseil du Trésor s'est présenté devant nous. Vous savez que Patrimoine canadien obtient son financement du Conseil du Trésor. À ce moment-là, M. Brison nous disait qu'il fallait absolument trouver une solution pour favoriser la reddition de comptes au sein de Patrimoine canadien. J'ai souhaité bonne chance au ministre. Un an plus tard, il s'est encore assis devant nous et il nous a dit qu'il n'a pas trouvé de solution pour la reddition de comptes. Il n'y en a pas, parce que les provinces sont protégées par la Constitution. Tout le monde sait qu'il n'y a pas un gros appétit pour rouvrir la Constitution. Je ne voudrais pas vous refroidir outre mesure, mais il y a des

I have another suggestion for you. I am an honorary colonel in the Canadian Army, and so is my colleague. Valcartier is one of the largest military bases in Canada, and they have soldiers from across Canada. In Quebec, French is the only official language, but we have distorted the law for soldiers: They have the right to send their children to either French or English schools, at their discretion. Our provincial taxes pay for it. However, for Quebec soldiers in Borden, Calgary or Edmonton, it is a whole different story. People call us about this. They're looking to send their children to French schools. Good luck. What is asked of us, as Quebecers, is not offered to us elsewhere in Canada. This is why I suggest that you promote your francophone schools if you are lucky enough to be located next to a military base. I think that that would be a good way to make you next to indispensable in Canada. It is certainly worth thinking about.

Mr. Ouellette: The Esquimalt military base in Victoria is located right beside our school. In fact, more than 30 per cent of our students come from families with ties to the Canadian Navy. Your idea works. It works so well that as soon as a new school is set to open, it reaches full capacity in no time.

Our school has existed for 10 years now, and it is currently overflowing. It was built for 500 students, but has almost 700 today. We are now forced to rent schools — some of which are almost in ruins — owned by other school boards. This is not necessarily the case for our school in Victoria, but you are absolutely right. When they know we are there, francophones come in droves.

The census will give us the real numbers. We have close to 3,000 potential students, but we only reach about 700 or 800 of them. This is what we go through every day.

Mr. Paul: We have a website called Éducation en langue française Canada, elf.ca. We talked with National Defence two years ago to ask them to display our link on their website, which they did. However, the challenge is to make people understand the difference between French-language schools and French immersion schools.

Each year, I attend Destination Canada, in Paris and Belgium, to promote French-language schools to parents who are ready to move to Canada. French and Belgian people do not know that we have French-language schools. In fact, their top priority is that their children learn English, as it is for Armed Forces members. They are quite stunned when we tell them that their children will become bilingual faster if they put them in French schools instead of immersion schools. It is one of the best kept secrets.

points très importants à travailler, et je crois que vous pouvez le faire.

J'ai une autre suggestion à vous faire. Je suis colonel honoraire de l'armée canadienne, ainsi que mon collègue. Valcartier est l'une des plus grandes bases militaires du Canada et on y reçoit des militaires de partout au Canada. Au Québec, le français est la seule langue officielle, mais on a fait une distorsion dans la loi pour les militaires : ils ont le droit d'inscrire leurs enfants à l'école dans la langue de leur choix, français ou anglais. Ce sont nos taxes provinciales qui paient cela. Cependant, pour nos militaires québécois qui sont à Borden, à Calgary ou à Edmonton, c'est une tout autre histoire. On reçoit des appels à ce sujet. Ils cherchent à inscrire leurs enfants dans des écoles francophones. Bonne chance. Ce que l'on nous demande comme Québécois, on n'est pas capable de nous l'offrir ailleurs au Canada. De là ma suggestion : faites connaître vos écoles francophones si vous avez la chance d'être situé près d'une base militaire. Je pense que ce serait une bonne façon de vous rendre presque indispensable pour le Canada. Pensez-y. C'est une petite réflexion que je vous offre.

M. Ouellette : À Victoria, la base militaire Esquimalt est située tout près de notre école. Ainsi, 30 p. 100 et plus de nos élèves viennent de familles affiliées à la marine canadienne. Votre truc fonctionne. Il fonctionne tellement bien que dès qu'une nouvelle école annonce son ouverture, elle est pleine à craquer le temps de le dire.

Notre école existe depuis 10 ans et elle déborde maintenant. Elle a été construite pour 500 élèves et en accueille près de 700 aujourd'hui. Nous nous voyons dans l'obligation de louer des écoles qui appartiennent à d'autres commissions scolaires, des écoles qui, dans certains cas, tombent presque en ruine. Ce n'est pas le cas nécessairement de Victoria, mais vous avez absolument raison, quand on se fait connaître, les francophones arrivent à grands pas.

Le recensement doit nous donner les vrais chiffres. On a près de 3 000 élèves potentiels, alors qu'on en rejoint seulement de 700 à 800. C'est ce qu'on vit tous les jours.

M. Paul : Nous avons un site web qui s'appelle Éducation en langue française Canada, elf.ca. On a communiqué avec la Défense nationale il y a deux ans pour lui demander d'afficher notre lien sur leur site web, ce qui a été fait. Le défi, par contre, c'est de faire comprendre aux gens la différence entre une école de langue française et une école d'immersion en français.

Chaque année, je me rends à Destination Canada, à Paris et en Belgique, pour faire la promotion des écoles de langue française auprès des parents qui sont prêts à venir s'établir au Canada. Les Français et les Belges ne savent pas que nous avons des écoles de langue française. D'ailleurs, leur grande priorité — et c'est le cas également pour les membres des forces armées —, c'est que leur enfant apprenne l'anglais. Ils sont très étonnés lorsqu'on leur explique que c'est bien plus facile et plus rapide de

We need help to pass this message around. It is a challenge.

Ms. Lapierre: I would like to add that section 23 is applicable to both the provincial and federal governments. It is obvious that we must work at all levels.

Mr. Lemay: I would like to add that all French-language schools in Ontario issue bilingual certificates to students at the end of Grade 12. English schools do not like us for this reason. Our Grade 12 students have access to all universities, both French and English, in the United States, Canada, and all over the world. Even here in Ottawa, the students who graduate high school — whether they studied here or not, and whether they have English or French backgrounds — have access to universities, namely the University of Ottawa and Carleton University, and to colleges, such as Algonquin College. We are training perfectly bilingual people. At the moment, 92 per cent of our students graduate.

Senator Moncion: Are anglophones required to take French classes in order to finish their Grade 12? When I was in high school in Ontario, I could not get my high school diploma if I had not passed my four English classes in Grades 9, 10, 11 and 12. Do the same rules apply for anglophones who must pass their French classes every year to get their diplomas?

Mr. Lemay: No.

Senator Moncion: We had to pass our classes. So, it is somewhat unfair for francophones to have to go through this process. Yes, we are perfectly bilingual, but we are requiring things of francophones that are not required of anglophones.

Mr. Lemay: Yes. There are only English classes in high school. It is the same program as for the anglophones. There are no differences. This is the reality. This is how students get their diplomas in Ontario schools.

Senator Moncion: It is unfair, because francophones who have difficulties in English will not graduate after Grade 12 if they have not passed their four English classes.

Mr. Lemay: You get what I am saying.

Senator Gagné: I have one last question. Given that section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms guarantees minority language educational rights, should there be a part of the law that specifically addresses education and accountability for transfers, and should we define what roles and

permettre à leurs enfants de devenir bilingues en les inscrivant dans une école de langue française que dans une école d'immersion. C'est l'un des secrets les mieux gardés.

On aurait besoin d'aide pour passer ce message. C'est un défi.

Mme Lapierre : J'aimerais ajouter que l'article 23 s'applique autant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement provincial, et il est évident qu'il faut travailler à tous les niveaux.

M. Lemay : De mon côté, j'aimerais ajouter que toutes les écoles de langue française en Ontario remettent un certificat bilingue aux élèves à la fin de la 12^e année. Les écoles anglophones ne nous aiment pas pour cette raison. Nos élèves de 12^e année ont accès à toutes les universités, autant anglophones que francophones, aux États-Unis, au Canada et partout dans le monde. Même ici, à Ottawa, les élèves qui ont terminé leurs études secondaires ont accès aux universités, soit l'Université d'Ottawa et l'Université Carleton, ainsi qu'aux collèges, comme le Collège Algonquin, et ce, ici ou ailleurs, anglophones et francophones. On crée des personnes parfaitement bilingues. En ce moment, 92 p. 100 de nos élèves obtiennent un diplôme.

La sénatrice Moncion : Les anglophones ont-ils l'obligation de terminer leur 12^e année tout en ayant suivi des cours de français? Lorsque j'étais au secondaire en Ontario, je ne pouvais pas avoir mon diplôme d'études secondaires si je n'avais pas réussi mes quatre cours d'anglais de 9^e, 10^e, 11^e et 12^e année. Sont-ce les mêmes règles pour les anglophones qui, afin d'obtenir leur diplôme d'études secondaires, doivent réussir leurs cours de français chaque année?

M. Lemay : Non.

La sénatrice Moncion : Il fallait avoir réussi nos cours. Donc, il y a une certaine injustice pour les francophones dans cette façon de fonctionner. Oui, nous sommes parfaitement bilingues, mais ce sont des obligations qu'on impose aux francophones et non pas aux anglophones.

M. Lemay : Oui. Au niveau secondaire, on n'a pas de cours d'anglais, on a des cours d'*English*. C'est le même programme que les anglophones. Il n'y a pas de différence, c'est la réalité. Dans les écoles de l'Ontario, c'est comme ça pour avoir son diplôme.

La sénatrice Moncion : C'est une injustice parce qu'un francophone qui a de la difficulté avec l'anglais n'aura pas son diplôme à la fin de la 12^e année s'il n'a pas réussi ses quatre cours d'anglais.

M. Lemay : Vous me comprenez.

La sénatrice Gagné : J'ai une dernière question. Étant donné que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, y aurait-il lieu de prévoir une partie de la loi qui traiterai spécifiquement de l'éducation et de la reddition de comptes en

what powers school boards have in education? It seems to me that I heard two messages. It would be done this way, instead of integrating it in Part VII.

Mr. Paul: You are asking if we should build on section 23?

Senator Gagné: I am.

Mr. Paul: It would be a good place to position and enshrine it. I think that one is just as easy to do as the other. However, we would have to reopen the Constitution to do so for section 23.

Senator Gagné: No, sorry. I misspoke. Given that the Charter guarantees the right to education, would it not be better to have a new part dedicated to education instead of integrating these elements into Part VII?

Mr. Paul: In the Official Languages Act?

Senator Gagné: Yes.

Mr Paul: Definitely. Would it be pie in the sky to enshrine management rights for school boards in the Official Languages Act? I do not think so, because it is the normal and natural next step for section 23 of the Constitution. If we had written section 23 five years ago and not twenty, we would have done so *ipso facto*. We won the right to manage our school boards by appealing to the Supreme Court. When we talk about management rights, several provincial governments will go beyond management rights, and give us the right to manage student admissions, for example, as Mr. Lemay mentioned. Admission rights belong to the provinces, but they can delegate them to school boards, which is something that a number of provinces do.

If this part on rights and responsibilities could be enshrined in the Official Languages Act, it would help us a lot. It is not pie in the sky, because section 23 already practically does it.

The Chair: Thank you everyone for your presentations. It is true, as some of my colleagues have mentioned, that you have echoed issues that we have heard before. However, through your careful remarks and thoughtful briefs, you have provided concrete strategies that will help us make recommendations to modernize the Official Languages Act. I applaud your optimism and your determination. This will inspire us to continue this essential work that consists in working together with Canadians to modernize the act. You have my sincerest thanks.

On that note, we will move in camera. Thank you very much.

matière de transferts, et de définir les rôles et les pouvoirs des commissions scolaires en matière d'éducation? Il me semble que j'ai entendu deux messages. Ce serait fait ainsi au lieu d'être intégré à la partie VII.

M. Paul : Vous demandez si on devrait renchéir sur l'article 23?

La sénatrice Gagné : Effectivement.

M. Paul : Ce serait un bon endroit pour l'encadrer et l'enchâsser. Je pense que l'un est aussi difficile à faire que l'autre. Par contre, pour le faire dans l'article 23, on doit rouvrir la Constitution.

La sénatrice Gagné : Non, je m'excuse. Je me suis mal exprimée. Étant donné que la Charte garantit le droit à l'instruction, ne serait-il pas mieux d'avoir une nouvelle partie consacrée à l'éducation au lieu d'intégrer ces éléments à la partie VII?

M. Paul : Dans la Loi sur les langues officielles?

La sénatrice Gagné : Oui.

M. Paul : Tout à fait. Est-ce un rêve en couleur que d'enchâsser les droits de gestion d'un conseil scolaire dans une partie de la Loi sur les langues officielles? Je ne le pense pas, parce que c'est l'étape normale et naturelle qui est liée à l'article 23 de la Constitution. Si on avait écrit l'article 23 il y a 5 ans, et non pas il y a 20 ans, on l'aurait fait, car c'est *ipso facto*. On a gagné le droit de gestion de nos conseils scolaires en faisant appel à la Cour suprême. Lorsque nous parlons de droits de gestion, dans plusieurs de nos provinces, comme le mentionnait M. Lemay, le gouvernement nous délègue encore plus que le droit de gestion, comme l'admission des élèves. Le droit d'admission appartient à la province, mais elle a le droit de le déléguer aux conseils scolaires, et c'est ce qui se fait dans plusieurs provinces.

Dans le cas où cette partie sur les devoirs et responsabilités pourrait être enchâssée dans la Loi sur les langues officielles, cela nous aiderait grandement. Ce n'est pas rêver en couleur, car l'article 23 le fait presque déjà.

Le président : Merci à tous pour vos présentations. Il est vrai, comme certains de mes collègues l'ont mentionné, que vous nous avez fait part de certains enjeux dont nous avons déjà entendu parler. Par contre, par la rigueur de vos propos et par le sérieux de vos mémoires, vous apportez des pistes très concrètes qui vont nous aider à procéder à des recommandations pour la modernisation de la Loi sur les langues officielles. J'applaudis votre optimisme et votre détermination. Cela va nous inspirer à poursuivre ce travail essentiel qui consiste à réfléchir avec la communauté à la modernisation de cette loi. Je vous remercie très sincèrement.

Sur ce, nous allons passer à huis clos. Merci beaucoup.

(The committee continued in camera.)

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Monday, February 5, 2018

Alliance des producteurs francophones du Canada:

Carol Ann Pilon, Executive Director.

Regroupement des éditeurs franco-canadiens:

Frédéric Brisson, Executive Director.

Alliance nationale de l'industrie musicale:

Benoit Henry, Executive Director.

Fédération culturelle canadienne-française:

Martin Théberge, President;

Maggy Razafimbahiny, Director General;

Marie-Christine Morin, Assistant Director.

Monday, February 12, 2018

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique:

Marie-France Lapierre, President and Trustee, Fraser Valley Region;

Marc-André Ouellette, Vice President and Trustee, Southern Vancouver Island Region.

Conseil des écoles fransaskoises:

Alpha Barry, President;

Hélène Grimard, Vice President.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones:

Roger Paul, Executive Director;

Jean Lemay, Member of the Executive Committee.

TÉMOINS

Le lundi 5 février 2018

Alliance des producteurs francophones du Canada :

Carol Ann Pilon, directrice générale.

Regroupement des éditeurs franco-canadiens :

Frédéric Brisson, directeur général.

Alliance nationale de l'industrie musicale :

Benoit Henry, directeur général.

Fédération culturelle canadienne-française :

Martin Théberge, président;

Maggy Razafimbahiny, directrice générale;

Marie-Christine Morin, directrice adjointe.

Le lundi 12 février 2018

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique :

Marie-France Lapierre, présidente et conseillère, Région de la Vallée du Fraser;

Marc-André Ouellette, vice-président et conseiller, Région du Sud de l'île de Vancouver.

Conseil des écoles fransaskoises :

Alpha Barry, président;

Hélène Grimard, vice-présidente.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones :

Roger Paul, directeur général;

Jean Lemay, membre du Comité exécutif.